CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 12 septembre 2018 à 19h00 Openbare zitting van woensdag 12 september 2018 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

J'ouvre la séance du Conseil communal.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la mise en zone piétonne d'une partie de la rue de la Meuse. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de uitwerking in het voetgangersgebied van een deel van de Maasstraat. (Aanvullend)

L'interpellante citoyenne :

Je m'appelle Nadia Verbeeck et j'habite le quartier boulevard du Jubilé depuis 2005. D'abord, au nom de l'association de quartier et d'une centaine d'habitants, je voudrais vous remercier pour le temps que vous nous accordez. Comme vous l'entendez, je ne suis pas francophone, mais je fais de mon mieux. Je vais quand-même essayer.

Si nous vous interpellons, c'est dans le but d'améliorer le square des Libérateurs, pour le rendre plus beau et moins dangereux. Cette initiative n'est pas nouvelle, à son origine, il y a les enquêtes et la table ronde sur la mobilité qui date de 2017. On a déjà testé un piétonnier de la rue Haeck jusqu'à la rue Vandernoot, 50 mètres, pendant la semaine de la mobilité 2017 et c'était un succès. Depuis un an, nous discutons et consultons notamment les Echevins de la Mobilité et du Commerce et tous les politiciens de Molenbeek. Le Collège a déjà délibéré au moins au mois de juin et de juillet derniers à ce sujet. En juin, nous avons demandé de vous voir et nous voilà enfin.

Pourquoi disons-nous une centaine d'habitants? Sachez que depuis quelques semaines, nous avons mené une enquête pour connaître l'avis de tous dans le quartier concernant le square. On a reçu 113 enquêtes et 82, des francophones, sont pour améliorer le square et 87 sont pour le piétonnier, des francophones. Vous trouverez un résumé des questions et les résultats dans ce document, vous pouvez étudier chaque enquête en détail, si vous signez un document de confidentialité. Lors d'un débat politique la semaine passée sur la mobilité dans le Brass'Art, chaque partie présente s'est exprimée en faveur du piétonnier, la majorité et l'opposition. Comme vous pouvez le constater, nous ne nous lançons pas dans cette affaire sans préparation et nous pouvons d'ailleurs compter sur l'accord d'une grande majorité. Oui, nous rêvons donc d'un autre square, d'une place plus belle, plus propre, plus sociale et surtout plus sécurisée. Une place qui accueille plus de gens, plus de familles, une place où les papas et les mamans osent faire jouer leurs enfants.

Cela aura d'ailleurs encore d'autres conséquences agréables. Premièrement, l'Horeca profitera de terrasses agrandies et deuxièmement, plus de terrasses cela veut dire plus de familles, plus de gens, cela signifie plus de trafic, non pas de voitures mais de visiteurs donc plus de trafic de gens, en termes de marketing cela s'appelle du « traffic building », donc plus de clients, cela signifie un boost commercial, plus de commerces et espérons-le des commerces différents parce qu'on n'est pas bien servi point de vue commerces. Quatrièmement, un chemin en toute sécurité pour les élèves des écoles. Cinquièmement, un autre effet, plus de convivialité, moins de négativité, un quartier qui revit, qui voit surgir des initiatives. Sixièmement, une meilleure mobilité donc une meilleure qualité de l'air qui est en ce moment dramatique et tout le monde le sait, notamment parce que nous sommes une alternative pour le tunnel Léopold II. Septièmement, un autre effet positif sera

une augmentation de la valeur immobilière, ce qui est bienvenu pour la classe moyenne et donc la Caisse de la commune.

Comment voulons-nous rendre la place plus sécurisée, plus sociale ? En installant un piétonnier de 50 mètres de la rue Haeck à la rue Vandernoot. Comme je l'ai dit, cela se fait déjà à l'occasion de brocantes, de fêtes de quartier et nous avons tous senti un énorme potentiel, la place vit vraiment, il y a du monde, tout le monde se rencontre et passe un bon moment. Pour ne pas laisser les habitants de cette rue, il existe des tas de solutions ingénieuses au niveau du transport, de la logistique, de la sécurité, des aménagements comme des caméras, des poteaux amovibles, vous le savez mieux que moi, je ne suis pas un expert, il y a tant de solutions. Ensemble, nous voulons chercher des solutions en dressant un plan de circulation équilibré de façon à, premièrement, garantir l'accessibilité pour tous, deuxièmement, décourager le trafic de transit et troisièmement, récupérer des places de parking ailleurs. Voilà.

M. le Président :

Merci beaucoup madame. Vous savez qu'il y a une autre personne qui souhaiterait intervenir sur le même sujet, je vous demande votre accord pour qu'elle puisse le faire, vous êtes d'accord ? Ok.

Je donne la parole à monsieur Van Butsel.

C'est sur le même sujet, non ce n'est pas la même interpellation, c'est la raison pour laquelle il a été demandé à ces messieurs s'ils autorisaient l'intervention de monsieur Van Butsel qui représente une autre partie des habitants du quartier. Si leur réponse avait été « non », il n'aurait pas eu la parole. Merci.

Je donne la parole à monsieur Van Butsel. Non, on laisse d'abord l'interpellation se terminer telle qu'elle est ordonnée. L'interpellation citoyenne a été introduite convenablement. C'est le même sujet. Je donne la parole à monsieur Van Butsel.

M. Van Butsel:

Monsieur le Président, madame la Bourgmestre, chers Echevins et Conseillers communaux. Si je me suis permis de venir ce soir, c'est quand-même que j'avais aussi un message à vous transmettre parmi les habitants qui habitent le square des Libérateurs. Et voilà ce dont ils m'ont informé.

Le mécontentement des riverains du square des Libérateurs informés par une enquête qui stipule « libérons le square des Libérateurs », au sujet de la transformation complète de ce square en place de village. Les riverains sont en colère et totalement opposés aux nombreux projets, à la transformation du square, la mobilité locale qui n'a pas été totalement discutée et aussi sur les commerces, totalement opposés au changement d'une zone piétonnière de la rue Haeck jusqu'à la rue Vandernoot. Ça veut dire la disparition de la voirie carrossable, plus moyen d'approcher ou de parquer les véhicules pour les habitants ou les commerces, il n'y a plus moyen de passer pour les voitures qui doivent aller vers la rue Vandernoot ou continuer boulevard du Jubilé pour prendre la suite du Jubilé. Ensuite, totalement hostiles à supprimer la circulation et le stationnement des véhicules devant les habitations et le long du square, ça veut dire qu'on va diminuer le parking, plus de voitures, alors, que vont-ils faire ces commerçants et habitants ? J'ai encore eu, il n'y a pas longtemps, une conversation avec une commerçante pharmacienne, comme quoi elle perdra la garde de ses clients, quand il y a la garde, elle n'aura plus le passage de ces véhicules, un exemple.

(On entend des applaudissements - Men hoort applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît pas de manifestation.

Monsieur Van Butsel, je peux vous demander de raccourcir s'il vous plaît parce que normalement... Merci.

M. Van Butsel:

Alors nous trouvons également inacceptable le changement de direction de la circulation, cela veut dire la circulation vers la rue Haeck venant de la place Simonis, juste le contraire de ce qu'on fait aujourd'hui. Là, nous sommes totalement opposés parce que si les voitures descendent, elles arrivent juste devant le Jubilé, elles doivent descendre le Jubilé. Donc ça, nous sommes totalement opposés.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Butsel.

M. Van Butsel:

Encore une question et alors je vous laisse...

Mme la Bourgmestre :

On a compris...

M. Van Butsel:

....avant d'aménager le square, je trouve qu'il faudrait aussi avoir des commerces, par exemple un fromager, un fleuriste etc., avant de commencer à faire un nouveau square, voilà. Pourquoi favoriser le quartier? Si on met devant les maisons des tables et chaises, cela apporte de la pollution, de la saleté, du bruit et certainement une certaine insécurité. Voilà en gros ce que j'ai voulu dire, merci d'avance.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Butsel.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi:

Merci. D'abord je suis assez frappée par cette entorse au règlement, je tenais quandmême à le signaler parce que normalement, monsieur n'avait pas à prendre la parole.

Mais est-ce que tu as entendu que j'ai demandé si c'était la même interpellation ? Donc j'étais aussi étonnée que Monsieur Van Damme. Donc moi, je m'exprime en tant que Conseillère communale, pas en tant qu'Echevine.

En ce qui concerne votre interpellation citoyenne, je vous remercie vraiment pour cette interpellation qui a suscité notre intérêt. Il est vrai que de manière générale, il y a un vrai besoin de la part de la population molenbeekoise, et on l'a vu aussi au travers d'autres

interpellations, au travers d'autres séances, d'autres points du Conseil communal, nous l'avons évoqué lors de la rue de l'Avenir, la place Communale, la place Sainctelette, effectivement les citoyens ont un besoin réel de pouvoir bouger autrement, de se réapproprier l'espace public, de voir se développer des poumons verts. On en a besoin, tant sur le plan social mais, dois-je vous le rappeler aussi, sur le plan de la santé publique, doisje vous rappeler les études de Greenpeace qui ont été menées aux abords de nos écoles. Et donc si effectivement les citoyens réclament un air plus sain pour leurs enfants, c'est bien sûr pour la sécurité, mais c'est aussi pour leur santé. Il est donc urgent de pouvoir entendre ces revendications et qu'elles émanent de quel que citoyen que ce soit. Il nous semble qu'il est tout à fait possible de concilier les différents points de vue. J'ai entendu ici trois interpellations qui me semblent tout à fait conciliables. En effet, il est tout à fait possible de bouger autrement, tout en flânant et en rendant visite aux commerces, en étant d'ailleurs plus relax qu'en étant garé en double file. Il nous semble aussi qu'il y a tout à fait moyen de pouvoir investir dans des stations Cambio pour permettre aux personnes qui effectivement achètent, qui ont des achats très lourds, de pouvoir trouver à proximité des voitures partagées. Donc bouger autrement est tout à fait possible tout en ayant des voitures à proximité. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Monsieur le Président. D'abord sur la forme et puis sur le fond. Sur la forme, je vous avoue que j'ai toujours eu cette attitude d'écoute constructive et j'avoue que, voilà, je trouve qu'on a un peu dénaturé l'interpellation citoyenne, que je sois pour ou contre vos revendications. Et déjà en préalable, je n'ai pas participé à votre débat, donc je ne me suis pas exprimé sur « oui » ou « non », je ne me suis pas exprimé sur le « favorable » ou « défavorable » de votre projet. Par contre, ce que je trouve intéressant, pour l'ensemble des interventions, donc j'ai entendu, ce n'est pas parce que j'ai senti qu'il y avait quand-même quelque peu, je dirais, moi j'ai été un peu étonné et surpris des démarches qui ont été faites, mais en attendant, ce que j'entends, c'est qu'il n'y a pas de consensus et que je ne voudrais pas, et je l'ai déjà dit une première fois dans un débat sur la place Communale, je ne veux pas que Molenbeek connaisse le même syndrome que le piétonnier de la Ville de Bruxelles parce que...

(On entend de forts applaudissements - Men hoort veel applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît.

M. Vossaert:

Parce que le piétonnier de la Ville de Bruxelles s'est fait sans concertation et surtout sans co-construction. C'est-à-dire que je crois qu'il y a moyen de trouver des équilibres, des points d'équilibre, mais en plus, la période ici, elle est suspecte, on peut dire ça comme ça, et je pense qu'aujourd'hui, vous vous adressez à un Collège qui ne sera peut-être plus le même dans quelques semaines, enfin dans quelques mois. Et en attendant je crois qu'ici, on sait, et ça je pense qu'il faut le dire, la qualité de l'air, oui on n'a pas besoin de faire, comme il y a eu, des opérations de contrôle de la qualité, il y a des instituts qui ont bien vérifié que la qualité de l'air, elle est mauvaise à Bruxelles et qu'il y a un impact sur la santé, nous

l'entendons, mais il y a aussi cette activité économique à Bruxelles qui nous fait vivre et il ne faut pas la négliger. Et donc, quand on vient avec ce genre de projet, il y aussi la sécurité, j'ai oublié de le mentionner, et puis il y a tout ce qui est question d'accessibilité. Vous voyez que cela fait tellement de choses dans un projet où on veut finalement délimiter une partie de la place pour empêcher un passage. Donc je pense que franchement, c'est intéressant parce que cela permet d'entendre toutes les voix, mais ce qui compte à la fin, c'est de trouver une solution, ce consensus. Mais ce consensus, il doit se co-construire et on a entendu les commerçants, on a entendu une partie des habitants et on a entendu votre avis sur le sujet. Donc je pense que voilà, vous avez lancé un débat. Ceux qui veulent aujourd'hui vous dire qu'ils sont pour ou contre, ils sont dans une démarche électoraliste et ça, je me refuse de faire. Très important, ce qui compte maintenant, c'est que notre intérêt des Molenbeekois avec les acteurs économiques, les commerçants, avec vous les habitants, on trouve une solution pour véritablement faire de notre commune, une commune où il fait bon vivre tant au niveau de l'écologie, mais aussi de l'économie. J'ai dit, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme:

Ja mijnheer de voorzitter, ik ben toch wel een beetje verbaasd door de manier waarop deze gemeenteraad verloopt. Blijkbaar als je de juiste boodschappen komt brengen hier dan mag je het reglement niet respecteren, dan mag je spreken zonder dat je wordt tegengesproken, dan krijg je een vrij forum om hier te zeggen wat je wilt zonder dat er een mogelijke repliek is, zeer bizar, nog nooit gehoord. Blijkbaar als je de juiste dingen komt zeggen die passen in het kader van het Schepencollege dan kan je ook blijkbaar zomaar de regels bypassen en tussenkomen voor een interpellatie die eigenlijk niet op de agenda staat....

M. le Président :

S'il vous plaît Monsieur Bakbak.

M. Van Damme:

Dan mag je zomaar zeggen wat je wilt en wanneer je wilt en de mensen die iets anders komen zeggen die moeten de regels respecteren, dat is toch wel een zeer bizarre manier van werken, zeker een maand voor de verkiezingen, dat is echt wel, het stinkt, dit stinkt en het stinkt naar een zeer uitgewerkte electorale strategie en ik vind heerlijk gezegd heel jammer te zeggen dat wij in deze zandbak terecht zijn gekomen vandaag.

Voor de inhoud van jullie interpellatie, ik ben persoonlijk gecharmeerd door jullie voorstellen en ik moet zeggen dat in het verleden ik ook verwonderd ben van het feit dat dit eigenlijk al getest is geweest met de gemeente en dat ik het heel raar vind dat de gemeente het in het Schepencollege want uiteindelijk vooral het Schepencollege deze test niet heeft voortgezet of dit jaar niet heeft gedaan. Ik dacht dat dat het plan was, ik dacht dat er een bedoeling was om de test voort te zetten, ik denk ook dat dat de beste manier is om zoiets te doen, dat is om te testen en kijken wat het geeft en dan te evalueren wat je gaat doen. Maar je kan zo'n ding heel gemakkelijk testen en twee jaar geleden is dat gelukt, gewoon twee bloembakken en het lukt....

M. de Voorzitter :

Alstublieft, jullie mogen niet tussenkomen, laat mijnheer Van Damme spreken, dank u.

M. Van Damme:

Wat ik gewoon voorstel is dat de gemeente vandaag nog beslist en het Schepencollege kan dat, om drie weken bijvoorbeeld een test te doen, of in de vakantie een test te doen. Ik begrijp niet waarom dat niet gebeurd is en ik denk dat die test zal uitwijzen of het een goede oplossing is of een slechte oplossing maar alleszins is het zeer opvallend dat wij een jaar geleden een situatie, dat er blijkbaar vanuit het college geen deftige evaluatie van gemaakt is of alleszins geen gevolg aan gegeven is. En dus ik denk dat het bal ligt in het schepencollege en de vraag is "waarom schepencollege heeft u beslist om dat niet te verlengen"? Misschien zijn er goede redenen ervoor en dan zou ik die graag horen.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Bonsoir, pour le parti Islam, j'ai entendu les interpellations différentes, mais elles ne concernent pas les mêmes cas. Ici, il y a eu des commerçants qui sont intervenus pour la problématique de la chaussée de Gand, mais là, ce n'est pas le même cas que celui de la place Communale, la place de la Duchesse ou que la rue de la Meuse. Vous traitez les cas différemment...

M. le Président :

S'il vous plaît, pas d'intervention du public sinon je vais devoir prendre des mesures.

M. Ait Jeddig:

Laissez-moi juste m'exprimer, la chaussée de Gand....

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, l'interpellation citoyenne est sur le square des Libérateurs et sur...

M. Ait Jeddig:

Oui je suis d'accord, mais par exemple la chaussée de Gand, je suis contre les potelets, je n'aurais jamais fait cela de la même manière, je l'ai dit, pas de potelets à la chaussée de Gand et il faut voir pour une alternative pour le parking, les commerçants en ont besoin. Par contre, pour ce qui est de la rue de Meuse, ce qu'on demande ici, c'est de revoir le square des Libérateurs, transformer en piétonnier cette partie-là de la rue de la Meuse. Moi personnellement, je n'y vois pas vraiment d'inconvénients, il faut voir simplement, est-ce que les habitants sont tous d'accord ? Est-ce que cela leur convient ou pas ? Est-ce que vous vous êtes concertés...

(On entend beaucoup d'interventions - Men hoort veel commentaren)

M. le Président :

Messieurs s'il vous plaît, Monsieur Ait Jeddig un instant s'il vous plaît, ce n'est pas vous que j'interpelle, je vais demander au public de ne plus intervenir et de laisser parler le Conseiller. Parce que sinon moi je vais devoir prendre des mesures. J'ai autorisé Monsieur Bakbak à faire son interpellation avant le Conseil, il a eu l'occasion de le faire et il était bien précisé que cela se faisait sans animosité et sans problèmes. Alors s'il vous plaît, maintenez-le comme ça, ça s'est fait avant le Conseil.

Monsieur Ait Jeddig, vous avez la parole.

(On entend « c'est quand qu'on peut intervenir ? » - Men hoort « wanneer mogen wij tussenkomen ?)

M. le Président :

Vous ne pouvez pas, c'est la loi du Conseil communal, ce n'est pas un règlement interne, c'est la loi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Voilà, je continue. Pour moi, il faut absolument une concertation entre tous les habitants. Pour moi personnellement, c'est vrai que je n'habite pas le guartier, c'est vrai, moi je vois ça d'un aspect général. Je dis simplement que la rue de la Meuse, cette partie-là, pour moi, personnellement je n'y vois pas beaucoup d'inconvénients à ce que ce soit, que le square soit étendu, je n'y vois pas d'inconvénients pour moi personnellement. Mais le problème qui se pose, c'est toujours cette question du stationnement, où est-ce que les voitures vont stationner, où est-ce qu'elles vont se garer, est-ce qu'il y a une alternative? Parce que pour la guestion de la mobilité, on peut passer par la rue Haeck, mais est-ce que cela ne dérange pas les habitants de la rue Haeck? Donc il faut voir, est-ce que cela ne les dérange pas, en augmentant la circulation dans cette rue-là et les rues adjacentes, est-ce que cela ne les dérange pas ? Donc il ne faut pas amener ici une interpellation comme ça parce que vous êtes un groupe, je ne sais pas, peu importe votre tendance politique, moi ça m'est égal, moi je vois les choses de façon pragmatique, est-ce que vous avez parlé avec tous les habitants, tous les commercants, est-ce que vous avez demandé leur avis ? Quel est leur avis à ce sujet-là, parce que, comme je viens de vous le dire, pour moi personnellement, un espace sécurisé, je le vois de facon positive, mais voilà, il faut se concerter avec les habitants et vous revenez ici avec une interpellation où tous les habitants auront signé, c'est mon avis, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Kitantou.

M. Kitantou:

En ce qui me concerne et en ce qui concerne mon groupe, je trouve qu'effectivement toutes les questions que vous ramenez, notamment en matière d'impact sur la qualité de l'air, sur la possibilité d'offrir des alternatives en matière de mobilité douce etc. et quelque part améliorer la qualité de vie, sont des pistes et des réflexions assez intéressantes parce que je pense que tout le monde ici serait d'accord sur le fait qu'il est extrêmement important

de pouvoir travailler à faire en sorte que notre commune soit une commune où il fait effectivement bon vivre et je pense que nous sommes tous d'accord et nous poursuivons tous le même objectif. Mais l'élément sur lequel j'ai un bémol avec l'interpellation telle qu'elle a été présentée ici aujourd'hui, c'est que ça donne le sentiment, peut-être pas voulu, mais cela donne le sentiment qu'il y a une vision, une idée, une manière de concevoir la vie dans la commune, qu'on a l'impression que c'est quelque chose qui arrive un peu de manière imposée comme ça et ça, moi, je trouve que c'est quelque chose qui est extrêmement compliqué à voir, pourquoi ? Tout d'abord j'ai cru comprendre qu'il n'y a pas d'unanimité au sein du quartier, donc il faudrait peut-être réfléchir à cet élément-là. Deuxième chose, moi je pense qu'on a vu l'exemple du piétonnier à Bruxelles, sans vouloir reprendre encore cet exemple-là, mais je pense qu'il est extrêmement parlant, de la manière dont cela a été amené et la manière dont cela a été mis en place, on a vu des commerces totalement tués, on a vu un tissu économique être extrêmement mis à mal et je pense qu'une commune comme Molenbeek qui a, il faut aussi le dire, qui a un certain public qui a du mal à entrer sur le marché de l'emploi, qui souffre notamment aussi de discrimination et autres, qui trouve des réponses notamment dans l'entreprenariat, car il faut aussi rappeler que depuis 2012 Molenbeek est une des communes qui crée, où il y a le plus d'entrepreneurs ces dernières années, c'est certainement aussi une réponse aux discriminations à l'embauche. Mais justement, toute cette dynamique-là, je trouve qu'arriver avec une logique de piétonnier, du tout au piéton, même s'il y a certains éléments positifs que je peux reconnaître, sur la qualité de l'air et autres, mais je trouve que ce n'est pas le moment. Et deuxièmement, c'est potentiellement dangereux parce que je pense qu'on ne peut pas au jour d'aujourd'hui construire notre commune sur un désert économique, ce n'est pas possible parce que d'un autre côté aussi, nous avons des personnes qui investissent, nous avons des commercants qui mettent parfois une bonne partie de leurs économies dans leur activité et je pense qu'il faut aussi à un moment donné pouvoir les soutenir, pouvoir aussi dire ok, le travail que vous faites, il faut pouvoir dire que le travail qu'ils font, participe aussi à l'amélioration de la qualité de vie dans nos quartiers et travaille aussi justement à la diversification de l'offre en termes de commerces aussi...

M. le Président :

Monsieur Kitantou est-ce que je peux vous demander de raccourcir.

M. Kitantou:

Je termine Monsieur le Président, et donc, je pense qu'effectivement, les deux objectifs peuvent à un moment donné trouver un bon accord, mais là où je pense qu'il y a un biais dans la démarche, et cela a été dit ici, c'est qu'on n'est pas dans quelque chose qui à ce stade-ci, est consensuel, on n'est pas dans quelque chose qui donne le sentiment que toutes les parties et toutes les facettes du problème sont prises en considération, on a parlé de mobilité toute à l'heure et d'autres. En tout cas à ce stade-ci, pour le CDH en tout cas, ce sera hors de question de soutenir la démarche de l'imposition d'un piétonnier, nous sommes pour une concertation éventuellement, mais l'imposition d'un piétonnier à ce stade-ci pour nous, c'est hors de question.

M. le Président :

Merci Monsieur Kitantou.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste rappeler deux choses, deux éléments importants. D'abord, en fait, je comprends la réaction des gens dans la salle parce qu'ils sont venus, ils se sont exprimés sur la chaussée de Gand et on répond sur la rue de la Meuse et eux, ils n'ont pas eu de réponses et donc je comprends qu'en réalité cela pose une difficulté.

Deuxième remarque que je voudrais faire, la majorité actuelle qui gère la commune depuis six ans, elle est là, ce sont eux, ce ne sont pas les socialistes qui sont dans l'opposition, moi je suis dans l'opposition Monsieur, je suis dans l'opposition depuis six ans. Soit, ça c'est un fait, c'est du concret.

Alors la rue de la Meuse, moi je connais, j'habite juste derrière. Vous savez Messieurs, Dames, quand vous regardez la rue de la Meuse, vous savez qu'il y a un grand problème, il y a des gens qui stationnent en double file la nuit, le soir, pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de place pour stationner. Donc là, c'est vraiment une grosse difficulté dans ce quartier, il n'y a pas de stationnement, et je constate qu'après six ans, cette majorité n'a toujours pas trouvé de solution pour le stationnement. Et pourquoi je parle de ça ? Je parle de ca parce que si on veut améliorer le cadre de vie dans les quartiers, et la rue de la Meuse, ce n'est pas comme la chaussée de Gand et je vais dire pourquoi. Si on veut améliorer la qualité de l'air, si on veut améliorer le trafic, si on veut éviter le trafic de transit, parce qu'il y en a, dans ce quartier il y a aussi des axes où on roule très vite, il y a un endroit un peu plus loin où il y a des accidents très graves, j'espère que non, mais on va un jour avoir des accidents d'une gravité sans nom, donc ici, on peut améliorer la vie dans les quartiers, mais la condition sine qua non, c'est de le faire en concertation avec les habitants du quartier, avec tous les habitants du quartier, pas avec une partie des habitants, pas avec ceux qui s'expriment le plus, pas avec ceux qui ont plus facile à envoyer un mail que d'autres, il faut vraiment une concertation complète, générale, avec tout le monde, et il faut aussi une concertation avec les commerçants, parce que ce sont aussi des acteurs importants de la commune, ils sont très souvent d'ailleurs habitants de la commune.

Donc pour moi, ce sont deux conditions sine qua non, il faut une concertation avec les habitants et avec les commerçants, je ne vois pas comment on pourrait faire autrement pour venir avec des solutions pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Par rapport aux commerçants justement, moi, je pense que les commerçants ont déjà beaucoup souffert sous cette législature-ci, ils ont énormément souffert et c'est un peu curieux qu'on vienne aujourd'hui avec un écran de fumée pour essayer de faire oublier la politique qui a été menée pendant six ans à l'égard des commerçants qui ont quasi été écrasés. Moi je peux vous le dire, moi je parle ici en tant que chef de groupe socialiste, on présente notre programme la semaine prochaine, dans notre programme, il n'y a aucun projet de piétonnier, je répète, il n'y a aucun projet de piétonnier, que les choses soient claires, je le dis, c'est très clair, notre programme il a été acté, il a été voté et la semaine prochaine, nous le présentons. Alors c'est vrai que certains instrumentalisent, certains essaient de manipuler les uns et les autres, mais cela ne nous empêche pas d'essayer d'améliorer la vie dans les quartiers par exemple, chaussée de Gand, on n'a pas trouvé de solution pour le parking, on continue à emmerder les commerçants, que ce soit avec la fermeture, que ce soit avec les taxes et là, il me semble qu'il y a beaucoup d'efforts à faire. Moi, je n'ai jamais eu à faire avec une réelle consultation générale avec l'ensemble des habitants de cette commune, avec l'ensemble des commerçants pour trouver des solutions. Vous savez, on est à un mois des élections, aujourd'hui tout le monde vous dira tout et n'importe quoi, beaucoup vous diront ce que vous avez envie d'entendre, je pense que ce qui est important, c'est de regarder ce qu'il y a dans les programmes, c'est surtout ça qui est impératif, c'est surtout ça qui est important. Et d'arrêter d'opposer les habitants et les uns vis-à-vis des autres.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Je pense que le processus qu'on est en train de vivre ici, on l'a eu déjà quelques fois avec des interpellations citoyennes. Je pense que la commune, au niveau de la majorité, quand on va discuter de ce genre de problème, je trouve qu'une interpellation citoyenne est une bonne façon de lancer le débat, mais après, je trouve qu'on doit étudier vraiment les résultats des tests, qu'est-ce qu'ils ont donné? On ne l'a pas discuté ici, on ne l'a pas présenté ici. Je trouve que c'est important parce que dans un quartier, il y a toujours des intérêts opposés. Evidemment, il y a des gens qui se promènent et certains habitants, certains commerçants veulent bien un piétonnier, d'autres ne le veulent pas. Donc je trouve que trouver des solutions qui peuvent marcher pour tout le monde, ça va prendre du temps et donc, on l'a vu par exemple avec la chaussée de Gand, quand on ne la prend pas, on est dans la merde et je trouve que la Commune doit pouvoir aussi investir là-dedans parce que trouver des compromis qui permettent de trouver une solution dans laquelle les deux groupes peuvent se retrouver, peut-être que cela nécessitera un investissement de la Commune. Un exemple, pour la chaussée de Gand, il manque des places de parking mais la Commune en fait offre au privé. Maintenant le seul parking, c'est Brunfaut et en fait on le donne à Interparking ou on le donne à la Région au lieu de l'offrir peut-être pour les clients de la chaussée de Gand qui dépensent 20 € avec un jeton, comme cela se passe dans la plupart des grands centres commerciaux. Ici sur le square des Libérateurs, je pense qu'il y a un problème réel et c'est le transit, le transit qui vient de Belgica et qui va vers le Jubilé. Je pense que c'est un problème réel qu'on devrait pouvoir résoudre, mais on devra aussi sans nécessairement couper le transit ou le trafic des gens qui rentrent dans le quartier, ça je trouve important aussi. J'ai par exemple, je regarde toujours sur la carte, les gens qui veulent rentrer dans le quartier, moi j'aimerais bien qu'il y ait des alternatives différentes par la Commune, bon je n'ai pas entendu des alternatives pour permettre que les gens...

M. le Président :

Excusez-moi, est-ce que je peux demander le silence dans la salle s'il vous plaît, merci.

M. De Block:

Par exemple, un des problèmes que je vois avec la proposition actuelle, c'est que tout le coin, à partir de Vandernoot, ça nécessitera en fait une boucle énorme vers le Léopold II pour re-rentrer dans le quartier, je pense qu'il faut trouver des solutions pour cela. Idem avec la rue de la Meuse, si on veut résoudre le problème des commerçants, mais en coupant le transit, il faut écouter et voir les directions des rues qu'il faut installer, qu'il faut choisir pour que les commerçants puissent garder un accès avec la clientèle. Je me pose aussi une question au niveau des problèmes des poussières fines et de la qualité de l'air avec une place qui est vraiment située à côté du Jubilé où en fait c'est...

M. le Président :

S'il vous plaît, on ne peut pas filmer, c'est fini, merci.

Mijnheer De Block.

M. De Block:

Je pense que c'est quelque chose...

M. le Président :

S'il vous plaît, est-ce que je peux demander à la salle de se taire s'il vous plaît, ceux qui ont envie de tailler une bavette, je ne les empêche pas de sortir, merci.

M. De Block:

Donc je pense que par exemple la majorité devrait revenir après concertation avec les commerçants, après concertation avec le groupe qui a fait l'interpellation, avec quelques alternatives et avec les résultats des tests. Mon problème est qu'avec la chaussée de Gand, il y a une proposition citoyenne, il y a une contre-mobilisation, il y a encore une mobilisation, il y a une contre-mobilisation et jamais, jamais, on a eu l'occasion, par exemple en Sections réunies, d'entendre les gens, d'entendre le service de la mobilité, écouter les différentes alternatives proposées, jamais on discute comme ça. Donc c'est bien pour mobiliser certains groupes, les uns, les autres, mais ce n'est pas une bonne façon de trouver des solutions et des alternatives...

M. le Président :

Monsieur Bakbak et toutes les personnes qui se trouvent derrière la cabine de traduction, est-ce que je peux vous demander, soit vous sortez, soit vous vous taisez.

Mijnheer De Block u heeft het woord, sorry.

M. De Block:

Voilà, moi je pense que l'idée d'avoir des places...

M. le Président :

Monsieur Ikazban s'il vous plaît, je vous entends jusqu'ici.

M. De Block:

L'idée d'avoir des places sécurisées ou...

(On entend quelqu'un s'exprimer très fort dans la salle - Men hoort iemand die zich luidop uitspreekt)

M. le Président :

Monsieur s'il vous plaît, c'est Monsieur De Block qui a la parole, merci, j'ai repris Monsieur Ikazban et je lui ai demandé de se taire, merci.

M. De Block:

L'idée d'avoir des places à Molenbeek où des enfants peuvent jouer et que les enfants ne doivent pas jouer sur les coins des trottoirs, c'est une chose dans laquelle on peut se retrouver. A la Place communale par exemple, on a critiqué la non-lisibilité du transport et du transit, on a fait quelques propositions concrètes, là aussi je dis, les commerçants demandent un parking, des places de parking pour la chaussée de Gand, il y a là Brunfaut et

on ne fait rien avec, on donne à Interparking des places de parking en-dessous des logements molenbeekois, on permet à une firme privée de se graisser, en fait de se faire des profits, alors qu'il y a des gens, des commerçants et des riverains qui voudraient, qui ont besoin de trouver des places parce que sinon, on circule en fait deux fois par soir ou deux fois par journée une demi-heure au moins. Ca ça veut dire que si on veut trouver une solution où les deux groupes dans un quartier peuvent s'y retrouver, c'est probablement en investissant et en trouvant des solutions audacieuses et de ne pas justement laisser le privé en fait enlever les moyens qui pourraient nous faire le puzzle pour tout le monde. Voilà.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali:

Dank u Mijnheer de Voorzitter, merci Monsieur le Président.

Avant tout, je veux dire que je comprends la présence en masse des commerçants. La seule chose qui est un peu dommage, c'est que j'aurais personnellement voulu qu'ils viennent en tout cas beaucoup plus souvent et beaucoup plus tôt. Malheureusement nous sommes ici à la fin de la législature et des solutions bien sûr qu'il y en a, mais ce n'est pas en une semaine ni en un mois qu'elles seront trouvées.

Alors une chose qui est certaine, que tout le monde n'ignore pas, c'est qu'il y a de plus en plus de voitures à Molenbeek, ça, c'est très très important, donc on parle de créer des places de parking, mais en parallèle il y a de plus en plus de voitures. Les voitures, il y en aura toujours de plus en plus mais les terrains, la surface elle, elle est ce qu'elle est, s'il y a 1.000 m², il reste 1.000 m². Ça, c'est de un, de deux, ce qu'il faudrait certainement, souvent je vois deux groupes. l'un est anti-voitures et l'autre il est anti-vélos et je pense que la sagesse serait de trouver, il y a toujours moyen de trouver un compromis, entre les deux manières de se déplacer. La voiture est très importante pour beaucoup de gens mais pourrait l'être moins pour une autre personne par exemple. Maintenant, personnellement je parle au nom d'Act, c'est que nous ne voyons pas des piétonniers partout non plus, qu'on soit bien d'accord, je connais très bien les deux quartiers, j'ai vécu un moment sur la place Communale de Molenbeek, je connais très bien le Maritime parce que j'y ai passé presque la plus grande partie de ma vie, je passe très souvent en voiture et à vélo par la place des Libérateurs et j'aimerais tout simplement dire que je pense qu'il faudrait être sage, le plus important, je ne vais pas faire de discours électoral, ça ne sert à rien, je pense qu'il faudrait trouver un compromis entre les deux parties, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre. Les chefs de groupe ? Madame Evraud à la place de Monsieur ? Ok. Je ne suis pas au courant, voilà, il faut me prévenir.

Mme Evraud:

Merci Monsieur le Président.

Je vais simplement vous parler de petits faits, c'est tout. Par exemple le clos Saint Remi qui est une seigneurie qui se trouve rue Vandernoot a déjà pour le moment des

problèmes pour avoir des kinés qui viennent parce qu'ils en ont marre de ne pas trouver de place ou qu'ils en ont marre de devoir tout simplement passer le boulevard tellement cela prend du temps. Et il y a des personnes âgées qui n'ont pratiquement plus de visites à cause de ça. Et je ne parle pas seulement des personnes âgées du Clos Saint Remi, il y a aussi d'autres personnes âgées qui n'ont plus de visites de leurs familles etc., parce qu'il y a des problèmes de parking dans ce quartier-là et dans d'autres quartiers aussi. Il manque certainement du parking tout simplement parce que la Région en a fait fermer des quantités, ils sont très fiers d'ailleurs de ça et je trouve aussi qu'il manque beaucoup de pistes cyclables hors voirie. Ce que j'ai vu dans des vieilles villes anglaises, donc ça doit être possible, de faire des passages de manière à ce que les vélos ne soient pas pris dans la circulation, il y a beaucoup d'accidents, et c'est un gros problème. Il y a trente-neuf mois de travaux dans les tunnels, est-ce que si on coupe le passage, est-ce que vous vous rendez compte des bouchons que cela va provoquer ? Et parallèlement, des risques au niveau de la sécurité, ambulances, pompiers et policiers qui doivent passer, c'est déjà problématique maintenant. La multimodalité n'est pas une solution pour tous les individus, tout le monde n'est pas capable par exemple d'aller jusqu'à un endroit où il y a des Cambio. Et je vous dirais que dans une association bien connue de la commune, on a essayé avec une Cambio pour ne pas acheter une camionnette, et on a dû renoncer parce que ce n'était pas rentable, ça nous coûtait des sous. On a fait le calcul de savoir combien il y avait de places disponibles de parking en rapport avec le nombre de cartes de riverain qui ont été achetées, la différence est énorme, il y a beaucoup plus de cartes de riverain qu'il n'y a de places de parking, déjà maintenant. Donc on doit en tenir compte.

Je veux achever par deux éléments. Les petites villes françaises ont commencé à faire des piétonniers bien plus tôt que chez nous et ils renoncent maintenant parce qu'ils ont des déserts économiques et il y a de l'insécurité, ils reviennent sur ces solutions. Donc il faut voir ce que les autres ont fait, ne pas faire les mêmes bêtises, bien étudier, prendre toutes les personnes, les enfants évidemment, mais on pourrait très bien fermer par moments, le dimanche, à certaines heures, mais ne pas fermer tout tout le temps et en tous cas en concertation et comme tout le monde l'a dit, pas maintenant. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Mahy, l'Echevin qui va répondre.

M. l'Echevin Mahy:

Goedenavond, bonsoir à toutes et à tous.

Nous vous remercions pour votre interpellation et du projet citoyen que vous poursuivez maintenant depuis quelques mois. Nous vous remercions en règle générale pour tous vos témoignages, des uns et des autres.

Le Collège a bien entendu votre appel, vos appels à tous et souhaite qu'en règle générale, la mise en zone piétonne de toute voirie fasse l'objet d'une étude bien nécessaire de mobilité afin de déterminer tous les impacts et in fine le meilleur projet. Il est donc nécessaire de prendre du recul, de s'élever et de considérer les questions de la fermeture de ce petit tronçon à l'échelle de tout le quartier Maritime situé entre le Jubilé, Intendant, Belgica et la ligne L28, la ligne ferroviaire. Une somme de 50.000 € a été inscrite au budget 2018, bien avant vos interpellations, je vous rassure, pour une étude sur l'aménagement du square des Libérateurs et de ses abords. Ce square, de conception classique, requiert en effet un réaménagement pour faciliter notamment les accès PMR handicapés, réaliser une offre minimale de jeux pour les enfants, utiliser les espaces perdus, le rendre au goût du jour, tout

en mettant en valeur ses éléments patrimoniaux et bien d'autres objectifs. Dans cette enveloppe, l'étude d'un plan de circulation sera incorporé dans le marché, nous attendrons donc du bureau d'études des propositions entre autres de boucles de circulation, des alternatives de parking dans le quartier, la diminution du trafic, des propositions de diminution du trafic de transit et d'autres éléments. Alors, des alternatives de parking partagé, nous en avons étudiées notamment avec le Lidl rue de Rotterdam, notre demande faite également à la Région d'augmenter le parking partagé sur le site de Tour & Taxis via son PPAS mais aussi la prolongation, et cela ça a été effectif, dès le 1er août, la prolongation du contrôle du stationnement payant jusqu'à 21h00 pour donner la priorité aux habitants de trouver une place avant les autres. Le marché public qui est en cours de rédaction dans les services de mon collègue Jan Gypers qui est absent, veuillez l'en excuser, en collaboration bien sûr avec le service Mobilité, prévoira bien évidemment un volet participation comme dans tous les projets d'infrastructure ou de voirie que nous poursuivons ici à Molenbeek. Participation avec les habitants, les commercants, les directions d'écoles du périmètre, il y a beaucoup d'écoles, les associations et les autres personnes. La plus large participation permettra une adhésion de tous au projet final. Sans pouvoir donner de date précise, l'objectif est d'attribuer le marché rapidement, nous avons des impératifs d'annualité budgétaire.

Je veux insister sur un élément qui est fort lié à cette question, on en a parlé, le Collège a un réel souhait d'améliorer la qualité de vie de ses habitants notamment en ce qui concerne la qualité de l'air. Le Collège a soutenu dès le départ les initiatives des écoles participant aux actions filtre en leur permettant d'occuper leur rue les derniers mois de l'année scolaire pendant quelques minutes, tous les vendredis matin, avec pour objectif de sensibiliser le monde au danger de la pollution dans et aux abords des écoles, donc nos enfants. Nous avons décidé récemment de poser notre candidature de création de rues scolaires, les schoolstraten, dans le cadre de l'appel à projet de la Région dont le financement se monte à un million.

J'espère avoir pu répondre en partie à vos questions, je vais terminer simplement en apportant une précision, non le parking Brunfaut ne va pas au privé, il ne va pas à Interparking, jamais, la gestion du parking Brunfaut revient au Logement Molenbeekois puisqu'il est propriétaire du tréfonds et c'était tout à fait normal de lui donner la gestion pour avoir une structure cohérente de gestion du parking qui permettra des investissements dont le parking a besoin. Merci à vous.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Jullie hebben nog eenmaal het woord om te antwoorden aan de opmerkingen die gegeven werden.

L'interpellante citoyenne :

Merci, merci à tout le monde.

D'abord je voudrais encore corriger et préciser qu'on ne veut rien imposer à personne, on vient juste avec des idées et on a consulté pas mal de gens, 113, aussi des commerçants et pas seulement des néerlandophones, pas du tout, vous pouvez vraiment regarder et lire les enquêtes qu'on a faites.

Deuxièmement, c'est un peu dommage que le mot piétonnier soit un peu brûlé ou un peu maudit à Bruxelles parce qu'on a un peu oublié la rue Neuve qui est un piétonnier et qui est la rue la plus chère de la Belgique. C'est juste parce que le dernier piétonnier, le

processus et la communication étaient très mauvais, mais aujourd'hui, moi j'y vais et c'est génial, les magasins ont changé, il y a eu une sélection naturelle, les magasins sont meilleurs, j'ai le Décathlon, j'ai le Standaard Boekhandel, j'ai le Balls and Glory, le piétonnier à Bruxelles, avenue Anspach il va encore..., excuse, excuse, le piétonnier ici évidemment il n'est pas à comparer, on parle ici de 50 mètres, il y a quatre commerces dont un est déjà fermé, il y a juste le Chez Ramo qui est au coin de la rue, donc il sera accessible aux voitures, les deux autres sont aussi au coin de la rue Vandernoot, donc tout à fait accessibles, pourtant 80% des clients aux trois commerces qu'il y a sur les 50 mètres viennent à pied, on habite là, on les voit à pied, moi j'y vais à pied, on habite tout près. Voilà, je cède le mot.

L'interpelant citoyen :

D'abord je veux remercier tout le monde, aussi Luc qui fait beaucoup pour le quartier, pour intervenir, parce que c'est clair, il y a un peu, il y a des opinions différentes, ça, on le voit clairement, mais on trouve que voilà, on vient avec une idée, on veut aussi voir comment on peut créer une solution qui convient à tout le monde. Evidemment une grande concertation avec beaucoup de gens sera nécessaire et on est très ouvert à le faire. Nous ici, on lance une idée et la concertation doit venir et je suis content d'entendre que vous allez faire ça, vous allez organiser des ateliers participatifs. En effet, on n'est pas ici avec un grand piétonnier, on parle de 50 mètres, ça a beaucoup d'avantages. Et aussi tous les problèmes qui ont été mentionnés par Luc, il y a des solutions qui peuvent réduire l'impact sur certaines choses. Juste pour y revenir, point de vue chargements ou déchargements, des choses qu'on a achetées ou personnes à mobilité réduite, il y a des solutions pour rendre la rue accessible ou bien à certains moments ou pour les riverains avec une caméra de reconnaissance de plaques, aussi pour les pompiers, il n'y a pas de souci, il y a les demironds ou des poteaux amovibles, il y a des solutions qui peuvent marcher. Point de vue stationnement, là aussi, il y avait plusieurs pistes qui ont circulé, je veux bien dire, ce sont des pistes qu'on a lancées, rien n'est décidé là-dedans, ce sont juste des propositions qu'on a lancées, qu'on espère que la commune va les prendre en compte. On a proposé deux moyens de compenser les douze places de parking qui sont là pour les trouver ailleurs dans le quartier, ça vous pouvez aussi, je peux rentrer plus en détail si vous voulez bien...

M. le Président :

Je peux vous demander de conclure s'il vous plaît.

L'interpellant citoyen :

Je veux vous rappeler aussi que plus que la moitié des habitants de Molenbeek n'a pas de voiture et que cette petite rue, c'est pas qu'on veut limiter tout le transit ou rendre tout inaccessible, il faut juste trouver un équilibre pour que tout le monde sache facilement accéder à sa voiture, qu'il y ait encore le passage qui soit possible mais pas à grande vitesse et pas en grande masse et que voilà, il y a des solutions possibles et j'espère qu'on les trouvera.

M. le Président :

Merci beaucoup.

L'incident est clos. Je continue, je reprends la suite du Conseil communal.

J'ai la demande d'une autorisation de modifier l'ordre du jour. Le point 57 qui se trouve actuellement en huis clos, considérant son intérêt public, il est demandé à ce qu'on puisse le mettre en séance publique et de le mettre comme premier point des points

normaux que nous allons discuter au niveau du Conseil. C'est celui concernant la décision d'ester en justice pour les nuisances sonores des avions. Est-ce que nous sommes d'accord ? On peut approuver ?

lci, ce n'est pas une question de personnes, et je reviens de toute façon vers vous Monsieur Van Damme, vous aviez introduit une motion sur le sujet alors que le point était déjà à l'ordre du jour, donc vous saviez très bien que vous ne pouviez pas le faire, je vous ai demandé gentiment, poliment, si vous étiez d'accord de retirer votre motion, vous m'avez répondu « non », donc moi je vous dis maintenant : désolé, mais votre motion n'est de toute façon pas recevable par rapport à ça. Donc il vaut mieux que le point soit effectivement discuté en séance publique et comme ça, tout le monde aura la possibilité de s'exprimer devant le public qui, lui, est concerné par cette décision-là pour Molenbeek. Merci.

Allez-y Monsieur Van Damme.

M. Van Damme:

Donc j'introduis une motion et tout à coup le point revient à l'ordre du jour...

M. le Président :

Non, non, non, le point était déjà à l'ordre du jour. Vous n'avez pas lu votre ordre du jour, c'est tout. Est-ce qu'on peut approuver s'il vous plaît, la mise à l'ordre du jour de la séance publique, la modification de l'ordre du jour.

La demande de modification de l'ordre du jour pour traiter le point relatif au survol aérien de Bruxelles (devient le point 2) en séance publique, est acceptée par 25 votes positifs, 6 votes négatifs et 1 abstention.

De vraag om de dagorde te wijzigen om het punt betreffende de overvliegende vliegtuigen in Brussel in de openbare zitting te behandelen (wordt punt 2), wordt aanvaard door 25 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen et 1 onthouding.

QUESTIONS D'ACTUALITE - ACTUALITEITSVRAGEN

M. le Président :

J'informe les Conseillers que monsieur Ait Jeddig a effectivement introduit à temps deux interpellations et une motion qu'il avait envoyées, malheureusement à une seule adresse qui est secrétariat.1080 et que normalement, si j'avais été mis en copie comme c'est prévu dans le règlement, nous aurions eu un contrôle ou si vous l'aviez envoyée également au Secrétaire communal, nous aurions pu avoir un contrôle. Donc je suis désolé, mais vos points ont été mis à l'ordre du jour, la chose a été corrigée et les Conseillers en même temps en ont été informés lundi.

Ensuite nous avons des questions d'actualité. La première a été introduite par Monsieur Rahali concernant le braquage de la Commune. Monsieur Rahali, malheureusement, je ne peux pas accepter votre question d'actualité pour la bonne et simple raison que toutes les questions que vous posez, les réponses ont déjà été données dans le conseil du 24 janvier 2018 et que vous trouvez la totalité des réponses et des questions qui ont été posées dans le PV de la réunion qui a été édité en février. Et donc, comme vous le savez, elles ne peuvent pas découler de faits qui sont déjà connus. Cela n'a pas d'importance, il n'y a pas d'actualité, il n'y a pas de nouveauté dans le dossier et dans les questions que monsieur Rahali a posées.

A. Question d'actualité posée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative au refoulement de jeunes à l'aéroport de Tel Aviv. Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de uitzetting van jongeren op het vliegveld van Tel Aviv.

M. le Président :

Nous avons deux questions d'actualité qui concernent le refoulement des jeunes à l'aéroport de Tel Aviv et le premier qui a introduit sa question, c'était Monsieur Dirk De Block, le deuxième Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

(On entend monsieur Ait Jeddig poser une question - Men hoort mijnheer Ait Jeddig een vraag stellen)

M. le Président :

Non, vous l'avez signalé au Secrétariat, donc c'est marqué et vous l'avez même déjà utilisé, là, tout de suite.

M. Ait Jeddig:

J'aimerais le faire acter si cela ne te dérange pas.

M. le Président :

Après les questions d'actualité.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Je pense qu'on a tous lu dans la presse qu'il y avait des jeunes molenbeekois qui n'ont pas pu rentrer, n'ont pas pu faire leur voyage, on a lu les témoignages choquants et interpellants du traitement. Cela fait je pense la quatrième histoire au moins que je connais et qu'on a discutées ici parce que je pense que j'ai interpellé au moins sur deux ou trois questions où des Molenbeekois se font refouler, se voient refuser l'entrée dans un pays, l'Amérique, les Etats-Unis, plusieurs fois, cette fois-ci Israël. Au début, quand je parlais...

(On entend quelqu'un s'exprimer dans la salle - Men hoort iemand in de zaal die zich uitspreekt)

M. le Président :

S'il vous plaît.

M. le Président :

Au début, quand je parlais de discrimination, je me rappelle la première interpellation, on disait mais Monsieur De Block, vous voyez, vous vous faites des films...

M. le Président :

Monsieur De Block, patientez un petit instant, le temps que les gens qui voulaient sortir, soient sortis. Non, non, Monsieur, vous n'avez pas d'intervention à faire, merci Monsieur, on ne vous entend pas, merci Monsieur, passez une bonne soirée, laissez-nous travailler, merci, merci beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

La première fois que j'ai parlé de discrimination, la réponse était « vous vous faites des films », la deuxième et la troisième fois, je pense que j'ai entendu reconnaître le mot « discrimination ». Chaque fois je pose la question : qu'est-ce que Molenbeek fait ? J'espère que Molenbeek, Madame la Bourgmestre a interpellé les représentants de l'Etat d'Israël en Belgique pour demander des comptes, parce que je trouve que ça ne va pas que des gens qui à mon avis partent avec des bonnes intentions de rencontrer et d'échanger, se voient refoulés, en fait la fin de leur voyage, je pense qu'ils ont investi, ils se sont donnés, je crois qu'ils ont récolté de l'argent, tous ces efforts anéantis. Et donc, je voudrais vraiment demander qu'est-ce que Madame la Bourgmestre va faire d'une façon structurelle pour que ce genre de projets de jeunes, ce genre de projets de groupe ne risquent pas à chaque fois de tomber à l'eau. Donc on a eu des sportifs, on a eu des experts en technologies, on a eu de tout, on a eu des jeunes qui ont un projet de rencontres, on a eu de tout et chaque fois, ils se font refuser. Moi, je voudrais vraiment entendre quelles sont vos démarches, qu'est-ce que vous avez fait et surtout est-ce que vous avez parlé avec les représentants et qu'est-ce qu'ils ont raconté, c'est quoi la garantie qu'on vous donne? J'ai l'impression qu'à Molenbeek, pour les citoyens molenbeekois un visa ne suffit pas, il faut maintenant avoir deux, trois garanties supplémentaires, peut-être un ticket, je ne sais pas, un ticket de retour déjà pour le cas de refoulement, il faut acheter une assurance extra pour payer tous les frais extra causés par cela. Moi je ne sais pas, qu'est-ce que la Commune va faire, je trouve que c'est inacceptable, voilà.

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

B. Question d'actualité posée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal PS, relative au refoulement de jeunes à l'aéroport de Tel Aviv. Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, betreffende de uitzetting van jongeren op het vliegveld van Tel Aviv.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président. Je vais rejoindre ce qu'a dit mon collègue De Block. Peut-être rappeler simplement que l'Asbl Bien ou Bien, c'est une Asbl qui a été créée et qui est dirigée par des jeunes, quand-même ça, il faut le souligner, un projet qui a été soutenu à amener nos quelques jeunes en voyage. Et lundi, arrivés à l'aéroport de Tel Aviv en Israël, certains ont pu passer sans soucis alors que d'autres ont été arrêtés et ont dû subir sept heures d'interrogatoires avant d'être refoulés. Par ailleurs, interrogatoires agressifs et intrusifs, il suffit de regarder les vidéos des témoignages qui sont sur le net et vous serez peut-être frappés pour ceux qui ne connaissent pas la situation, mais c'étaient des questions

du style : que venez-vous faire ici, pourquoi n'avez-vous pas été en Croatie ou en Turquie, êtes-vous musulmans, êtes-vous pratiquants etc. Six heures après avoir été refoulés, ces jeunes n'avaient toujours pas récupéré leur passeport ni leur liberté. Donc c'est important quand-même de se rendre compte de ça, qu'on a discriminé des jeunes de Molenbeek, aussi de par leur origine culturelle, ethnique, faciès et autres et évidemment certainement le fait qu'ils venaient de Molenbeek. Après avoir subi des fouilles très humiliantes, surtout pour les filles, ils ont enfin pu embarquer pour la Belgique et ce n'est qu'à leur arrivée à Bruxelles qu'ils ont pu récupérer leurs documents de voyage, donc c'est seulement à leur arrivée à Bruxelles. On apprend que tous les refoulés sont de la même origine, d'origine magrébine, d'origine marocaine. Des jeunes qui ont passé donc 11 heures sans manger, ni boire ni possibilité de se reposer ni même de se doucher. Et je voudrais également poser les questions suivantes, Madame la Bourgmestre, qu'est-ce que vous envisagez, qu'est-ce que vous avez fait pour soutenir ces jeunes de Molenbeek, pour soutenir ces jeunes qui ont été séparés de leurs camarades juste à cause de leur appartenance ethnique, religieuse et ces jeunes qui ont subi des humiliations ? Et pour ceux qui connaissent ces jeunes, et là je rends quand-même hommage à ceux qui soutiennent ce groupe depuis le début, ce sont vraiment des, j'ai déjà eu à côtoyer ce groupe de jeunes, des jeunes vraiment formidables, hyper positifs, mixtes et autres. Donc avez-vous, Madame, des nouvelles, Madame la Bourgmestre, eu des nouvelles de cette affaire de la part du SPF Affaires étrangères ? Je ne vais pas jusqu'à vous dire qu'il faut demander à Reynders de rappeler l'ambassadrice d'Israël, mais je pense que la Commune doit faire quelque chose par rapport aux autorités israéliennes parce que c'est quand-même un comportement inacceptable. Imaginez la même chose avec d'autres jeunes de Molenbeek dans un autre pays, imaginez la même chose, je pense qu'on aurait peut-être eu des réactions peut-être plus importantes. Donc estce que vous allez encore envisager d'autoriser ou de financer de telles destinations ? Et enfin, comment est-ce qu'on peut garantir, comment est-ce que la Commune peut garantir la sécurité des jeunes molenbeekois qui vont dans un pays où la répression et l'oppression sont des ingrédients du quotidien pour la population palestinienne ? Petite remarque, je vais attendre évidemment vos réponses, je n'ai pas vu beaucoup de réactions des responsables municipaux, je pense qu'il y a une personne qui a soutenu ces jeunes dès le départ, par respect je ne vais pas citer son nom, j'aimerais bien, mais je ne vais pas citer son nom parce qu'on ne peut pas en séance publique, tout le monde la connaît très bien, elle habite le quartier. Mais à part elle, il n'y a pas eu beaucoup de soutien, il n'y a pas eu beaucoup de mobilisation de la part de la Commune, est-ce que c'est vrai ou non? Parce que, par exemple dans un autre dossier, Molengeek par rapport à ces problèmes de visas aux Etats-Unis, là, on a eu quand-même un emballement et une couverture plus importante. Voilà Madame la Bourgmestre mes questions, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme vous, nous avons été extrêmement choqués d'apprendre que des jeunes s'étaient fait refouler d'Israël parce qu'ils voulaient se rendre, enfin en tout cas ils voulaient se rendre dans les territoires palestiniens, même si cela n'a pas été officiellement communiqué. Pour ma part, j'ai été informée par l'Echevine de la Jeunesse, par Sarah Turine lundi soir vers 19h00, que des jeunes étaient retenus à l'aéroport de Tel Aviv et qu'il y avait une difficulté et que certains de ces jeunes pouvaient être refoulés vers la Belgique. J'ai immédiatement pris contact avec le cabinet du ministre des Affaires étrangères, les noms de ces jeunes ont été communiqués, le cabinet a fait le nécessaire auprès de son ambassade à Tel Aviv, mais entre-temps, ces jeunes ont dû reprendre un avion pour le retour. Comme je

vous l'indique, c'est choquant, c'est choquant que des jeunes ne puissent pas voyager. Il y a déjà eu d'autres expériences, notamment avec les Etats-Unis, mais je peux vous assurer que nous sommes particulièrement attentifs à ces situations. Il y a aussi des jeunes, des jeunes molenbeekois, quelles que soient leurs origines, qui voyagent à travers le monde, qui se rendent également dans des pays tels que Israël ou tels que les Etats-Unis et donc, il faut être extrêmement vigilant, mais je pense qu'il ne faut pas faire une règle générale de considérer que nécessairement vous êtes jeune, vous êtes d'origine étrangère, vous êtes de confession musulmane et nécessairement, vous ne pourrez pas vous déplacer dans d'autres pays. Donc voilà, mais c'est un cas qui nous occupe comme les cas précédents et je vais donner la parole à l'Echevine de la Jeunesse qui a suivi de près cette affaire et ensuite à Ahmed El Khannouss qui est l'Echevin des Relations internationales.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine:

Bonsoir, effectivement, nous avons appris, je vais reprendre les choses dans l'ordre, effectivement l'ASBL Bien ou Bien avait décidé de partir avec quelques jeunes en Palestine via Israël, puisque vous savez que pour aller dans les territoires palestiniens, il faut nécessairement passer par une douane israélienne, même si on rentre par un autre côté que Tel Aviv. Et donc, en cette occasion-là, moi j'avais eu l'occasion de discuter avec leur animateur qui les accompagnait, pour leur proposer éventuellement un soutien, puisque vous savez que nous venons de signer un jumelage avec une ville palestinienne, en leur proposant éventuellement de passer aussi par cette ville, par Jénine. Mais le programme qu'ils avaient était déjà bien chargé. Ils n'ont pas eu besoin de soutien financier de la part de la Commune puisqu'ils étaient déjà soutenus pour le reste du financement du voyage et ils n'avaient pas l'occasion de pouvoir augmenter leur programme qui était déjà très intéressant et déjà bien chargé. Mais néanmoins, on avait discuté à ce moment-là des risques à l'arrivée à l'aéroport, on avait échangé quelques conseils et je sais que par ailleurs ils ont été aussi briefés par l'organisation qui les accueillait sur place, pour cet accueil, en sachant effectivement qu'on sait que, malheureusement, Israël utilise sa douane pour tenter d'empêcher un certain nombre de jeunes et de moins jeunes d'aller dans les territoires palestiniens et on sait qu'ils ciblent certains publics plus que d'autres. Donc ces risques-là étaient effectivement connus par le groupe. On espérait néanmoins qu'ils puissent atteindre les territoires, ca n'a malheureusement pas été le cas. Et donc effectivement, nous avons été avertis en début de soirée, je n'ai plus l'heure précise, j'ai donc directement informé la Bourgmestre. On a également été en contact, durant la soirée-même, avec l'association qui organisait leur accueil sur place pour échanger un maximum d'informations puisque tout le monde était un petit peu en contact avec certains membres du groupe. C'est vrai que le soirmême, moi personnellement, je n'ai pas communiqué sur les réseaux sociaux ni à la presse malgré le soutien que je leur accordais parce que je ne voulais pas, tant qu'ils étaient en Israël, qu'un soutien ou une médiatisation trop forte de l'affaire puisse leur causer des soucis sur place. Et on leur a même conseillé, bon, ils étaient évidemment en colère et avaient besoin de l'exprimer sur les réseaux sociaux, mais on leur a même conseillé d'être prudents dans leur communication tant qu'ils étaient en Israël parce qu'ils sont évidemment surveillés et que comme on sait que cela fait partie de la politique d'Israël d'essayer de décourager les jeunes à se rendre sur place, il ne fallait pas rajouter du stress au stress qu'ils ont déjà vécu sur place.

Au-delà de ces différents contacts, il y a une information qui est effectivement importante, c'est que non seulement ils se sont fait refouler du territoire, mais c'est une interdiction qu'ils ont pour une période très longue puisque apparemment, ils sont interdits de territoire pour 10 ans. Et donc, il semblerait qu'il soit possible, enfin les informations qu'ils ont

reçues, on va maintenant analyser tout ça, mais donc les informations qu'on leur a données, c'est que cette interdiction pouvait être diminuée à partir du moment où l'ambassade d'Israël menait une enquête. Et donc, en concertation avec leur animateur, la Commune est prête évidemment à les soutenir dans leurs différentes démarches pour pouvoir faire tomber cette interdiction puisque vous savez, de nouveau j'en reviens à ce jumelage que nous venons de signer, il y a quelques mois, l'intention est bien de pouvoir notamment travailler sur la question d'échanges de jeunes. Et donc la Commune va évidemment, de manière générale, prendre différents contacts pour pouvoir assurer que ces échanges de jeunes soient possibles. Voilà où on en est pour l'instant. Moi je voulais juste revenir peut-être sur l'intervention de Monsieur De Block, effectivement, sur une situation qui est particulière pour l'instant puisque depuis la surmédiatisation de la Commune, on sait que l'étiquette Molenbeek intervient négativement dans le passage de certaines frontières, principalement les Etats-Unis. Et donc ici Israël, c'est évident, ça n'a pas empêché tous les voyages et notamment les jeunes de Bien ou Bien ont déjà eu l'occasion de voyager, certains d'entre eux au Brésil, ils projettent de partir au Sénégal, certains sont partis également au Québec et certains d'entre eux, ce n'était pas dans le cadre de Bien ou Bien, sont même partis, dans le cadre de leur voyage au Québec, avaient eu même l'occasion de rentrer aux Etats-Unis, donc voilà. Heureusement ce n'est pas systématique, et donc nous-mêmes, on a pu entrer, même si cela n'a pas été facile pour tout le monde d'entrer et de sortir, nous-mêmes avons eu un contrôle à la sortie qui n'était pas piqué des vers. Tout ça pour dire qu'effectivement, nous devons être attentifs et je pense que les autorités communales n'ont évidemment pas de capacité à imposer quoi que ce soit aux pays étrangers, mais néanmoins, nous devons pouvoir soutenir les groupes de jeunes qui souhaitent se rendre à l'étranger parce que ça fait partie, je pense, de l'ouverture et de leur apprentissage de la société. Donc on doit évidemment pouvoir soutenir tous ces voyages et les soutenir dans toutes les démarches pour assurer au maximum qu'ils puissent entrer dans d'autres territoires. Maintenant, je veux dire, c'est bien de le dire, après, malgré des contacts avec le Ministère des Affaires étrangères, même le Ministère des Affaires étrangères ne sait pas forcer un pays à faire rentrer des personnes sur son territoire, donc on reste néanmoins bloqués, mais des démarches vont être prises en ce sens notamment dans le cadre de pouvoir assurer les missions qu'on a mises dans ce jumelage.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss:

Merci Monsieur le Président, bien évidemment, comme l'ensemble des intervenants, je déplore et je condamne même ce qui est arrivé à ce groupe de jeunes qui s'est rendu dans le cadre d'un projet d'échanges. Ça a été rappelé, Molenbeek n'est pas à son premier projet qu'elle soutient et le premier projet qu'elle développe et qu'elle soutient elle-même. Ma collègue a rappelé que nous avons un partenariat avec la ville de Jénine et que nous-mêmes, lors de notre voyage pour la signature de l'accord de partenariat, nous avons subi les affres vécues par les jeunes à l'aéroport. A l'entrée, nous avons, certains ont été retenus deux heures et à la sortie, j'ai moi-même été retenu pendant quatre heures, ayant subi aussi des fouilles, des interrogatoires etc., ce qui est très habituel aux postes frontières israéliens, quelle que soit la destination qu'on prend pour se rendre en Palestine. Evidemment, je déplore et, je le répète, je condamne ce qui s'est passé, mais je peux vous dire que dès le moment où nous avons été informés, moi-même, j'ai été informé par une personne, dont on n'a pas voulu citer le nom tout à l'heure, qui s'est empressée de me parler de la situation, nous avons avec ma collègue Sarah Turine et surtout avec la Bourgmestre qui a pris une série d'initiatives comme pour Molengeek évidemment, il n'y a pas de traitement différencié,

contacté les autorités compétentes pour pouvoir essayer de trouver une solution. Et il est vrai que contrairement à certains, nous ne communiquons pas sur les réseaux sociaux pour expliquer tout ce que nous faisons et tous les actes que nous posons. Nous assumons nos responsabilités en entamant les démarches nécessaires pour aider au mieux ces personnes, mais en utilisant aussi un discours de vérité, nous n'avons pas la capacité d'envoyer des gardiens de la paix pour forcer les autorités israéliennes à faire entrer, il n'y a évidemment que les démarches diplomatiques qui peuvent être menées par le SPF Affaires étrangères qui pourra apporter des réponses. La Commune a fait son maximum et elle le fait dans toutes les situations, la Bourgmestre qui a été amenée à intervenir, que ce soit pour Molengeek ou d'autres situations, a systématiquement fait les démarches nécessaires pour aider au mieux les personnes concernées. Et je pense, Monsieur De Block, votre question de savoir ce qu'on compte faire, eh bien on va continuer à soutenir les jeunes qui veulent aller dans des destinations étrangères, nous allons continuer à soutenir les actions qui visent à permettre, par exemple ici, au peuple palestinien de pouvoir exister, de pouvoir échanger avec nos jeunes et de pouvoir travailler sur des projets de rapprochement parce que dans toute une série de projets, il y a des projets de rapprochement avec les citoyens israéliens et le peuple palestinien et nous nous inscrivons dans cette démarche et nous continuerons à le faire même si aujourd'hui à la tête d'Israël, il y a un gouvernement de la droite extrême qui essaie, comme l'a rappelé ma collègue Sarah Turine, de dissuader les personnes qui se rendent en Palestine à travers des contrôles arbitraires et, je dirais, oppressants. Et donc notre démarche à nous, c'est dans un, je dirais, un souci de pouvoir continuer ce que nous faisons, continuer à soutenir tous les projets et plus particulièrement ceux qui sont portés par les jeunes. En vous remerciant pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Monsieur De Block, Monsieur Ikazban, vos répliques, Monsieur De Block d'abord.

M. De Block:

La première chose que j'ai demandée, c'est effectivement qu'est-ce qu'on a fait pour contacter les représentants d'Israël ? Pourquoi, c'est un petit peu bizarre, mais donc pour garantir que certains Molenbeekois arrivent à entrer dans un pays, il faut maintenant faire en fait une enquête préalable presque, faire des documents, je ne sais pas, un label de confiance de la Commune, ou je ne sais pas quoi, pour passer. Je vous demande effectivement : qu'est-ce que vous allez faire pour garantir que quand la prochaine fois qu'un groupe de jeunes, dans le cadre de notre partenariat avec une ville palestinienne, ils partent, qu'on ne doive pas faire comme j'ai dû faire à l'époque, qu'on prend des avions séparés, on fait des faux couples, qu'on prend un accent à gauche et à droite, qu'on met nos cheveux comme ça et comme ça, qu'on fait les touristes de surf, tout pour finalement passer pour des gens qui en fait ne vont pas du tout en Palestine, mais vont profiter de la plage à Tel Aviv. On est dans une situation où la solidarité est incriminée, est rendue impossible et donc je trouve que c'est un précédent et pourtant ce week-end, il y avait une fille qui ne pouvait pas sortir de son propre pays, avec tous les documents, elle ne pouvait pas sortir. Et donc moi, je veux savoir ce qu'on va faire envers les autorités israéliennes pour faire en sorte que ce ne soit pas la roulette russe, ce n'est pas la loterie, pour si oui ou non, quel jeune va peut-être rentrer dans un projet que la Commune soutient. C'est quand-même le comble, je ne sais pas, bientôt dans notre budget, on aura « soutien aux projets jeunes » et puis « soutien extra » pour en fait paver le billet de retour supplémentaire, ca va être une ligne fixe dans le budget ? Ce n'est pas possible. Je trouve que c'est bien d'avoir interpellé le Ministère des Affaires étrangères, mais qu'est-ce qu'on va faire pour garantir que les jeunes vont rentrer dans le futur, ça, j'ai l'impression qu'il y a encore peu de démarches qui ont été faites et donc je prédis qu'on se retrouvera ici dans la même situation dans le futur.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Je vous remercie pour vos réponses et je comprends parfaitement la volonté de ne pas communiquer au départ quand ils étaient encore là-bas, tout à fait, mais maintenant qu'ils sont ici, moi j'ai envie de dire, je pense qu'il faut marquer le coup parce qu'il y a deux aspects en fait. Il y a la solidarité qu'on entrave, mais aussi le traitement de nos jeunes, le traitement dégradant pour nos jeunes molenbeekois. Et je pense qu'il faut marquer le coup, qu'il faut de manière officielle écrire à cette ambassade d'Israël, écrire aux autorités israéliennes, même s'ils s'en foutent, mais au moins, on marque le coup, ne fusse que pour ces jeunes parce qu'ils ont d'abord subi un dommage moral important. Maintenant, dommage financier, moi je ne sais pas s'il y a eu des remboursements, ou s'il y a des remboursements qui sont prévus parce que vous avez confirmé que ce sont eux qui ont financé ce voyage, c'est extraordinaire, est-ce qu'il y a des remboursements qui sont prévus ? Parce qu'il y a des billets de retour, mais il y a aussi le dédommagement et la perte de temps. Moi je pense aussi qu'il faut continuer à essayer de faire des voyages là-bas, il faut continuer à permettre à nos jeunes d'aller rencontrer des palestiniens, d'aller découvrir la réalité et aussi de rencontrer des israéliens qui se battent dans le camp de la paix également et pas se laisser impressionner, se laisser faire par une politique d'oppression et d'occupation qui non seulement brime le peuple palestinien, mais qui aujourd'hui, voilà, manque de respect total à nos jeunes molenbeekois. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

C. Question d'actualité posée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SPA, relative à l'abattage d'arbre dans le cimetière de Molenbeek. Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SPA, betreffende het kappen van bomen op het kerkhof van Molenbeek.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Jef Van Damme concernant l'abattage des arbres dans le cimetière de Molenbeek.

M. Van Damme:

Dank u wel mijnheer de voorzitter, in verlenging met de vorige interpellaties, misschien nogal een verschil van toon en ook een verschil van belang van natuurlijk de interpellatie die juist behandeld is geweest, het gaat natuurlijk over heel belangrijke dingen, over mensen en over verschillende manieren van mensen te behandelen. Dus het is een beetje raar om deze actualiteitsvraag nu te doen maar ik vind het ook belangrijk om ze te stellen want het gaat over het groen in onze gemeente. Om heel kort te zijn, het kerkhof van Molenbeek is een beetje niet alleen de laatste rustplaats van vele van onze burgers maar het is ook een groene oasis van rust midden in een drukke stad. En de vele bomen maken van het kerkhof een groene long die ook voor de omwonenden aangenaam en weldadig is en veel mensen komen er ook om die rust te voelen en te beleven. Het is dan ook met een

beetje verwondering dat ik vernam dat er op maandag, deze maandag 10/09, tien september dus, een drietal grote oude bomen vermoedelijk werden neergehaald, en eigenlijk ook van Molenbeek als je vanuit Koekelberg kijkt en zij werden vrij plots omgezaagd waardoor er nu een grote lege plek gaat waar zij vroeger stonden. En dus mijn vraag is dan eigenlijk van, wat is er daar juist gebeurd, waarom zijn die bomen gekapt, gaat het over ziekte, is er een soort rapport gemaakt door experten, heeft iemand die onderzocht, wat komt er in de plaats vooral, gaat men nieuwe bomen planten of is er een ander project? En ten derde, hoe gaat het Schepencollege om met de natuur op het kerkhof en het gaan beschermen van de natuur op het kerkhof. Dank u wel.

M. de Voorzitter :

Dank u mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan mevrouw Gadaleta.

Mvr. de Schepen Gadaleta:

Bedankt, dank aan mijnheer Van Damme voor zijn belangstelling voor de natuur. Het kappen van bomen wordt onderworpen natuurlijk aan strikte regels en met name ook uit het bekomen van een stedenbouwkundige vergunning wat ook de gemeente gevraagd en gekregen heeft. En dus naar aanleiding van de stedenbouwkundige vergunning hebben wij die bomen begin deze week moeten laten kappen. Wat is de reden? De bomen waren ziek, die waren aangetast van een bepaalde champignon, dus dat drijft gevaar, als een boom ziek wordt die kan omvervallen en dat is al gebeurd tijdens de stormen van vorige maanden. Dus het gewest, het Brussels Gewest, die uiteindelijk de vergunning heeft geleverd, herkent de situatie van de bomen, de foto's en zo, wij hadden alles toegevoegd aan het dossier en hij heeft ook vastgesteld dat er geen manier meer was om de bomen te redden. Wat komt er in de plaats? Zoals vastgesteld door de vergunning hebben wij tien maanden de tijd om nieuwe bomen te planten, wij zullen er vijf planten, het zullen iets bredere bomen dan de vorige zijn, daarmee dat het gewest instemt met vijf in plaats van de zes oorspronkelijke bomen. Het natuur karakter of de natuur opzicht van begraafplaats van Molenbeek staat absoluut niet in de discussie en ik kan verzekeren dat mijn dienst alles doet om een goede onderhoud te verzekeren van deze plaats.

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme:

Dank u wel voor dit antwoord, ik heb de vraag ingediend op actualiteitsvraag omdat ik graag een snel antwoord wou in plaats van een schriftelijke vraag maar dus dank voor het zeer volledige antwoord en dank u om ervoor te zorgen dat ons kerkhof groen blijft in de toekomst.

M. de Voorzitter :

Dank u.

L'incident est clos.

D. Question d'actualité posée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal Défi, relative à l'école 1.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Vossaert, Gemeenteraadslid Défi, betreffende school 1.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous avez une question d'actualité concernant l'école n°1. Vous le mettez avec le point ? D'accord ? Ça va.

Monsieur Rahali, vous vouliez faire une communication.

M. Rahali:

Ik wil gewoon eens melden dat er een naamwijziging is van onze beweging en sinds 31/07/2018 is er een nieuwe naam die ook gaat blijven, dat is Act, Acting Citizens Together. Depuis le 31 juillet, le nom du mouvement a changé, donc mouvement bilingue, tweetalig, au nom définitif qui est Act, Acting Citizens Toghether. Merci d'acter ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Nous prenons l'ordre du jour du Conseil communal avec la modification du point 57 qui a été mis à l'ordre du jour de la séance publique, qui est en premier point.

2. Affaires juridiques - Survol aérien de Bruxelles 2 - Action en cessation environnementale introduite par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale - Introduction d'une requête en intervention volontaire - Autorisation d'ester en justice. Juridische zaken - Overvliegende vliegtuigen in Brussel 2 - Vordering tot milieu staking ingediend door de Brusselse Hoofdstedelijke regering - Indiening van een verzoekschrift tot vrijwillige tussenkomst - Toelating om in rechte te treden.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, vous vouliez faire un commentaire ?

Mme la Bourgmestre :

Non.

M. le Président :

OK, on peut acter?

Mijnheer Van Damme, wilt u iets zeggen?

M. Van Damme:

Ja, ik had een motie ingediend. J'avais introduit une motion concernant le survol de Molenbeek et le fait que la Commune de Molenbeek était une des seules communes survolées qui n'avait pas encore introduit, qui n'avait pas encore dit qu'elle allait se joindre au recours de la Région, ce qui était une chose très bizarre parce qu'évidemment Molenbeek est une des communes les plus survolées et les plus touchées par le bruit du survol de notre commune. Et donc, c'était un peu bizarre et donc j'aimerais bien savoir de la Bourgmestre

pourquoi cela a duré tellement longtemps et pourquoi il fallait une sortie de la part de la ministre régionale compétente qui avait énuméré les dix communes qui participaient au recours contre le gouvernement fédéral. Et je voudrais savoir pourquoi c'est seulement maintenant que Molenbeek se joint à ce recours parce que je ne comprends pas très bien l'hésitation et le temps que cela a pris vu le fait que c'est très très clair que Molenbeek et les Molenbeekois sont très très fort touchés par ce bruit.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

J'ai ici une question sur la forme. Au début, le point était dans le huis clos, pourquoi c'était dans le huis clos, pourquoi c'est maintenant dans le public ?

M. le Président :

Ça aurait dû être mis en séance publique parce que c'est d'intérêt général et c'est une erreur de l'avoir mis en huis clos. En huis clos, on doit mettre ce qui concerne les personnes et les noms, ici ce n'était pas le cas.

M. Berckmans:

Mais comme cela nous a été communiqué en huis clos, j'étais étonné qu'il y avait un Echevin qui en avait déjà parlé dans la presse, mais...

M. le Président :

Oui, voilà, vous avez l'explication.

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je vais répondre au nom du Collège, en fait, Molenbeek n'est pas suspecte de ne pas vouloir agir sur la question de survol, nous sommes une des communes qui avons demandé, il y a déjà trois ans, et obtenu la mise en place d'un sonomètre qui se trouve sur le toit de ce bâtiment-ci. Donc je réponds au nom du Collège. Sur ce bâtiment communal, nous avons mis un sonomètre il y a trois ans. Ce sonomètre a donné des arguments-clé à la justice dans le cadre d'ailleurs d'une procédure, une première procédure à laquelle la Commune de Molenbeek s'est jointe, à l'action de la Région, ce sont les données de ce sonomètre qui ont donné des éléments-clé pour faire condamner le gouvernement fédéral et l'obliger à changer cette route du canal. Première chose.

Deuxième chose, il est évident qu'à partir du moment où en juillet et en août il n'y a pas de Conseil communal et où le premier Conseil communal en fait, depuis l'introduction par la Région de cette action en justice, a lieu le 12 septembre. Le collège a beau avoir, dès le retour des vacances, c'est à dire le 28 août, voté sans aucun débat entre nous puisque c'est clair que nous voulons éviter ce survol, d'ester en justice, ce point devait encore passer au Conseil communal, ce soir, pour être pleinement validé. Et donc nous ne sommes pas en

retard, simplement c'est le timing des vacances qui fait qu'il n'était pas matériellement possible de mettre ce point plus tôt à l'ordre du jour. Et donc, voilà, Molenbeek a déjà lutté et continue à lutter contre le survol intempestif de notre commune densément peuplée, par des avions

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme:

Je suis évidemment très content que la Commune se joigne à la décision de la Région d'aller en justice contre le niveau fédéral. C'est d'ailleurs aussi cohérent avec la motion qui a été votée en 2015 ici, sur proposition du sp.a à ce sujet et donc, je suis très content que la Commune se joigne. Je suis seulement un peu surpris que toutes les autres communes ont pu prendre la décision avant les vacances et que Molenbeek soit la seule qui l'ai prise après les vacances, mais bon, c'est un détail finalement.

M. le président :

Merci.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

3. Affaires juridiques - Dossier La Chaine de l'Amitié - Quai de Mariemont, 13/14 - Bail emphytéotique - Prorogation.

Juridische zaken - Dossier De Vriendschapsschakel - Mariemontkaai, 13/14 - Erfpacht - Verlenging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

4. Finances - Budget communal 2018 - Modifications budgétaires n° 2 Financiën - Gemeentebegroting 2018 - Begrotingswijzigingen nr 2

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, vous voulez intervenir?

M. l'Echevin Haouari :

Très brièvement Monsieur le Président, étant donné qu'il y a eu des Sections réunies lundi dernier où plusieurs Conseillers communaux étaient présents d'ailleurs et on a pu répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées.

Juste pour rappeler, c'est une modification budgétaire qui ne contient pas de projet nouveau, c'est juste mettre en équilibre les dépenses et les recettes en fonction des informations que nous avons eues. Juste pour rappel, le résultat au budget initial de l'exercice 2018 était de 848.000 €, avec les modifications budgétaires présentées ce soir, le boni n'est plus que de 310.000 €. Il y a quand-même un élément important, probablement très important puisque de la mémoire des plus anciens fonctionnaires, jamais la Commune n'a pu mettre plus de 12 millions d'euros en réserve. Donc il y a un montant de 12 millions d'euros qui découle essentiellement du compte 2017, qui a été présenté au mois de juin dernier, qui est mis en réserve ordinaire. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

On peut approuver ? Pardon, désolé, je n'avais pas vu, trop rapide.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je remercie en tout cas Monsieur Haouari pour sa présentation lundi, c'était assez clair, il faut quand-même le remercier pour ça, mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'on a des dépenses électorales de 250.000 €, on a raboté le boni qui était de 800.000 €, les dépenses électorales de 250.000 €, vous les présentez en modification budgétaire, pourquoi est-ce qu'elles n'étaient pas prévues avant et déjà prévues en budget initial? Je ne comprends pas, ca fait quand-même plusieurs années déjà qu'on sait qu'il y aura des élections au mois d'octobre 2018. Ça, c'était une remarque. Alors, je vous fais remarquer que malgré bien sûr le budget et le boni qui a été raboté, quand-même, vous bénéficiez dans ce budget d'une dotation importante, d'une dotation communale importante et puis, il y a ce fameux PRI qui était quand même très important avec ce rattrapage de 4,6 millions et puis je vous avais posé la question de ce gonflement de centimes additionnels aussi à la péréquation avec tous ces facteurs que finalement taxent les propriétaires pour leur confort puisque, s'il y a chauffage central, double vitrage etc., ils payent plus de précompte immobilier. C'est assez étonnant, et ça revient quand même de toute façon ici, vous avez taxé finalement les logements qu'on loue. Ca va quand même retomber sur le locataire et puis, je ne comprends pas cette mise en réserve de ce fond de 12.000.000 d'euros plus les nombreux placements financiers dans des produits financiers auprès des banques privées qui finalement, je dirais qui montrent qu'il y a des moyens, qu'il y a de l'argent, et puis d'un autre côté, on taxe les gens de notre commune, les citoyens de notre commune.

Durant cette législature, on n'a pas cessé d'inventer ou de, excusez-moi hein Monsieur Ikazban si je suis, si je dérange, dites le moi hein, j'aimerai bien un peu moins de bavardage, s'il vous plaît. C'est gênant. Peut-être que les gens m'entendent, mais pour moi, c'est gênant. Je n'arrive pas à parler.

M. le Président :

Je suis désolé, Monsieur Ikazban, je ne vous entendais pas et c'est la raison pour laquelle que je n'ai pas fait de remarque.

M. Ait Jeddig:

Oui mais moi, j'entends d'ici. Merci.

Simplement je voulais dire que finalement, on a ces 12.000.000 d'euros, on a ces placements dans des produits financiers et finalement, on a quand même des moyens de côté et malgré tout, on taxe et c'est ce que vous avez fait durant toute cette législature, inventer des taxes, en augmenter d'autres, le PRI, les extensions des zones de paiements, la carte riverain qui est devenue payante, les frais scolaires etc., alors je vous demande est-ce que cet argent, ces moyens, est-ce que vous ne pouvez pas les consacrer à alléger la facture au citoyen ?

M. le Président :

Vous n'êtes pas dans votre interpellation, Monsieur.

M. Ait Jeddig:

Oui, mais il y a d'autres moyens. Il y a ce PV, est-ce que ce PV...

M. le Président :

Si vous épuisez votre interpellation, maintenant je n'ai plus besoin de vous donner la parole tout à l'heure.

M. Ait Jeddig:

Je peux dire ce que je veux durant ces minutes. On parle ici des finances, des taxes etc.

M. le Président :

On ne parle pas de l'utilisation de l'argent ici. On parle du point de vue finances.

M. Ait Jeddig:

Est-ce qu'on ne pourrait pas l'utiliser simplement à réduire la facture au citoyen ? Et c'est à Monsieur Haouari que je parle, Monsieur le Président, merci bien.

M. le Président :

C'est à moi à ternir le cap. Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Merci Monsieur le Président, donc sur l'annexe qu'on nous a présentée en Sections réunies, moi j'ai une difficulté, une interrogation, c'est sur une affirmation sur cette réserve. La réserve de 12.000.000 € dont on décide déjà, dans les termes qui sont ici formulés, qu'elle sera réinjectée dans les budgets futurs afin de pérenniser l'octroi de la prime précompte et donc, je ne vois pas pourquoi ça se trouve dans cette note. On peut très bien avoir des discussions sur l'opportunité, mais justement, est-ce que c'est la Tutelle qui nous l'impose ou c'est autre chose ? Voilà ma question.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan de heer Berckmans.

Est-ce que je peux demander aux personnes qui sont la derrière la cabine ou accoudé contre un mur assis tranquillement à faire une bavette, de bien vouloir se taire?

M. Berckmans:

Dank U mijnheer de Voorzitter. De schepen heeft ons inderdaad maandag een goede uiteenzetting gegeven. Ik denk dat wij er ons mogen op verheugen dat er een verhoging van de inkomsten uit de opcentiemen van de personenbelasting is. Ik heb aan de schepen gevraagd of hij kon uiteenzetten welke de redenen waren.

Donc, j'avais demandé à l'Echevin de nous exposer quel était le facteur éventuel qui explique l'augmentation de 665.000 euros estimés en augmentation des revenus sur les centimes additionnels de l'impôt des personnes physiques. Vous m'avez répondu et on le sait, c'est suite à une estimation que le SPF Finances a faite, donc on ne le sait pas, mais quelque part, je pense que c'est un bon signe dans le sens qu'il y a plus de revenus, plus de gens qui gagnent des revenus et je pense que c'est bénéfique pour la Commune parce que quand on n'a pas d'argent, on ne peut rien faire pour le social ou pour le sport ou pour n'importe quoi non plus et donc, ici c'est bon.

La seule chose que je demande, vous ne pouvez pas répondre aujourd'hui, c'est si vous pouvez trouver un moyen d'examiner d'une façon ou d'une autre les bonnes raisons de l'augmentation, parce que ça peut quand même être intéressant aussi pour les services de la commune. Merci.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj:

Je voudrais revenir sur le montant des 12.000.000 €. En fait, on dit qu'on a procédé à la rectification du résultat présumé de l'exercice 2017 dans le budget 2018 comme si c'était quelque chose qu'on avait fait de façon exceptionnelle, alors que je pense que ce sont les écritures normales de faire ces modifications-là.

De l'autre côté, quand on dit qu'on va mettre en réserve et que 4.600.000 € qui seront injectés dans le budget futur afin de pérenniser l'octroi de la prime, finalement dans le budget on ne destine jamais réellement une recette ou une réserve à quelque chose, à des dépenses qui vont avoir lieu. Pourquoi cette dédicace de cette partie-là de cette réserve alors qu'on est dans le cadre du budget ordinaire avec des dépenses ordinaires, des recettes ordinaires? Là, on parle d'une réserve et on la dédicace à un élément précis de la politique qui est menée et donc voilà, je ne comprends pas très bien.

En plus, les 12.000.000 €, je me demandais si vous étiez passé précédemment par rapport à ces comptes-là, notamment normalement, je crois qu'on passe au Conseil communal justement pour constater le boni ou le mali des comptes précédents. Je crois que

c'est passé la dernière fois. C'était ce montant-là. Bon, élaborez un peu ce point parce que ça m'a l'air un peu flou, mais bon voilà, c'est juste constructif.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj. Pour rappel il y a eu des Sections réunies qui ont tout clarifié.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Je pense que je ne vais pas voter pour cette modification budgétaire. La raison essentielle, c'est que finalement, Molenbeek a une certaine marge budgétaire. Je vois qu'avec la réserve de 12.000.000 €, on désigne déjà toute une partie et notre enseignement en a tellement besoin.

J'ai vu qu'on s'est encore permis de modifier dans le budget une somme de quelques dizaines de milliers d'euros au niveau des frais scolaires que les parents vont devoir payer plus et je pense que c'est le transport. Je pense que la Commune a intérêt à investir la marge budgétaire même peut être une partie de la réserve ordinaire et de l'attribuer à une augmentation du budget de l'enseignement.

On a une proposition concrète de vraiment engager un pool de professeurs, d'un prof par école primaire permettant de résoudre le problème des profs absents qui ne sont pas remplacés, qu'on résolve le problème des soutiens scolaires qui après l'école ne sont pas accessibles à toute une partie, à la grande majorité de la population et donc on trouve que le budget ne parle pas assez de priorité des gens et de besoins urgents de cette commune.

Deuxièmement, j'aimerais bien avoir la réponse sur la prime, la prime qui a été étendue aussi aux propriétaires bailleurs disposant de plus d'un bâtiment. Je voudrais savoir combien ça signifie.

On a fait une année sans, donc l'octroi de la prime de cadastre, avant c'était que pour les gens qui avaient un logement qu'ils habitaient. Il y a eu une extension à des gens qui pouvait avoir plusieurs logements, mais la prime ne valait pas sur la maison qu'ils occupaient. Je voudrais savoir combien représente cette augmentation par rapport à l'année d'avant ou il y avait pas.

Finalement, il y a une question qui ne m'est pas très claire et qui m'interpelle. C'est-à-dire qu'il y a une indexation des salaires qui est prévue contrairement au budget initial. Je vois la seule ligne que cette augmentation est une augmentation de l'indexation des salaires, c'est quand même considérable, ce ne sont pas des cacahuètes, pourrait être absorbée. Comment ? Je ne vois pas d'élaboration spécifiquement dans la note explicative. Je trouve que c'est important parce que sinon on risque de devoir remodifier certains postes vers la baisse et ce budget initial sera de nouveau, même après une première modification budgétaire, semblerait de nouveau déjà achterhaald.

Ce sont mes deux questions. Je voudrais une troisième question.

M. le Président :

Monsieur De Block, nous avons eu des Sections réunies où vous aviez la possibilité de poser toutes les questions techniques que vous venez de poser et donc j'invite Monsieur Haouari à répondre à vos questions politiques et pas à vos questions pratiques.

M. De Block:

Exact. Je vais vous expliquer c'est quoi l'intention politique de cela. Le calcul de ce qu'il faut pour engager des professeurs extra, ça se chiffre dans les 800.000 euros. Les 800.000 euros, je pense que s'il y a une marge apparemment dans ce budget déjà prévu parce qu'on dit qu'il y a déjà une indexation qui pourrait être absorbée. Si on dit que le PRI, on l'a déjà mis en réserve ordinaire.

M. le Président :

Je peux vous demander de résumer, car votre temps est déjà dépassé.

M. De Block:

Si vous ne m'interrompez pas, je peux déjà être plus efficace, donc s'il me répond sur la question du cadastre, je pourrai en conclure politiquement.

M. le Président :

Vous avez perdu votre temps pour des questions techniques et pour les questions politiques.

M. De Block:

Dernière question...

M. le Président :

Non, non, c'était déjà votre dernière question la tout de suite.

M. De Block:

Dernière question...

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci pour vos questions, Merci Monsieur le Président, préalablement à mes réponses, je vais rappeler une chose. C'est une modification budgétaire. J'ai l'impression que la moitié des questions, enfin je n'ai pas l'impression, la moitié des questions qui ont été posées, concernent le budget. Je vous rappelle que ce n'est pas le budget, c'est une modification budgétaire. Je l'ai dit dans mon introduction, c'est une modification budgétaire sans nouveau projet, c'est une modification budgétaire de constat. On constate que certaines dépenses sont plus importantes que ce qui était prévu au budget initial, on les adapte. On constate que certaines recettes sont plus importantes que ce qui a été prévu, on les adapte. Ça, c'est une modification budgétaire classique sans rien de nouveau.

Maintenant, je vais répondre aux autres questions qui concernent la modification budgétaire qui ne concernait pas un budget 2019 qui n'est pas encore confectionné.

Par rapport à votre question, monsieur Ait Jeddig, vous avez posé énormément de questions et d'ailleurs, la plupart concernaient le budget. Par rapport à votre question relative aux dépenses électorales, pourquoi ça n'a pas été prévu, parce que les élections ont lieu au mois d'octobre et que les modifications budgétaires sont souvent faites après les grandes vacances, donc au mois de septembre, octobre, donc il était possible de les prévoir actuellement avec une plus grande précision. En début d'année, les circulaires, les ordonnances, etc. n'étaient pas encore disponibles, on ne savait pas ce que la Commune devait dépenser, on a eu plus d'éclaircissements et ici, on précise un montant plus correcte donc qui se rapproche de la réalité des dépenses qui seront réalisées durant le scrutin du mois d'octobre.

Alors une question qui a été posée par rapport au fond de réserve, Monsieur Vossaert, Monsieur Gjanaj, vous avez posé une question. Donc vous avez un document, un document qui n'est pas la modification budgétaire, c'est un document explicatif, ce n'est pas une annexe, c'est un document explicatif. Dans ce document, il a été indiqué une phrase. La modification budgétaire que vous avez sous la main, la modification budgétaire telle qu'elle est proposée, présente un prélèvement vers un seul fond de réserve ordinaire. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il n'y a aucune affectation de toute façon. L'affectation se fera quand ? C'est une indication, pourquoi 4.600.000 € pourraient servir à payer les primes relatives au précompte immobilier ? Tout simplement parce qu'on a une recette en sus au niveau du précompte immobilier dans le compte 2017, de 4.600.000 €, donc l'indication est dire que ce sont des recettes relatives au précompte immobilier, elles pourraient servir à justement payer les primes au précompte immobilier. C'est une indication. Ce n'est pas une décision.

Les prélèvements par rapport au fond de réserve que nous avons créé, se feront et je réponds aussi un peu aux questions de Monsieur De Block, les prélèvements se feront lors de la confection des budgets futurs. Ici, le fond existe. Ici, c'est la création d'un fond sans aucune affectation. L'affectation se fera dans le cadre des futurs budgets et donc bien sur ce n'est pas une obligation.

Monsieur Berckmans, comme je vous l'ai dit, vos remarques sont tout à fait judicieuses. Effectivement, il serait intéressant de savoir pour quelles raisons justement le nouveau calcul a donné ces chiffres-là. Le nouveau calcul a donné ces chiffres-là, on va voir s'il est possible déjà d'avoir des informations par rapport aux raisons qui ont fait que le nouveau calcul a fait que le montant final a augmenté.

Monsieur Gjanaj, la correction du budget, vous le savez, se fait à chaque modification budgétaire. Donc, le résultat présumé, c'est toujours un résultat présumé du compte au budget initial puisqu'on n'a pas encore les données définitives. Une fois que le compte est clôturé, alors là, c'est la correction du résultat présumé. Effectivement, ça se fait à chaque modification budgétaire qui suit la clôture du compte. C'est la première modification budgétaire qui suit la clôture du compte et donc, il y a effectivement la correction du résultat présumé qui était prévu au budget initial 2018.

Par rapport à votre question relative aux primes, Monsieur De Block, la réponse on l'aura quand tous les dossiers relatifs à la prime auront été introduits et là, on pourra faire une différence. Là, on pourra faire la différence et voir par rapport à l'année passée. Donc quel était le montant total de cette prime 2017 et on verra le total 2018 pour pouvoir faire la comparaison. C'est malheureusement la seule manière de faire, en tous les cas la seule manière correcte. On peut lancer des chiffres comme ça au hasard, mais ce sera certainement des chiffres au hasard.

Enfin, vos grandes déclarations, les parents payent plus etc., je le rappelle on a adapté les recettes et les dépenses en fonction de ce qui rentrait. Il n'y a pas eu de changement de règlement quelconque. Il n'y a pas eu de changement de règlement-taxe en

2018. Il n'y a pas eu d'augmentation de taxe en 2018. C'est une adaptation des montants en fonction des informations reçues aujourd'hui. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Vous n'avez pas répondu sur l'indexation.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Alors, l'indexation, au budget initial, le Bureau du Plan prévoyait de ne prévoir aucune indexation en 2018. Vers le mois de juin, le Bureau du Plan, en fonction des données qu'il avait, prévoyait une indexation. Donc, un dépassement de l'indice pivot, l'indice santé au mois d'août, ce qui implique une augmentation des allocations sociales au mois de septembre et une augmentation des salaires de 2%, salaires du secteur publique au mois d'octobre.

Alors, les salaires, l'indexation a pu être absorbée, ça veut dire tout simplement qu'un nouveau calcul des salaires a été fait pour la période qui reste, donc la modification budgétaire a été calculée au mois d'août. Les salaires du mois d'août étaient payés. Un nouveau calcul a été fait sur les quatre derniers mois de l'année avec l'index inclus au mois d'octobre les crédits étaient suffisants. Ça veut dire qu'il y a eu des retours au niveau des salaires. Je l'ai expliqué lundi en Sections réunies, les retours vous savez ce que c'est.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

J'adore quelque part que le budget de ne soit pas politisé. Un budget, ce ne sont pas des choix ce sont que des constats. J'adore cette majorité et sa vision sur le budget. Normalement, on dit « l'argent, c'est le nerf de la guerre », on peut voir dans un projet les choix qu'ils font.

Je n'ai pas eu de réponse sur les choix qu'ils font. Je n'ai pas eu de réponse sur le parking Brunfaut. Evidemment, c'est une intervention politique parce que je pense que là réside une solution possible pour : premièrement contenter les cyclistes chaussée de Gand et les commerçants qui ont besoin d'un parking. Si on ne résout pas ça via le parking Brunfaut, on va continuer à avoir des contradictions éternelles. Et deuxièmement, sur évidemment le cadastre, je reposerai la question d'ici quelques temps pour voir qu'est-ce qui est possible au niveau du budget global pour permettre un investissement dans l'enseignement. Je vois qu'on constate des besoins des Asbl sur lesquels on dit qu'on dépense plus, on rajoute des malis ou ce genre de choses, mais pour l'enseignement, on ne

constate pas les besoins et en fait, on n'investit pas plus dans l'enseignement, alors qu'on en a besoin.

Je trouve que c'est triste qu'une modification budgétaire, à un moment où on peut réévaluer les choses et on réévalue qu'il y a une marge, on voit même qu'une marge qu'on a pu résorber de 250.000 euros en fait, c'est 4 mois d'index ou 3 mois d'index, c'est un petit peu dans ce genre d'ordre, donc je vois que dans ce budget, on aurait pu faire le choix d'aller engager des professeurs extra pour notre enseignement, ce que la majorité choisit de ne pas faire.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Merci Monsieur le Président. Monsieur l'Echevin, vous faites un très bon notaire, mais pas un bon professeur. Je vous explique. Ici, je sais très bien qu'il y a une modification budgétaire et que ça n'engage pas des choix futurs parce que c'est un jeu d'écriture, mais vous nous avez un peu forcé la main, vous nous avez un peu tendu le bâton ou pas, en tous les cas une perche parce que moi, je n'ai pas le souvenir d'avoir quand même une note aussi explicite sur l'affectation de moyens non négligeables, d'une réserve non négligeable, tant mieux, pour déjà décider d'une politique future. Excusez-moi, mais c'est vous-même qui l'avez indiqué. Excusez-nous de poser des questions. Excusez-nous de voir un peu pourquoi l'opportunité de mettre ce genre d'information et d'affirmation, parce qu'ici, il s'agit d'une affirmation.

C'est vrai que quand j'écoute les interventions des uns et des autres, ben oui on pourrait alors se poser la question de l'opportunité, quand on sait qu'il y a des soucis au niveau du soutien pour l'enseignement, mais dans d'autres politiques, et je rappelle que le budget prime.

Vous m'avez toujours dit : « ne vous inquiétez pas, tout est bien recadré, on gère, c'est sur monitoring » et puis maintenant, vous me parlez d'une réserve pour essayer d'assurer derrière. Quand je vous disais qu'on naviguait à vue, le budget de prime 700.000 euros, l'enveloppe et qu'on l'avait déjà dépassée, maintenant on me parle déjà de faire une réserve pour pouvoir compenser, eh bien pour moi, ce n'est pas de la bonne gestion. Ça, c'est dire : j'ai peut-être sous-évalué ou surévalué. C'est un message qu'on fait passer ou alors c'est un autre message qu'on va vouloir faire passer au niveau dans les rues, etc.

Je pense que ce qui est intéressant maintenant dans la gestion même, c'est qu'il y a des arriérés en précompte immobilier et qui ont été récupérés par un service public qui a fait son travail ici au niveau du fédéral et ça nous donne maintenant une lecture plus claire de ce que ça va nous rapporter au niveau du compte.

En budget, on sait très bien évaluer ce que représente le précompte immobilier, mais au niveau du compte maintenant, on sait qu'il y a des possibilités d'aller chercher des moyens supplémentaires pour la Commune et puis, il va falloir trouver la manière de dédicacer ces moyens et aujourd'hui je ne vais pas pouvoir m'engager dans cette note, même que vous dites que ce n'est pas une annexe, alors n'admettez pas hein, alors n'en parlez pas et mettez-la sur le coin de la table, mais ne la mettez pas dans le BOS, c'est comme ça, c'est un document public. C'est un petit peu de la communication, sur communication et ça, je le regrette.

C'est juste par rapport à votre réponse hein. Moi, vous m'auriez dit c'est la Tutelle qui me l'impose ou se sont les services, ben voilà c'est comme ça, mais ici je trouve que c'est aller un pas un peu trop en avant.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je ne veux pas intervenir.

M. le Président :

Vous ne voulez pas intervenir? C'est gentil.

Je donne la parole Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj:

Moi aussi je dois m'étonner de voir que Monsieur l'Echevin est étonné de questions plus politiques alors qu'effectivement, même dans sa réponse, c'est encore plus clair. La partie qui parle d'affectation des 4.000.000 €, c'est déjà une communication politique. Ça présume déjà que la future majorité sera celle qui est en place aujourd'hui avec les mêmes visions et alors nous, ça donne lieu à des remarques de type politique et bien voilà, on pourrait dire aussi, écoutez, nous, quand on vous a laissé les leviers de la Commune, il y avait 13.000.000 € en réserve, vous nous devez encore 1.000.000 € pour arriver au 13.000.000. On peut dire aussi que le précompte immobilier, il a été augmenté d'une façon abusive, etc. Il y a beaucoup de gens qui se retrouvent dans des situations pas possibles avec des précomptes incroyablement élevés eh ben voilà ça, c'est ce qu'inspire votre petite note. Elle était pas du tout nécessaire puisque ça, c'est vraiment la note mécanique par rapport au budget. Il fallait simplement se contenter de faire constater qu'il y avait ça et pas du tout de commencer de discuter de l'affectation future de quelque chose qui peut-être ne sera plus dans vos mains ou en tout cas ne sera pas géré de cette façon-là, avec peut-être aussi plus de pertinence. Ca préjuge de beaucoup de choses et c'est ça qui est un peu dérangeant dans votre note. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 24 votes positifs, 1 vote négatif, 8 abstentions.

6 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 24 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 8 onthoudingen.

6 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

5. Taxes communales - Prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2018 - Modification.

Gemeentebelastingen - Premie in verband met de toename van de opcentiemen bij de onroerende voorheffing voor 2018 - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Merci Monsieur le Président, j'ai quelques questions par rapport à ce point-là en ce sens qu'il y a des formulaires qui ont été distribués dans les rues aux habitants, donc en toutes boîtes, avant l'apparition de ce règlement et je connais des voisins qui se sont empressés de rentrer leurs dossiers et je voulais savoir, je vois ici qu'ils ne m'ont jamais parlé parce que j'ai aidé deux, trois à le faire, de déclaration sur l'honneur établissant qu'ils occupent personnellement l'immeuble ou entièrement à l'exclusion de etc. Ça n'était pas dans le formulaire.

De plus je voulais savoir, puisque cette année-ci, la Région a octroyé la prime régionale de 120 euros à tous les propriétaires et ce montant est déduit de ce que le propriétaire doit payer lors de son revenu cadastral. Je voulais savoir de quel montant il était tenu compte pour l'octroi de la prime, si c'était le montant initial sans comptabiliser la réduction de la prime de la Région ou si c'est le montant payé effectivement avec la prime de la Région reçu dans le revenu cadastral donc déduite ? Voilà. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

J'avais la même réflexion de cette pub électorale qui n'en n'est pas une. La petite phrase « la commune soutient le propriétaire » mais en fait, on l'a taxé et puis on vous donne une prime. Evidemment, on ne communique pas avec des grands panneaux publicitaires on vous a taxé et puis on vous rend quelque chose. Non non, on met l'écran publicitaire juste pour la chose qu'on vous donne, je trouve que c'est fort café mais à la guerre comme à la guerre, disons, mais voilà, chacun sa façon de communiquer.

Je vais m'abstenir en tout cas sur ce point-ci dans le sens où je voudrais évaluer le coût de ce que représente cette prime pour les propriétaires qui ont plus qu'une maison. Je pense que la prime est tout à fait justifiée pour les propriétaires qui habitent leur maison, qui n'ont qu'une maison. Le but est qu'on doit soutenir les petits propriétaires, mais quand on a plusieurs maisons, je trouve que ce n'est pas là que, oui mais dans le règlement, il y a aussi pour la première maison de quelqu'un qui a quatre, cinq, dix maisons, la première maison il reçoit aussi sa prime.

M. l'Echevin Majoros:

S'il l'occupe hein.

M. De Block:

S'il l'occupe, oui. Il va occuper une des dix maisons. Celle qu'il occupe à Molenbeek, il ne devra pas payer sa prime. Je trouve que vu les besoins, par exemple, dans l'enseignement, si c'est quelque chose qui va peut-être va nous couter 100.000 euros en tant que Commune de rendre en tant que prime, si ça c'est la différence ou 200.000 euros si ça c'est le budget de cette partie-là, de cette partie des multipropriétaires, alors là franchement, je préfère le mettre dans l'enseignement.

Je ne vais donc pas voter pour ce point-là. Je ne vais pas voter contre parce que je trouve que les petits propriétaires ont droit à leur compensation, mais les multipropriétaires, je trouve qu'on peut utiliser cet argent pour réellement investir là où on en a besoin.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert

M. Vossaert:

Moi, j'aimerais quand même rappeler tout ce que j'ai dit peut-être d'autres aussi je ne vais pas diriger la paternité, la critique de cette prime. Au contraire de Monsieur De Block, moi je pense que les propriétaires de Molenbeek, ils méritent d'avoir une compensation et donc, je ne vais pas leur retirer cette possibilité de récupérer et surtout de se refaire une santé suite à l'augmentation du précompte que la Commune a décidée et pas ce que j'entends souvent, c'est que la Région... Non, il y a la part communale d'augmentation du précompte immobilier et pas qu'une part de la Région.

Sur ces critiques, madame Tamditi, quand vous intervenez je me tais, je vous écoute et vous n'arrêtez pas de commenter depuis le début du Conseil, donc maintenant s'il-vous-plaît, je n'ai aucun souci avec vous, mais quand même là, s'il-vous-plaît. Je vous ai écouté.

Sur cette prime, regardez déjà sur si peu de temps combien de modifications. En si peu de temps, maintenant on a même élargi son champ d'application puisqu'il y avait d'abord le public cible, c'était les monopropriétaires, ne vous inquiétez pas, on va compenser. Maintenant ce sont aussi les multipropriétaires même s'ils occupent le bien à Molenbeek encore une fois je vous dis, je donne un exemple, c'est qu'on est en train de bricoler avec cette prime. On est en train d'essayer de chaque fois réadapter et c'est un coût budgétaire, mais aujourd'hui, on ne connait toujours pas le coût budgétaire clair, évident, on en parlait tout de suite.

Je pense qu'il y a une autre méthode. J'en ai déjà parlé et je ne vais pas commencer chaque fois à devoir réexpliquer, mais je trouve qu'ici, on a un souci, c'est qu'il y a maintenant une information importante parce que j'avais dit « vous savez, il y en aura beaucoup qui ne seront pas au courant, qui n'auront pas l'information ». Je rappelle, on m'avait répondu qu'il y avait au moins 11.000 et je reste toujours prudent avec les chiffres dans la réponse écrite que j'ai eu, 11.000 personnes éligibles, il y en avait que 5.000 et j'augmente même ce nombre parce que ce n'est pas 5.000, c'étaient 4.883 en 2017, eh ben vous voyez encore une fois, on a un souci dans cette communication. On a un effet pervers je vais dire dans ce régime de prime et c''est pour ça que j'en appelle aussi un peu à des responsabilités et de se dire ok, là il y a une évaluation qui doit se faire sur ce dispositif de prime. Est-ce que c'est positif ou négatif ? Est-ce que ça va bénéficier à nos habitants ? Est-ce que ça va être quelque chose qui peut être durable, parce que ça, c'est aussi, c'est un problème. Je voudrais comprendre ça. Je voudrais voir qui faisait cette réflexion et je ne vois

jamais ça dans les propositions. Vous venez chaque fois avec cette petite modification en disant « oui, ce n'est pas grave, on va le faire passer comme ça ».

Non, ça ne va pas. Je pense qu'il faut vraiment une réflexion, une mise à plat de cette politique-là. C'est indispensable.

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali:

J'ai effectivement la même réflexion par rapport au choix du timing. Je l'ai eu dans ma boîte et c'est quand même un sourire que j'ai eu. Je trouve ça vraiment dommage qu'on puisse utiliser l'argent du contribuable pour faire sa campagne électorale. C'est comme ça que moi je l'ai vu en tout cas. C'est comme ça que moi je l'ai perçu.

Par rapport aux primes, oui je suis favorable qu'on puisse soutenir les propriétaires et tous les propriétaires ne sont pas riches. Je connais même des propriétaires qui sont pauvres, ils ont une maison sur le dos, ils ne savent pas la réparer, elle est dans un état insalubre et avec un crédit. Donc j'en connais beaucoup qui sont dans cet état-là. Oui les primes sont les bienvenues, mais je dirais aussi pour les multipropriétaires et ceux qui n'habitent pas la commune, ils doivent aussi contribuer je pense. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je vais voter positivement pour ce point. Je m'explique. J'ai été et je l'ai souligné à plusieurs reprises, j'étais contre l'augmentation des centimes additionnelles du cadastre, parce qu'on punit les propriétaires, on punit les monopropriétaires, mais ici, dans ce point-ci, vous avez prévu plusieurs choses.

Le propriétaire ne doit pas présenter de souche de paiement, de preuve de paiement, ni de plan de paiement. C'est un aspect positif ; quant aux multipropriétaires, on parle ici de multipropriétaires, on penserait qu'on parle de propriétaires possédant trente maisons ou trois immeubles, mais quand on parle de multipropriétaires, il y a aussi des mini multipropriétaires. Ils ont une maison de trois logements, peut-être qu'ils en occupent deux et en louent une. Pourquoi, parce qu'ils ont un financement. Ils doivent payer etc. et donc ça les aide. Donc pour ce point-ci précisément, je vote favorablement, bien que je vous ai dit à multiples reprises que j'étais contre cette augmentation de centimes additionnelles et vous voyez bien que vous avez pu, grâce à ça, constituer un fond de réserve de 12.000.000 d'euros et donc pour moi c'est une mauvaise politique. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme:

Ik wou graag drie punten aanhalen in dit dossier. Ten eerste, het is inderdaad zeer opvallend en mijn collega's hebben het ook al gezegd, dat er nu juist vlak voor de verkiezingen verschillende brochures voor de eerste keer verschijnen want er zijn ook brochures die begin juli in de bus kwamen die plotseling voor de eerste keer verschenen die nog nooit waren verschenen bv. over veiligheid en zo was daar plotseling een nieuwe brochure. Hier ook opnieuw een premie die plotseling in de bus valt als een cadeautje vlak voor de verkiezingen hoewel het natuurlijk helemaal geen cadeau is. Het is iets wat je eerst hebt weggegeven en dan terug neemt. Dat is dus een hele rare manier van communiceren maar misschien zijn er wel inwoners die daarin trappen. Dus de vorm is dus wel zeer problematisch. Dat is eigenlijk een beetje onder de gordel.

Ten tweede, wij hebben er altijd voor gepleit om een systeem in te voeren zoals het ook op het niveau van het Gewest is waarbij je effectief een verhoging hebt voor eigenaars die meerdere eigendommen hebben. Dat lijkt me ook volledig logisch en op Brussels stedelijk niveau is dat ingevoerd maar de korting die je daarvoor krijgt wat eigenlijk wil zeggen je betaalt evenveel als daarvoor die gebeurt automatisch. Hier moet je die aanvragen en als je die moet aanvragen dan betekent dat de facto dat de mensen die iets oplettender zijn, die wat hoger geschoold zijn in het algemeen, die wat beter in het lezen zijn van dat soort dingen dat die de facto die premie krijgen want die vullen dat in en die weten waar het is. Dat zijn meestal de mensen die het net iets minder nodig hebben dan de mensen die dit meestal niet begrijpen wat daarin staat. Het zijn meestal de mensen die niet snappen dat je papieren moet invullen en die opsturen en als je dat niet doet dat je dan geen premie krijgt. Wel, die mensen die vallen uit de boot door het feit dat dat niet automatisch gemaakt is. Dat is nu al vier of vijf jaar dat wij zeggen maak die terugbetaling automatisch. Zorg ervoor dat de mensen die daar recht op hebben dat zij die ook krijgen. Dat gebeurt op het niveau van het Gewest waarom gebeurt dat niet in Molenbeek? Het is al de vierde of de vijfde keer dat wij zeggen dat dit eigenlijk zou moeten.

Het derde punt is natuurlijk ook een punt dat mijn collega's al hebben aangehaald, het feit dat het oorspronkelijk idee was dat eigenaars die meerdere woningen hadden bijbetaalde aan mensen die geen woning hadden want dat is eigenlijk herverdeeling. Eigenaars met meerdere woningen die betalen iets meer en daardoor heeft de gemeente meer geld om vooral mensen te steunen die het iets meer nodig hebben dat deze filosofie eigenlijk aan het verdwijnen is heel simpel door het feit dat men die nu ook als je meerdere woningen hebt dat je ook nog eens deze premie krijgt. Dus dat wil zeggen dat iemand die verschillende woningen heeft die krijgt er nog een 100 euro bij. Die voelt het verschil niet maar alle beetjes helpen en dat betekent de facto wel dan dat er minder geld is voor de gemeente en dus een slechte maatregel mijnheer de voorzitter.

M. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Je me suis posé une question en entendant les différents intervenants. Qu'est-ce qui se passe pour les personnes âgées qui sont dans un home et qui restent propriétaires de leurs biens ? Est-ce qu'il y a un aménagement pour ces personnes ou non ?

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président, comme souvent on a débordé, le règlement concernait, comme l'a rappelé Monsieur Ait Jeddig, deux points, essentiellement la suppression de la preuve de paiement. On a parlé ici de distribution de flyers, d'un tas d'autres choses. Je vais essayer de répondre, mais enfin, il n'y a pas eu beaucoup de questions non plus. Il y a eu beaucoup de réflexions.

M. le Président :

Contentez-vous de répondre aux questions qui ont été posées et qui concernent le point.

M. l'Echevin Haouari :

Donc la question de Madame Piquard, le montant de la prime est calculé sur base du montant finalement payé par le redevable.

Mme Piquard:

Pas comme l'année passée alors ?

M. l'Echevin Haouari :

Le montant finalement payé, l'année passée, c'était sur le montant finalement payé.

Mme Piquard:

Oui, mais la prime régionale intervenait après.

M. l'Echevin Haouari :

Oui mais on ne savait pas qui recevait la prime. Donc j'en profite pour répondre à la question de Monsieur Van Damme par rapport à l'octroi de la prime de manière automatique, je rappelle et je l'ai déjà dit plusieurs fois, nous avons demandé le listing de tous les propriétaires molenbeekois. La Région nous a répondu que ça touchait à la vie privée que...

M. Van Damme:

A Schaerbeek, ils le font et à Molenbeek non, allez...

M. l'Echevin Haouari :

A Schaerbeek, ils octroient un montant forfaitaire et ils demandent à Bruxelles Fiscalité de déduire le montant directement pour tous les Schaerbeekois. A Molenbeek, ce n'est pas un montant forfaitaire, c'est un montant en fonction de ce qui est payé par le redevable. Quand c'est un montant forfaitaire, c'est tout à fait faisable. Pour un montant qui est calculé sur ce qui est réellement payé ce n'est pas faisable, il faut avoir le listing.

On a demandé, une demande est partie il y a plus d'un an à la Commission de la Vie Privée pour pouvoir accès à ce fichier et à aujourd'hui nous n'avons toujours pas de réponse.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Monsieur le Président, j'ai posé des questions précises par rapport au point que nous avons sous les yeux, notamment donc ces formulaires sont arrivés dans les boîtes aux lettres avant l'application de ce règlement-ci. Qu'en est-il des dossiers qui ont été rentrés avant ce vote de ce soir. Je veux dire par rapport au point deux où il faut maintenant une déclaration.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari:

L'application sera la même. Ici donc, on ne fait qu'éclaircir ce qu'est l'occupation d'un bâtiment par un propriétaire qui a plusieurs biens et la suppression de la preuve de paiement. L'application sera exactement la même avant ou après, il n'y a pas de différence Madame Piquard.

M. le Président :

On fera la vérification.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Donc, j'ai écouté ce que l'Echevin a répondu. C'est-à-dire, c'est non à l'automaticité parce qu'on ne peut pas travailler par forfait, ça c'est votre choix et deux, j'ai compris aussi qu'il y a un règlement qui sera modifié aujourd'hui et qu'il n'y aura plus de nouveaux documents qui seront envoyés dans les boites, qui seront redistribués dans les boites, qui seront recommuniqués. Il n'y aura plus une nouvelle campagne de communication parce que vous estimez que la modification actuelle ne mérite pas une nouvelle communication après de la population.

Ça veut dire que le règlement et donc l'information que vous allez diffuser n'est pas complète puisque vous n'envisagiez pas une nouvelle campagne de communication puisqu'on va modifier le règlement avec des éléments. C'est ça que je demande et c'est un peu la question que Madame Piquard avait posée.

Parce que vous dites l'application, c'est très bien, il n'y a pas de souci. Si les personnes sont dans les conditions même si elles n'avaient pas reçu le nouveau règlement, oui l'application elle sera adaptée et les services vont le faire, mais ce que je veux dire, c'est

que l'information qui sera transmise vers l'extérieur ne sera pas complète, puisqu'on fait une modification aujourd'hui et c'est ça que je veux comprendre.

M. le Président :

Monsieur Houari, vous avez une réponse ?

M. l'Echevin Haouari:

Non, je n'ai pas de réponse. Je ne comprends pas ce qu'ils veulent dire. Je suis désolé. Il y a juste la preuve de paiement qui est supprimée. Je ne comprends pas de quoi vous parlez. Il n'y a rien qui est changé. Vous voulez maintenir la preuve de paiement, il n'y a pas de problème. Je ne sais pas ce que vous allez chercher. Vous revenez cinq ans en arrière.

M. le Président :

Il y a une réponse qui a été donnée. On passe au vote.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

39 votants: 24 votes positifs, 7 abstentions.

8 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 24 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

8 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

M. l'Echevin El Khannouss:

Donc l'opposition est contre la prime. Je vais directement faire un post sur Facebook.

M. le Président :

Monsieur Rahali, vous voulez justifier votre abstention?

M. Rahali:

Ja, ik wil inderdaad mijn onthouding verantwoorden. Ik ben absoluut niet tegen de premie voor de eigenaars absoluut niet maar ik vind gewoon dat de timing, de keuze van die communicatie vind ik gewoon niet kunnen en daarom.

M. le Président :

Madame Piquard, est-ce que vous voulez justifier votre abstention?

Mme Piquard:

Oui, je voulais justifier, je maintiens que l'information n'est pas complète et avec ça, il risque d'y avoir deux traitements dans les dossiers. Je suis désolée.

M. le Président :

Merci madame Piquard.

6. Recette communale - Marché de services pour la conclusion de crédits destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2018 - Cahier des charges. Gemeente ontvangerij - Opdracht van diensten voor het afsluiten van kredieten voor de financiering van de buitengewone dienst van het dienstjaar 2018- Bestek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

7. Economat - Leasing de véhicules pour divers services communaux - Approbation des conditions et du mode de passation.

Economaat - Leasing van voertuigen voor verschillende Gemeente diensten - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le Président :

Monsieur Mahy, vous souhaitez faire une introduction au point six concernant le leasing des voitures pour divers services communaux.

M. l'Echevin Mahy:

Oui, ce marché, les restrictions liées à la zone à basse émission nous obligent à remplacer un peu plus de 40 véhicules d'ici à 2025. En janvier 2019, une première tranche de véhicules sera sortie de notre flotte. Pour cette raison, ce cahier des charges vous est donc proposé ce soir dans ce sens. Quand c'est possible, bien sur nous n'achetons pas de diesel, mais les constructeurs proposent en général aucun véhicule lorsque nous achetons les véhicules utilitaires un peu spéciaux, professionnels, les versions essence sont absentes des catalogues. Néanmoins la norme euro 6 est exigée et donc c'est la même qui est requise pour rouler au-delà de 2025. Il y a malgré tout un des véhicules qui peut être demandé en essence.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

C'est du leasing, si je comprends bien, mais vous parlez de remplacement de 40 véhicules. Est-ce que vous avez une idée d combien ça va couter à la Commune ? C'est le citoyen qui paye hein ce n'est pas... Mon souci, c'est le citoyen qui va payer tout ça.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Est-ce qu'il est possible d'avoir des voitures qui sont au moins hybrides, des modèles hybrides, des modèles existent ou il n'y a rien du tout, pas d'options? Vous avez fait la recherche?

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans:

Dank U Mijnheer de Voorzitter.

Als ik het goed begrepen heb gaat het hier over vierenveertig voertuigen en dus het bedrag waarover moet gestemd worden gaat over de studie veronderstel ik dat gaat niet over de voertuigen zelf en ja ik had ook een gelijkaardige vraag, hebt U enig idee van wat de leasing van de voertuigen zelf gaat kosten?

Dan heb ik nog een technische vraag en dat is waarom die opdracht wordt gedaan zonder voorafgaande bekendmaking?

M. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy:

lci, il s'agit d'une première tranche. La somme totale des quarante véhicules, je ne la connais pas parce qu'on peut faire des estimations, mais je ne sais pas quel va être le prix dans cinq ans quand on fera les autres tranches de leasing.

C'est plusieurs tranches. Je rappelle qu'en 2018 a commencé la règlementation sur la zone à faible émission. En 2019, c'est la deuxième phase, puis il y a 2020, 2021, 2023, 2025 et à chaque fois nous devrons changer nos véhicules à Molenbeek comme toutes les communes.

Je n'ai pas de chiffres précis, mais ça ne coutera pas plus cher qu'un véhicule acheté par nous et qui n'est pas suivi d'une manière systématique et idéale en termes d'entretiens, en termes d'autres choses. Moi je n'ai pas d'informations.

Des hybrides, on parle ici, vous avez peut-être vu le cahier des charges, il y a je pense six véhicules, un véhicule qui est de type véhicule classique de transport de personnes berline, celui-là est en essence, on demande de l'essence et les autres sont de type pick-up, camionnettes avec benne, camionnette pour chantier, pour transport et là, il n'existe rien d'hybride ou d'essence. Bien sûr, le service a investigué le marché voilà, et j'espère avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Ik geef het woord aan de heer Berckmans.

M. Berckmans:

Je me suis posé la question, même si les dépenses sont étalées sur plusieurs années, donc pour avoir une meilleure vue, pourquoi vous avez fait une procédure sans publication au préalable ?

M. l'Echevin Mahy:

On a respecté totalement toutes les procédures de marchés publics, les toutes récentes, c'est passé par la Tutelle. Tout est bien ficelé, on est dans les marges pour faire ce type de marché public. Ne vous inquiétez pas et si on n'a pas bien fait notre devoir, ne vous inquiétez pas, la Tutelle est là pour nous le dire.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

8. Economat - Achat de mobilier pour les écoles et divers services communaux - Approbation des conditions et du mode de passation.

Economaat - Aankoop van meubilair voor de scholen en verschillende Gemeente diensten - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

9. Economat - Curage des avaloirs - Approbation des conditions et du mode de passation.

Economaat - Schoonmaken van rioolkolken - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le Président :

J'ai à nouveau Monsieur Mahy qui souhaite faire une introduction sur le point du curage des avaloirs.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy:

En prélude à l'interpellation d'un de nos collègues, il me semble bon de vous informer que c'est à la demande des syndicats que ce cahier des charges vous est soumis ce soir. En effet, les syndicats ont exigé que cette tâche de curage d'avaloirs ne soit plus assurée par

nos balayeurs. Du coup, nous avons dû faire appel au marché privé, cherchez l'erreur, afin de remplir nos obligations. Il s'agit d'un marché de 40.000 euros.

M. le Président :

Merci monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur Magérus.

M. Magérus:

Je souhaiterais savoir dans ce cadre que devient le camion hydro cureur qui a couté pas mal d'argent et dans les rues, je ne le vois plus jamais et je me pose aussi des questions quant à l'utilisation de ce charroi et de sa non-utilisation.

M. le Président :

Merci monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy:

L'hydro cureuse parcourt toujours les rues de Molenbeek. On parle vraiment du travail du balayeur pour curer l'avaloir de façon manuelle et la cureuse est toujours en fonction.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Quand je vois le débordement d'eau au carrefour lors de grandes chutes d'eau, je doute du fonctionnement de ce camion.

M. le Président :

Merci monsieur Magérus.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

10. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234 § 2 et 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 § 2 & 3 - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block:

Il y a toute une série de marchés publics et il y a une question qui est posée régulièrement par des Conseillers où on demande de prévoir dans le marché public final et d'étudier quelle partie du marché pourrait être faite par l'économie sociale ? Quelle partie pourrait être faite par les services en engageant ou en renforçant nos services propres et j'ai l'impression que c'est juste quelque chose qu'on doit répéter.

Maintenant, dans les débats électoraux, certains partis disent qu'ils sont pour, mais je voudrais demander si cet avis favorable peut aussi se transformer dans des actes concrets encore maintenant.

Est-ce que oui ou non le marché public, est-ce qu'il n'y a pas un système fixe où on fait une distinction et où on regarde qu'est-ce qui est faisable en le donnant à l'économie sociale ou le faire en régie propre ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour votre question, votre proposition est constructive, donc c'est très bien, nous avons une série de marchés qui sont de facto attribués à des entreprises d'économie sociale. Si vous le souhaitez, on vous communiquera ce qui a été attribué précédemment et encore récemment pour du rafraichissement de peinture à des entreprises d'économie sociale.

Ceci dit, vous voyez dans cette liste qu'il y a une série de choses qui, à ma connaissance, ne peuvent pas être actuellement menées par des entreprises d'économie sociale. Moderniser des ascenseurs, réaliser des airs de jeux pour enfants aux normes des communautés, s'occuper du marché public en ce qui concerne des choses qui sont spécialisées pour des installations électriques du hangar propreté, ce sont des choses où encore à traiter de manière particulière, néanmoins et d'ailleurs nous choisissons toujours des entreprises d'économie sociale si c'est possible, mais néanmoins, je dois dire que par prudence, il vaut toujours mieux élargir parce que sinon comment on fait ?

Je vais vous donner un exemple. Ça s'est déjà produit par le passé. Nous lançons un marché pour rafraichir des logements communaux entre deux locataires, histoire de ne pas perdre de temps et de faire en sorte que ce droit au logement soit le plus effectif possible, le plus rapidement possible et qu'on n'ait pas un vide locatif trop important entre deux locataires. Si à un moment donné, on réserve un marché en économie sociale et qu'aucune

entreprise d'économie sociale ne remet offre en bien des logements restent vide. Il faut relancer un marché et pendant x temps, on n'a pas de logements qui sont occupés.

Vous verrez que de nombreux marchés de ce type-là sont attribués régulièrement à des entreprises d'économie sociale et c'est notre souhait, mais nous sommes néanmoins prudents. Nous préférons qu'un logement ne reste pas vide et qu'il soit rénové par une entreprise qui ne soit pas d'économie sociale plutôt que d'attendre qu'une entreprise d'économie sociale nous remette une offre.

M. le Président :

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

C'est exactement la question que j'ai posée, qu'on regarde et qu'on évalue quelle partie pourrait faire partie pas seulement de l'économie sociale. J'ai posé la question aussi, quelle partie pourrait être faite en régie propre, c'est-à-dire avec un renforcement de l'effectif du personnel de certains services. On m'a répondu à moitié sur la question économie sociale où vous dites dans certains cas, et ma question est est-ce que dans chaque marché public on étudie ? Est-ce que c'est juste un truc de base ? Je trouve que ça doit être une procédure de base.

Le deuxième aspect de ce qu'on pourrait faire en régie propre ? Là, je n'ai pas eu de réflexion sur ok, c'est quoi les conditions et sur comment on pourrait donner forme à une procédure qui permettrait aussi de renforcer certains services et peut-être mutualiser certains services d'entretien. Je vois qu'il y a beaucoup de demandes au niveau de logements molenbeekois, je vois qu'il y a beaucoup de demandes au niveau de la commune pourquoi pas évaluer l'ensemble de cette charge de travail moyenne annuelle et puis dire ce qu'on pourrait faire en interne, combien de boulot ça nécessiterait ?

M. le Président :

Merci monsieur De Block, si vous voulez avoir des réponses à toutes ces questions, faites une interpellation parce que je crois que vous rentrez dans le détail, ou une question écrite parce que Monsieur l'Echevin me dit qu'il ne sait pas vous donner une réponse totale sur le sujet.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

11. Propriétés Communales - Rue Tazieaux 30 - Occupation des locaux du rez-de chaussée par l'ASBL OLINA.

Gemeentelijke Eigendommen - Tazieauxstraat 30 - Gebruik van de lokalen op de benedenverdieping door vzw OLINA.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

12. Propriétés communales - Avenue Jean Dubrucq, 82 - Occupation d'une partie de l'entresol de l'immeuble « Vendôme » par l'ASBL Lire & Ecrire.

Gemeentelijke Eigendommen - Jean Dubrucqlaan, 82 - Bezetting van een gedeelte van de tussenverdieping van het "Vendôme" gebouw, door de VZW Lire & Ecrire.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

13. Propriétés communales - Habitat intergénérationnel Campine sis à l'angle des rues de la Campine et Van Malder - Transfert de la gestion technique et locative de l'immeuble à l'asbl La MAIS - Approbation du mandat de gestion.

Gemeentelijke Eigendommen - Intergenerationeel woning Kempen gelegen op de hoek van de Kempen- en Van Malderstraat - Overdracht van het huur- en technisch beheer van het gebouw aan de vzw La MAIS - Goedkeuring van het beheermandaat.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans:

Merci Monsieur le Président. C'est un peu hors du sujet stricte, mais comme il y a des administrateurs de la MAIS qui sont présents, est-ce que vous avez une idée du nombre de maisons, de logements qui sont loués pour le moment par l'intermédiaire de la MAIS ?

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin:

Je voulais dire que c'est sans aucun doute un projet très intéressant pour lequel le CPAS, puisque nous sommes mêlés à cette notion d'habitat intergénérationnel. Le Bureau

Permanent a donné un accord de principe le 7 septembre, mais il faudra bien sûr pouvoir réfléchir à la manière dont nos allocataires vont pouvoir occuper ces logements par des conventions et clarifier tout à fait à la fois le temps d'occupation des locataires, s'il y a des vides locatifs, les notions de personnes qui sont en couple, qui sont seules, isolées, les montants seront assez différents et donc aussi bien au niveau des étudiants que des personnes âgées, je pense qu'il faudra vraiment clarifier et avoir des conventions extrêmement claires entre la MAIS et le CPAS. C'était une information que je voulais donner mais au niveau du principe, je trouve que c'est vraiment très intéressant.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Vous êtes en train de me dire, il y a huit logements je pense, six logements réservés peut-être aux ainés par rapport à ce que j'ai lu et deux logements réservés aux étudiants. Je voudrais savoir si c'est le même prix. Comment vous établissez ces prix-là ? Est-ce que les étudiants vont payer autant que les ainés et ainsi de suite ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour ce beau projet intergénérationnel que nous menons avec la Commune, le CPAS et la MAIS depuis déjà quatre ans dans le cadre d'un projet qui est aidé par la politique des grandes villes également et par entretemps aussi la Région de Bruxelles-Capitale dans la politique du logement.

Je vais répondre dans l'ordre. Il y a environ 350 logements gérés par la MAIS. Ils seront au nombre de 450 d'ici quelques mois quand le projet EKLA sera livré et quand une certaine entreprise en gestion sera effective. C'est un nombre assez important et le nombre de logements a plus que triplé en six ans.

Madame Bastin, comme on peut le lire à la fin de la convention un vadémécum tripartite entre la Commune, la MAIS et le CPAS doit encore être rédigée. Le prochain mois nous permet de le faire et d'autres collaborations qu'on a eu avec ces différents, enfin entre la MAIS et le CPAS permettront d'aller en ce sens-là. Ce vadémécum précisera une série de choses.

Le montant des loyers ne dépassera pas un tiers du revenu d'intégration sociale ou équivalent de telle manière que ce ne soit pas une charge trop lourde pour les personnes. A priori, le montant ne sera pas différent pour les jeunes que pour les personnes âgées. Ce serait d'ailleurs une discrimination puisque les logements sont des logements du même type et il y aura toute une série de balises supplémentaires qui devront être fixées. Ce qui est sûr, c'est que les gens pourront bénéficier non pas que de logements, mais aussi de plusieurs espaces que ce soit au rez-de-chaussée avec un espace polyvalent mais aussi en haut avec un jardin collectif suspendu pour se rencontrer, rencontrer aussi des habitants du quartier

avec lesquels ils pourront éventuellement avoir des activités selon leur souhait et leur possibilité.

Voilà j'espère avoir répondu à l'essentiel de vos questions.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

14. Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement dans différentes propriétés communales - Approbation des conditions et du mode de passation. Gemeentelijke eigendommen - Verschillende opfrissingswerken in verscheidene gemeentelijke eigendommen - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

15. Propriétés communales - Bâtiment communal sis Chaussée de Merchtem, 13 (accès via la Rue De Geneffe, 20) - Occupation temporaire du local du rez-de-chaussée par l'ASBL Association des Jeunes Marocains (AJM).

Gemeentelijke Eigendommen - Gemeentelijk gebouw gelegen Steenweg op Merchtem 13 - (Toegang via De Geneffestraat, 20) - Tijdelijk gebruik van de lokalen op de benedenverdieping door vzw Association des Jeunes Marocains (AJM).

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Je n'ai pas de problème avec ce point, mais je voudrais juste savoir le local qui est à côté, est-ce qu'il est encore occupé par Bonnevie ? Je me posais la question.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je suis un peu embêté pour vous répondre à cette question puisque le bâtiment dont vous me parlez n'appartient pas à la Commune. A ma connaissance, oui il continue d'être occupé par Bonnevie, mais ça dépasse largement le cadre de nos compétences.

M. le Président :

Madame Tahar, sur le même point ?

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar:

Oui Monsieur le Président et si je puis me permettre, ma question relève également, concerne également le point suivant. Je m'étonnais juste un peu de la somme du loyer. Je la trouvais très dérisoire, 66 euros pour l'AJM et 80 euros pour le Quartier Citoyen Durable. Je m'étonnais un peu de cette maudite somme et je me dis alors pourquoi ne pas opter pour la gratuité du loyer d'autant plus que pour l'asbl l'AJ Maison Jeunes, là, par contre la gratuité est de mise.

Vous allez me dire que ça s'est inscrit dans un contrat de quartier, mais bon voilà, ça m'a quand même un petit peu étonné. Si vous pouviez me répondre, se serait gentil.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

16. Propriétés communales - Rue des Quatre Vents, 190 - Occupation temporaire du pavillon des 4-vents sis dans le bâtiment de l'école communale n°5 par l'asbl Quartier Citoyen Durable Petit Manchester.

Gemeentelijke Eigendommen - Vierwindenstraat,190 - Tijdelijk gebruik van het paviljoen van de Vierwinden gelegen in het gemeenteschoolgebouw n°5 door de VZW Quartier Citoyen Durable Petit Manchester.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Alors en fait, nous avons depuis juillet 2013 adopté une grille qui fixe le montant à payer par les associations et nous appliquons cette grille dans l'immense majorité des cas sauf vraiment des cas tout à fait exceptionnels et particuliers. En l'occurrence, à l'époque, on était à 2 euros du mètre carré et on a toujours ce montant sauf qu'il a été indexé et qu'il dépend du nombre de mètres carrés auxquels il faut ajouter éventuellement les charges, l'électricité, l'eau et le chauffage, etc. et en se disant qu'il y a des aménagements qui sont définitifs, ils sont déduits ce qui explique que parfois si l'occupant précaire va utiliser les lieux en faisant une série d'aménagements par exemple en rajoutant des sanitaires qui pourraient servir à d'autres occupants par la suite avec l'accord de la Commune, ben on déduit ce montant ce qui peut faire en sorte finalement d'arriver à une gratuité. C'est ainsi que sont calculés les différents montants.

En ce qui concerne la rue des Quatre Vents, 190 je voulais préciser qu'il s'agit ici d'une demande dans le cadre d'une demande de subside également introduite par l'association à Bruxelles Environnement et qu'il est évident, ben si c'est le cas et si le projet est correctement mené, si la cohabitation avec les autres activités qui sont menées par l'école est satisfaisante pareillement qu'avec les locataires des logements communaux et le reste du quartier et que ça crée une dynamique positive, il est évident qu'à la fin de la convention, une nouvelle convention pourra être proposée. A voir si elle sera d'un an ou de plus, mais ce sera aux personnes qui gèreront ça à ce moment-là d'en décider

M. le Président :

Merci monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier Rives Ouest - Occupation temporaire du pavillon dans le parc Menin - Etangs Noirs par l'asbl La J - Maison de jeunes - Révision de la décision du Conseil communal du 27.11.17. Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract West Oevers - Tijdelijk gebruik van het paviljoen door de vzw La J - Jeugdhuis gelegen in het park Menen - Zwarte Vijvers - Herziening van de beslissing van de Gemeenteraad van 27.11.17.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin:

Je voulais demander si les assurances était bien celles comme les assurances habituelles parce qu'occuper un pavillon, ce n'est pas nécessairement très stable du point de vue assurance et donc j'aimerais être rassurée par rapport à cette occupation et à ce que tout soit bien balisé pour ces jeunes qui occupent ce pavillon. Merci.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Je vais répéter ma question favorite, est-ce qu'il y a une plaque avec le nom des jeunes qui sera ou c'est déjà fait ? Deuxième question, j'ai quand même entendu qu'il y a eu des problèmes au niveau de la sécurisation de ce pavillon. Est-ce qu'on prend les mesures pour ?

Troisièmement, avec le pavillon bien évidemment, parce que je dois dire que le parc est parfois dans un état misérable au niveau de la propreté. Des poubelles publiques remplies, mais vraiment remplies, bondées avec des sacs à côté. Heureusement que ça a

été nettoyé avant une fête de quartier, mais donc est-ce que c'est l'AJ qui est censée être complètement responsable de ça ? Comment est-ce que ça va fonctionner ? Je m'interpelle un tout petit peu.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros à la place de Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Majoros:

Oui, pour autant qu'il soit remplaçable.

En ce qui concerne les assurances, oui l'association prend les assurances comme habituellement ça doit être le cas et donc, elle doit apporter la preuve.

En ce qui concerne la plaque, on risque d'être à côté de la plaque justement, c'est toujours prévu et merci de nous le rappeler, on va faire en sorte que ce soit vraiment le cas.

En ce qui concerne la sécurisation, celle-ci ne relève pas, enfin la sécurisation du parc et l'entretien de ce parc ne relèvent pas de l'association. C'est une mission de la Commune et il y a des mesures qui ont été prises et qui doivent être prises de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'attroupements indésirables et que la cohabitation avec les habitants du quartier et en particulier des logements qui sont sur pilotis juste au-dessus se passent correctement et on l'a bien noté. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

18. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » - Opérations 1.C1, 1.C2A, et 1.C3 - Marché de travaux relatif à la reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean en ateliers, logements et un espace extérieur, sis Quai de l'Industrie 75, 77, 79 à Molenbeek-Saint-Jean - Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - Définition de la répartition des coûts (en pourcentages) par opération - Approbation de la clé de répartition des coûts - CSC 18.025.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Duurzaam Wijkcontract «Zinneke» - Operaties 1.C1, 1.C2A, en 1.C3 - Opdracht voor werken betreffende de reconversie van een site gelegen te Sint-Jans-Molenbeek in ateliers, woningen en een buitenruimte, Nijverheidskaai 75, 77, 79 te Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en de vaststelling van de voorwaarden van de opdracht. Definiëring van de verdeling van de kosten (in percentages) per operatie - Goedkeuring van de sleutelverdeling van de kosten - Bestek 18.025.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

19. Département Infrastructures et Développement Urbain - Programme triennal d'investissement 2016-2018 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - Proposition de projets à réaliser - Modification.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2016-2018 - Toekenning van subsidies door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Voorstel van te realiseren projecten - Wijziging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

20. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif au réaménagement de la voirie de façade à façade de la rue Van Hoegaerde dans le cadre du Programme triennal d'investissement 2016-2018 de la Région de Bruxelles-Capitale - CDC 18.024 - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuren en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de heraanleg van de weg, van gevel tot gevel van de Van Hoegaerdestraat in het kader van het driejarig investeringsprogramma 2016-2018 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Bestek 18.024 - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

21. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Construction d'un espace public et d'une crèche à Quai de l'Industrie 79, Rue de Liverpool 24, Rue Heyvaert 87 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CdC 18.022.

Departement Infrastructuren en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Bouw van een publieke ruimte en van een crèche te Nijverheidskaai 79, Liverpoolstraat 24, Heyvaertstraat 87 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 18.022.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

22. Département Infrastructures et Développement urbain - Projet « Ulens » - Construction d'une école primaire néerlandophone de 384 places et d'une crèche néerlandophone de 48 places sur le terrain sis rue Ulens 40/44 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de la convention de collaboration entre la Commune, GO! et la VGC - Révision de la décision du Conseil communal du 25.10.17.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Project "Ulens" - Bouw van een Nederlandstalige basisschool met 384 plaatsen en een Nederlandstalig kinderdagverblijf van 48 plaatsen op het stuk grond gelegen Ulensstraat 40/44 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente , GO! en de VGC - Herziening van de beslissing van de Gemeenteraad van de 25.10.17.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers: 39 positieve stemmen.

23. Département Infrastructures et Développement urbain - Service Marchés Publics - Marché de travaux relatif à l'isolation de la toiture (salle de sport Beudin) située à l'école 13, sise rue de Koninck 63-65, et relatif à l'isolation de la toiture située à l'école 1, sise rue des Quatre vents 71, à Molenbeek-Saint-Jean - Rectificatif de l'avis de marché - CDC 18.014.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de isolatie van het dak (sportzaal Beudin), gelegen te Ecole 13, De Koninckstraat 63-65 en betreffende de isolatie van het dak gelegen te Ecole 1, Vierwindenstraat 71, te Sint-Jans-Molenbeek - Rectificatie van de aankondiging van de opdracht - Bestek 18.014.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 39 votants : 39 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

24. Département Infrastructures et Développement urbain - Rénovation de l'école 1 sis rue des quatre vents, 71 à Molenbeek-Saint-Jean - Missions d'études - Désignation de l'Intercommunale IGRETEC par le bais de conventions in house - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Renovatie van school 1 gelegen te Vierwindenstraat 71 in Sint-Jans-Molenbeek - Studieopdrachten - Aanduiding van de Intercommunale IGRETEC via In House-overeenkomsten - Goedkeuring.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Comme on l'a lu dans la presse, on l'a appris par la presse, il y a quand même une certaine brutalité dans cette annonce et puis une certaine surprise. Est-ce que ce n'est pas lié au fait que finalement, on a adhéré à cette intercommunale et que voilà, maintenant on a quand même pu annoncer cette décision assez rapidement. Là, je sais qu'on est dans le cadre d'une faisabilité, mais c'est quand même surprenant parce que moi-même, j'ai fréquenté cette école 1 et la partie avant n'a été construite qu'au début des années septante. C'est vrai que la partie centrale est assez vieille et demande un réaménagement mais est-ce que le fait de rénover ne couterait pas moins cher à la Commune ? Ça, c'est une des questions.

Après que va-t-on faire des 600 élèves qui fréquentent cette école? Et puis quand est-ce qu'on prévoit éventuellement s'il y a une évolution positive, quand est-ce qu'on va commencer les travaux? Combien de temps dureront ces travaux? Moi je suis juste à côté de quelques écoles néerlandophones et la Communauté flamande, je ne sais pas qui est chargé des travaux, mais l'athénée royal de Koekelberg a été démoli et reconstruit en deux ans, vraiment avec une rapidité assez importante.

Donc je ne suis pas contre le fait de rénover ou même, mais il faut savoir ce que ça va couter. Est-ce que ça va couter plus est-ce que c'est vraiment nécessaire ? D'autant plus que ce sont 600 élèves ou est-ce qu'on va les placer en attendant ? On a un manque criant de places. Les élèves dans les réfectoires de nos écoles sont presque assis sur les genoux des uns des autres.

Voilà toute une série de questions auxquelles j'aimerais bien que vous répondiez clairement et précisément. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

C'est une des écoles qui effectivement à mon avis est surpeuplée, où le réfectoire n'est plus utilisé parce que je pense que le réfectoire qui reste encore, c'est un tiers du réfectoire original. C'est une école où les enfants mangent en classe selon mes dernières informations, quand on a visité, où les enfants ont vingt minutes pour manger, c'est un shift, puis il y a un deuxième shift et puis il y a dix minutes pour nettoyer les classes. Je pense que dans le projet que j'ai vu dans BO, il n'y a pas de consignes sur quelle orientation d'étude on prend. Est-ce que c'est pour garder la même taille? Est-ce qu'on veut construire en hauteur pour créer plus de classes? Si on veut garder six cents élèves là-bas, il faut reconcevoir complètement. Si vous dites que vous ne voulez pas rester avec six cents, alors il faut savoir vers où on va aménager ces gens-là, mais pour la période de la construction. Il y a pleins de questions qui pour moi n'ont pas du tout été répondues et je m'interroge vraiment.

En ce qui concerne la rénovation des écoles, je suis pour, à cent pourcent, mais Madame Schepmans a, je pense, répondu ici qu'elle ne construira pas plus d'écoles primaires, vu qu'il y a en fait le boom démographique, on l'a déjà passé, mais je peux vous dire que dans les écoles actuelles, rajouter ne fut-ce que six cents élèves, ça va être la galère. Je suis curieux d'entendre vos réponses et vos intentions dans ce dossier-là.

Est-ce qu'on profiterait de la rénovation de cette école-là d'une intégration meilleure de l'aile francophone et néerlandophone ? Est-ce qu'on a, je veux dire dans le document, je ne vois pas cette réflexion-là. Et secundo, est-ce que vous pouvez juste m'expliquer, c'est quoi la différence entre le document B et C dans le BO ?

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

J'ai une remarque et une question vraiment sur le point en question.

La première remarque générale, on a adhéré à cette intercommunale et je constate qu'on commence à lui confier pas mal de missions. Est-ce que ça veut dire que dorénavant, on a un service des Travaux publics qui ne n'a plus la possibilité de s'occuper, d'instruire ou en tout cas de piloter des projets pareils ?

Sinon, concernant la mission d'étude, on est ici vraiment dans une mission d'étude donc on ne va pas démolir ou reconstruire ou rénover demain, moi je m'interrogeais par rapport au calendrier. Quel est le calendrier que vous estimez par rapport à ça? A quel moment on aura le calendrier de l'étude? A quel moment une décision pourrait être prise et alors pourquoi est-ce qu'on n'a pas envisagé également la possibilité de rénovation? On parle d'office de démolition, de reconstruction.

Alors, j'insisterai aussi énormément sur un calendrier opérationnel, mais qu'il faut aussi prévoir en cas de rénovation, de reconstruction, il faut prévoir en tout cas une manière convenable de s'occuper des enfants parce qu'on l'a vu dans le cas de l'école 5 vous n'êtes pas à l'abri de retards dans le cadre de rénovation de certaines classes et ici, vous vous dirigez vers quelque chose de plus important. J'aimerais avoir plus d'information tout simplement avant de pouvoir me prononcer.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Monsieur le Président merci, j'avais effectivement posé une question d'actualité sur le sujet parce que d'une part, il y a des informations qui sont reprises comme ça dans la presse et au final, on peut lire déjà la première intention ici, c'est d'étudier et forcément dès le moment où on lance une étude, on va attendre les conclusions. Je ne sais pas s'il y a déjà, mais ça rejoint un peu la question de Monsieur Ikazban sur le délai, sur l'agenda prévu. Si d'autre part il y a des rapports qui amènent a justement engager cette étude, à faire ce travail sur une reconstruction d'école, parce que ça ne se retrouve pas dans le BOS et donc de voir un peu ce qui amène à prendre cette décision, quel est le planning établi et voir déjà éventuellement tout le projet derrière et ça, je pense que ce serait un peut-être prématuré.

M. le Président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que ce point a soulevé quelques remous parce qu'il était spécifié dans la délibération démolition/reconstruction mais évidemment, il ne s'agit absolument pas de démolir l'école 1, mais bien au contraire de la rénover du moins de rénover une partie de cette école qui est grande, qui accueille six cent enfants. Une première rénovation de cette école s'était effectuée dans les années nonante. C'était la toiture qui avait fait l'objet d'une rénovation et aujourd'hui, il s'agit d'une nouvelle rénovation et évidemment pas de la destruction des bâtiments, mais uniquement la partie à front de rue du rez-de-chaussée et la rues des Quatre-Vents ainsi que les deux rajoutes des années nonante qui n'ont pas été suffisamment bien agencées tant sur le plan fonctionnel que technique.

Ainsi j'insiste, le grand bâtiment central ne sera pas affecté, si ce n'est que pour l'améliorer puisque le projet lui rendra la lumière naturelle et la ventilation dont il avait été privé suite à cette rénovation de toiture qui avait été faite dans les années nonante.

Les deux niveaux du bâtiment situés côté cour seront maintenus, rénovés et isolés car les structures sont tout à fait saines et pour le reste, il s'agit d'étudier la construction d'un réfectoire, de regrouper les fonctions administratives, de créer un réel espace d'accueil garderie, de créer une salle de gymnastique qui soit accessible depuis la rue des Quatre-Vents en horaire extrascolaire, donc qui soit au bénéfice de l'école, mais qui soit également au bénéfice de clubs qui voudraient l'occuper en dehors des heures scolaires et également un local de psychomotricité. Ainsi, ces nouveaux espaces créés permettront le déplacement de la limite entre les néerlandophones et les francophones et de récupérer également la cuisine et la salle de sport existante.

Enfin, au niveau architectural, le projet permettra de remplacer le volume hors gabarit rue des Quatre-Vents et donc d'intégrer l'école dans une typologie tout à fait homogène de la rue.

C'est vraiment un projet, je dirais, tout bénéfice pour l'école et qui ne va pas bouleverser l'école parce que ça ne va pas directement concerner les classes, mais plutôt les locaux de psychomotricité, gymnastique, réfectoire qui sont des lieux de conforts et de rencontre pour les enfants et donc, il y a une mission d'étude en architecture qui a été confiée à Igretec pour un montant de plus de 300.000 euros et c'est ce qui vous est proposé ce soir, c'est de commencer cette étude.

La Commune sait très bien quelle direction elle veut prendre pour la rénovation de cette école, et quand cette étude sera réalisée, évidemment qu'on va poursuivre dans le cadre du budget 2019, et la réalisation, on espère qu'elle se fera dans les meilleurs délais. On espère qu'elle se fera dans les années suivantes. On sait que tout projet de rénovation prend du temps parce qu'il y a l'étude, puis il y a le permis et puis il y a la mise en œuvre par l'entrepreneur avec l'appel d'offre, mais c'est un projet qui est tout à fait porteur pour l'école 1 et donc qui doit nécessairement susciter le consensus ce soir au Conseil.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

En fait, il faut refaire peut-être l'intitulé de la délibération parce qu'il est marqué « démolition et reconstruction » de l'école.

M. le Président :

C'est la remarque de Madame la Bourgmestre quand elle a commencé sa réponse.

Mme Piquard:

Non, mais il faut l'écrire là!

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

C'est cette précision-là qu'on voulait parce que sur le point, il était mis « démolition, reconstruction » et puis la presse nous apprend, et là vous avez très bien fait de préciser, c'est beaucoup plus clair, et je pense que là, ce sera beaucoup plus réalisable et effectivement l'avant de l'école mérite une réfection et réaffectation des espaces.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Simplement, j'ai entendu la réponse et je remercie la Bourgmestre. Juste, est-ce qu'on a une idée du timing ou c'est trop prématuré ?

Mme la Bourgmestre :

Ben oui, c'est prématuré parce qu'il y a d'abord l'étude. Cette étude déterminera le montant des travaux qui devront être mis au budget et je vous dis avec les procédures de permis, d'appel d'offres ce ne sera pas fait pour l'année prochaine.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block :

M. De Block:

Est-ce que les explications se retrouvent dans les documents ?

Mme la Bourgmestre :

Mais non, on en est aujourd'hui...

M. De Block:

Je comprends. Est-ce qu'on peut avoir ce que vous avez dit comme orientation globale du projet ?

Mme la Bourgmestre :

D'accord.

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

25. Département Infrastructures et Développement urbain - Rénovation de l'école 8-9 sis rue du Gulden Bodem 2-4 - Missions d'études - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Désignation de l'Intercommunale IGRETEC par le bais de conventions in house - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Renovatie van school 8-9 gelegen te Gulden Bodemstraat 2-4 - Studieopdrachten - Opdracht ter ondersteuning van het bouwheerschap - Aanduiding van de Intercommunale IGRETEC via In House-overeenkomsten - Goedkeuring.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar:

Je me réjouis vraiment de ces projets de rénovation de ces écoles. J'ai envie de dire « enfin » parce que ce sont quand même des écoles qui abritent l'Académie de Musique. J'ai la chance d'être élève depuis quelques années dans cette Académie et c'est vrai, je peux vous assurer que c'est quand même un état un peu lamentable des murs et on a encore eu l'année passée une bonne blague. Un morceau de mur nous est tombé dessus. Je voulais avoir un peu plus de précisions. Je sais que le timing aujourd'hui ne peut pas nous être fixé parce qu'effectivement il y a cette phase de mission d'étude, de permis etc., mais est-ce qu'on a guand même une idée du timing ?

Comment allez-vous organiser les remplacements ou peut-être la réimplantation des cours et je pense aussi notamment à l'Académie de Musique parce qu'il y a quand même beaucoup de cours qui se donnent dans ces bâtiments ?

Est-ce que vous allez envisager que pendant la période de rénovation ça va être transféré à la Maison des Cultures ? Je serai en tout cas intéressé d'avoir des éléments de précisions et d'explications sur ce point-là. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Moi, j'aurais bien voulu savoir si ces deux lancements de mission d'étude se passent en même temps, si les résultats arrivent en même temps? Est-ce que les rénovations doivent nécessairement se suivre en même temps, parce que pour finir ou est-ce qu'on va mettre les enfants?

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voilà comme je vous l'ai dit pour l'école n°1, il n'y a pas de rénovation des classes et il n'y aura pas de déplacement d'enfants. Ce sont vraiment des locaux annexes qui sont concernés et ici, la rénovation concerne les toitures, les châssis, les sanitaires et le revêtement de l'école.

Là, ça demandera plus d'organisation en ce qui concerne les enfants ou les membres de l'Académie de Musique, mais maintenant, je pense qu'il est trop tôt que pour pouvoir vous dire la manière dont les travaux seront menés.

Je voudrais préciser que dans les cahiers des charges faits par la Commune, on demande toujours que les travaux se fassent pendant les périodes de congés scolaires pour que ça pose le moins de difficultés d'organisation pour les écoles. Ça a été le cas notamment pour l'école 5. La difficulté, c'est qu'aujourd'hui ont fait appel, on fait des appels d'offres et que les entrepreneurs ne respectent pas les cahiers des charges. Donc, les travaux devaient être terminés pour la rentrée scolaire à l'école 5 et ils n'ont pas été terminés. On s'est substitué à l'entrepreneur pour directement traiter avec le sous-traitant, mais ce sont des difficultés que l'on rencontre fréquemment dans le cadre de l'exécution des marchés que nous faisons.

La Commune est évidemment tout à fait vigilante. Pour les écoles 8 et 9, je ne peux pas vous en dire plus actuellement par rapport au timing qui sera développé.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

26. Elections communales du 14 octobre 2018 - Fixation des jetons de présence et des frais de déplacement des membres des bureaux électoraux.

Gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2018 - Vaststelling van presentiegelden en van de vervoerkostenvergoeding van de leden van de kiesbureaus.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

27. Prévention - Subside à l'asbl Transit 2018 - Approbation de la convention. Preventie Dienst - Toelage aan de vzw Transit 2018 - Goedkeuring van de overeenkomst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

28. Evènements - Royale UFAC 40-45 - Octroi d'un subside. Evenementen - Koninklijke VOV 40-45 - Toekenning van een toelage.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar:

Monsieur le Président, je vais juste me permettre de faire ma remarque pour tous les points relatifs aux subsides. Vous connaissez vraiment mon souci de pouvoir être assez, non seulement transparents, mais aussi clairs et nous avons longuement parlé durant plusieurs Conseils de la mise en place d'un règlement d'attribution de subsides, mais moi j'ai l'impression quand même qu'à la lecture non seulement des montants, des pièces qui sont parfois manquantes dans le BOS parce qu'elles ne sont pas toujours annexées pour certaines demandes de subsides, je suis quand même un peu déçue de voir que ce règlement n'est pas vraiment appliqué.

Je vais vous donner un exemple aussi, enfin sans citer de nom, mais je suis un peu embêtée que ça intervienne maintenant en pleine période électorale, même s'il s'agit parfois de montants très dérisoires.

Je m'interroge aussi que pour une des demandes de subsides concernant une asbl, la demande a été faite par quelqu'un qui est candidat en plus, candidat aux élections communales et président de cette asbl. Je n'ai rien ni contre l'asb,l ni contre la personne, mais je m'interroge quand même par rapport à certaines procédures qui manquent malheureusement de transparence ou de clarté et je vous assure qu'on avait quand même

discuté pendant des Conseils durant, mais bon, j'ai l'impression que ça n'a pas servi à grand choses.

Je ne vais pas voter contre parce que vous savez, comme je voudrais augmenter, doubler ces montants qui sont tellement dérisoires pour certains, mais voilà je regrette juste que ce règlement n'est malheureusement pas appliqué.

M. le Président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine:

Je vais juste répondre à la première question sur l'application du règlement. Les services ont demandés d'avoir une séance d'information, une présentation pour pouvoir le mettre en œuvre et donc il a été décidé de le mettre en œuvre dès la nouvelle mandature.

M. le Président :

Merci madame Turine.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

29. Evènements - Octroi d'un subside - Association de Parents (Ecole Plurielle - Maritime).

Evenementen - Toekenning van een toelage - Oudervereniging (School Plurielle Maritiem).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

30. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl N.S. Jiu-Jitsu. Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw N.S. Jiu-Jitsu "Youz".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

31. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Molenbeek Sport. Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Molenbeek Sport.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

32. Sports - Octroi d'un subside au club Avenir Sportif Académie Molenbeek. Sport - Toekenning van een subsidie aan de club Avenir Sportif Académie Molenbeek.

M. de Voorzitter:

Ik geef het woord aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans:

Merci, J'ai une question en ce qui concerne cette Asbl. Quand est-ce qu'elle a été créée ? Combien de membres compte-t-elle, je ne parle pas de membres fondateurs ou de CA, mais des membres qui font du sport. Où est-ce que ces équipes jouent et font leurs entrainements ?

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss:

Très rapidement, c'est une association je le dis comme ça de mémoire, qui existe depuis deux ans, qui occupe nos infrastructures au Sippelberg et à ma connaissance, mais je ne pourrais pas vous donner de chiffre précis, le nombre de membres a quasi doublé en deux ans. Ça veut dire qu'ils occupent deux terrains, deux créneaux horaires sur deux terrains. Je peux, si vous le souhaitez, par écrit demander à la direction de Molenbeek Sport de vous donner les réponses précises quant à vos questions. Ici, je ne pourrai pas vous répondre sur base de ... Tout ce que je peux vous dire, c'est que ce subside qui est octroyé, est un subside qui est fait en respectant toutes les procédure et évidemment l'association qui en bénéficie remplit les conditions bien évidemment, mais par rapport aux questions plus précises sur le nombre de membres, nous avons des documents qui sont réclamés aux associations qui bénéficient du soutien de la Commune, qui reprennent le nombre de personnes, etc. Je peux demander qu'on vous réponde par écrit.

M. Berckmans:

Je n'ai pas mis en doute que ce n'est pas conforme à la règlementation. J'ai juste posé une question.

M. l'Echevin El Khannouss:

Je vous donne une réponse complète pour vous satisfaire, comme ça, vous pouvez être sûr qu'il n'y ait pas de réplique.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

33. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Le petit Dome ». Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Le petit Dome".

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Est-ce que cette Asbl avait reçu un subside l'année passée et de combien éventuellement ?

M. l'Echevin El Khannouss:

Je dois vérifier auprès des services. Je vous réponds la même réponse que pour Monsieur Berckmans. Je vais demander aux services.

Mme Piquard:

Ça ne me dit rien du tout.

A aucun membre du Collège, ça dit quelque chose?

M. l'Echevin El Khannouss:

C'est une Asbl qui a une équipe de mini foot et qui joue dans nos infrastructures. Maintenant, est-ce qu'ils ont été augmentés par rapport à l'année dernière, ça je peux demander et vous répondre par écrit.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

34. Sports - Octroi d'un subside à la commission « Santé - Bien être » Conseil Consultatif communal des Aînés.

Sport - Toekenning van een subsidie aan de Commissie "Gezondheid - welzijn "van gemeentelijke adviesraad voor senioren.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard:

J'ai la même question que pour le 32 et je sais qu'on me répondra.

M. l'Echevin El Khannouss:

C'est le service Sport qui octroie un subside pour cette association qui propose des activités sportives pour nos ainés ici à Molenbeek et je pense que c'est une très bonne chose.

C'est une première historique ici à Molenbeek, on s'occupe enfin sérieusement des ainés durant cette législature. Je pense que c'est important de le souligner. En tout cas sur l'aspect sportif, Madame Piquard. Monsieur Magérus, ça vous fait rire, mais au moins ce sera la mérite de ce soir, c'est que vous avez rigolé. C'est bien.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je vais compléter parce que donc le Conseil des Ainés existe maintenant depuis quatre ans et une des commissions est donc la commission santé, et début septembre, ils viennent de commencer non seulement des cours de Thai Shy, mais aussi des cours d'aquagym et aussi des cours de yoga et donc ils ont un grand succès pour ces activités et c'est dans ce cadre-là qu'un subside a été demandé au service Sport pour soutenir le fait qu'il faut un professeur, qu'il faut une assurance et que tout ça est fait en bonne et due forme et le service Sport soutient les ainés pour ces différentes activités auxquelles toutes personnes de plus de soixante ans peuvent participer, Madame Piquard.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Je vous remercie pour toutes vos précisions, même la dernière.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

35. Sports - Octroi d'un subside à l'Academy Tiger Club. Sport - Toekenning van een subsidie aan Academy Tiger Club.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

36. Sport - Octroi d'un subside à l'association Wallonie-Bruxelles de Basket-ball. Sport - Toekenning van een subsidie aan de Association Wallonie-Bruxelles de Basket-ball.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

37. Sports - Octroi d'un subside à Molenbeek Martial Art (association de fait). Sport - Toekenning van een subsidie aan de Molenbeek Martial Art (feitelijke vereniging).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

38. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Dance4Children. Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Dance4Children.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

39. Relations Internationales - Sport - Octroi d'un subside à l'asbl KC SHOTO MOLENBEEK.

Internationale Betrekkingen - Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw KC SHOTO MOLENBEEK.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin:

Oui, j'aurais voulu demander quel était le nombre de participants qui sont allés à Nador et c'était pour distribuer du matériel scolaire et sportif, ce qui est sans aucun doute fort bien, mais le montant que l'on attribue, est-ce que c'est pour couvrir les frais de ce matériel ou pour l'achat de ce matériel scolaire et sportif ou bien est-ce qu'il y a un sponsor qui les a donnés ? J'aimerais bien avoir une petite précision par rapport à ça.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss:

Très rapidement, comme vous le savez, ce projet que nous soutenons depuis quelques années, c'est déjà la deuxième ou la troisième édition, c'est effectivement une action humanitaire qui se déroule dans le cadre de l'organisation d'un stage de karaté international qui est porté par un club molenbeekois. D'ailleurs, il y a deux ou trois ans, j'ai pu participer, que tout le monde se rassure, sur mes fonds personnels, à cet événement. Pendant toute l'année, il y a une collecte de matériel sportif mais aussi de matériel scolaire et celui-ci est distribué à très grande échelle dans les villages les plus reculés, aux populations qui en ont vraiment besoin. En termes de participation, il y a un certain nombre de Molenbeekois qui appartiennent entre autres à ce club, mais aussi avec leurs associés qui participent. Là, je dois demander un rapport d'activité pour savoir combien de personnes ont participé à cet événement. La fois dernière, ils étaient une vingtaine, donc à mon avis, ce sera de cet ordre-là aussi cette fois-ci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

40. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'Association des Jeunes Couturières de Mbour.

Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de Association des Jeunes Couturières de Mbour (vereniging van jonge naaisters van Mbour).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

41. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl AJM/VMJ - La Parole en Confiance.

Jeugd - Toekenning van een subsidie aan de vzw AJM/VMJ - La Parole en Confiance.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin:

Là, j'aurais bien voulu demander, parce que la Parole en Confiance est certainement une association très intéressante, mais ça fait appel à une aide à des personnes qui ont des problèmes psychologiques et autres très importants. J'aurais voulu savoir s'il y avait un organisme public qui assumait la tutelle, enfin un garant de ce travail sur la Parole en Confiance et qui garantit la qualité du personnel et aussi la neutralité de leurs interventions. C'est surtout par rapport au personnel qui travaille en tant que psychologue, en tant que kinésiste ou tous ceux qui sont paramédicaux et qui entourent ces personnes.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je vous remercie pour la question, j'aurais envie de dire qu'il aurait fallu que ce soit un organisme public qui s'en occupe, mais vous savez très bien que nous manquons de centres de santé mentale ou même de plannings familiaux à Molenbeek et donc ici, je trouve que c'est un projet pilote d'une association qui au départ travaille avec les jeunes, mais du

travail également avec les familles, un projet pilote qu'ils veulent lancer, sachant qu'il y a une confiance qui s'installe entre les familles et les équipes de ces associations, sachant que pour beaucoup de familles dans les quartiers populaires, la question de la santé mentale est une question taboue et donc ici, ils s'adjoignent les services de personnes qui sont tout à fait diplômées : psychologues, assistants sociaux etc. Ce sont des gens qui ont des diplômes requis bien évidemment. Il s'agit d'intégrer cette approche transversale au sein de leur équipe pour pouvoir accompagner justement au mieux les familles et le cas échéant, évidemment pour les cas les plus importants, pouvoir les aiguiller vers des services spécialisés. C'est un projet pilote qui mérite toute son attention et donc, on verra ce qu'il y a moyen d'en tirer comme leçon de ce projet quand il aura quelques mois d'existence.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin:

J'aurais bien voulu demander s'il y avait une supervision éventuellement de ce personnel qui doit quand même recevoir des cas particulièrement lourds parfois...

Mme l'Echevine Turine:

L'idée n'est pas qu'ils s'occupent des cas lourds, s'il y a des cas lourds, ils devront évidemment les aiguiller. Par rapport à la supervision, je peux leur poser la question et revenir vers vous. Nous donnons ici un subside pour soutenir le projet, nous ne pilotons pas le projet. Ce n'est pas une initiative du service, c'est un subside du service Jeunesse à un projet qui est porté par l'ASBL mais que nous soutenons parce que nous voyons l'importance de pouvoir accompagner de nombreux jeunes et de nombreuses familles et le manque de service public en la matière. Ce sont des personnes qui sont diplômées, mais nous n'avons pas de responsabilité directe.

Mme Bastin:

OK, c'est ca que je voulais demander, merci.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine, merci Madame Bastin.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

42. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl La Rue - Passerelles - Barcelone.

Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de VZW La Rue - Passerelles - Barcelona.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

43. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl La J - Les petits reporters. Jeugd - Toekenning van een subsidie aan de vzw La J - Les petits reporters.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

44. Service Prévention - Participation citoyenne - Subside à l'asbl Autre Chose pour le projet The Molenbeek Show.

Preventie Dienst - Burgerparticipatie - Toelage aan de vereniging Autre Chose in het kader het project the Molenbeek Show.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 38 votants : 38 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers: 38 positieve stemmen.

45. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2018 - a.s.b.l. 1 Toit 2 Ages.

Gemeentelijke Eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen actief op de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2018 - vzw 1 Toit 2 Ages.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 36 votants : 36 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers: 36 positieve stemmen.

46. Développement Durable - Subside pour le soutien financier au potager collectif Majorelle de l'ASBL « Espoir ».

Duurzame ontwikkeling - Subsidie voor ondersteuning van de collectieve moestuin Majorelle van de VZW « L'ESPOIR ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 36 votants : 36 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers: 36 positieve stemmen.

47. Affaires juridiques - Marché public Assurances - Renouvellement des contrats d'assurances de personnes, dommages matériels, responsabilité civile et automobile - Approbation du cahier des charges - Procédure concurrentielle avec négociation. (Ajouté en séance)

Juridische zaken - Overheidopdracht Verzekeringen - Hernieuwing van de verzekeringscontracten personen, materiële schade, aansprakelijkheid en Auto. (Toegevoegd tijdens de zitting)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 36 votants : 36 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers: 36 positieve stemmen.

49. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SP.A, relative à la non-participation de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean dans l'action en justice de la Région contre les nuisances sonores causées par le trafic aérien. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende de afwezigheid van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek bij de gewestelijke actie tegen geluidsoverlast door vliegtuigverkeer. (Aanvullend)

M. le Président :

Cette motion est sans objet, nous sommes d'accord ?

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

50. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, relative à l'antenne du service Population située rue Charles Malis. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende de antenne van de Bevolkingsdienst gelegen Charles Malisstraat.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Merci Monsieur le Président.

Sous la législation 2006-2012, je me suis attelée à initier l'antenne Population, rue Charles Malis. A mon sens, cette antenne servait à « dégorger » le service de la Démographie, qui à l'époque était sis dans un des locaux de la Maison communale, dont l'espace d'accueil des habitants était un véritable boyau étroit, rendu très dangereux en cas de soucis et surtout susceptible d'augmenter l'agressivité des usagers.

Parallèlement à cette initiative, et grâce au service des Projets subsidiés qui existaient encore à l'époque, j'ai également pu enclencher le déménagement du service de la Démographie dans le nouveau bâtiment de la rue Sainte Marie, ce qui reste positif, tant pour le personnel et surtout pour nos habitants.

Dans ma conception et au vu des opportunités que j'ai rencontrées, afin de peaufiner simultanément les 2 conceptions du projet, il s'agissait surtout pour moi de rendre un service identique à la population dans 2 endroits différents de notre commune et ce, quelques soient les lieux, quartiers d'où celle-ci provenait et provient encore.

Mes questions:

- Quels sont les services de la Démographie, Etat civil et Population ouverts à ce jour dans l'antenne Malis? Je crois que pour l'État civil, ça ne peut pas fonctionner techniquement.
- Au niveau de cette antenne, qu'avez-vous pu concevoir, aménager supplémentairement par rapport au projet initial ?
- A quel rythme (jour et horaire) l'antenne est-elle ouverte ?
- Avec quel personnel ?
- Y-a-t-il un responsable spécifiquement désigné pour gérer l'antenne ?

- Y-a-il eu un ou des engagement(s) supplémentaire(s) pour gérer l'antenne ? Donc pour répondre aux demandes des habitants. Dans l'affirmative ou la négative, quelles sont réellement les dispositions prises pour assurer le service de l'antenne ?
- J'avais prévu des guichets « handicapés » dans les 2 entités, combien y en a-t-il effectivement ?
- Quels sont les moyens qui ont été mis en œuvre pour avertir les habitants du fonctionnement de l'antenne, tout en sachant pertinemment que le « Molenbeek-Info » n'est pas lu par la majorité des habitants ?
- L'information a-t-elle fait l'objet d'une publicité globale supplémentaire dans notre commune ou avez-vous choisi de la limiter à un quartier ? Eventuellement, lequel ?
- Je souhaite savoir s'il existe encore un « service à domicile » pour les personnes handicapées qui ne peut se déplacer et dans quelles conditions (déplacement du personnel, durant ou après heure de service, à quel rythme et comment ce service est-il connu des habitants ?
- Pouvez-vous nous dire quel est le pourcentage de la population qui fréquente actuellement l'antenne et de quels quartiers ces personnes émargent-elles principalement ?
- Le déménagement du service central de la Démographie a-t-il été signalé aux habitants, dans quels délais et par quels moyens ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Madame Evraud, vous souhaitez vous joindre?

Mme Evraud:

Oui, merci pour toutes les questions, mais j'aurais voulu en ajouter une aussi : quand est-ce que les permis de conduire pourront être délivrés à l'antenne ?

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris:

Merci pour toutes ces questions. Je pense que vous connaissez déjà beaucoup de réponses. Pour l'État civil, vous savez bien effectivement qu'on ne peut pas avoir deux États civils dans deux localisations différentes. On doit donc choisir un lieu et on a décidé de la garder à l'antenne centrale, ce qui est quand même plus facile actuellement et où plus de personnes peuvent avoir accès.

Pour les permis de conduire, il faut aussi avoir une localisation physique centralisée. Donc pour le moment, il n'y a que le service Population qui est ouvert et c'est déjà pas mal, il n'y a pas le service des Etrangers, il y a juste le service de la Population, à l'antenne. Pour les permis de conduire, il faut donc encore l'avoir dans une seule localisation.

Au niveau de l'antenne, nous avons pu concevoir un bon projet qui est actuellement ouvert trois jours : mardi mercredi et jeudi aux mêmes heures qu'est ouverte l'antenne au centre. On étudie la question de pouvoir élargir les jours d'ouverture.

Le responsable spécifique, c'est évidemment le chef du service Population, puisqu'il faut quand même une centralisation, donc c'est Madame Barco. Mais sur place, il y a toujours un responsable, qui n'est pas toujours le même, il y a une tournante qui a été mise en place. Les heures sont effectivement marquées sur la porte.

Par rapport aux engagements, les personnes qui sont parties n'ont pas été remplacées, mais il y a eu quatre stagiaires. Ces quatre stagiaires ont été engagés et ils ont reçu un contrat. Ils sont actuellement sur place et ils travaillent. Qu'est-ce qui a été mis en place de manière concrète pour assurer le service de l'antenne, eh bien les choses les plus élémentaires, comme la livraison des documents, la mise en place des Bancontacts, donc elle fonctionne à l'identique que l'antenne centrale.

Au niveau des guichets handicapés, c'est une norme légale, la légalité nous dit qu'il en faut deux, il y a donc deux guichets qui sont installés, des deux côtés dans les deux nouvelles antennes.

Les moyens qui ont été mis en œuvre pour le fonctionnement de l'antenne, vous avez parlé du Molenbeek Info, effectivement tout le monde ne le lit pas et en plus, tout le monde n'a pas accès à la lecture. Et en plus, ceux qui ont accès à la lecture n'ont pas toujours le Molenbeek Info ou ne le lisent pas. C'est indiqué aussi dans le Senior Info, dans chaque courrier, plusieurs mois avant l'ouverture de l'antenne. Chaque courrier qui a été envoyé aux personnes qui devaient faire une démarche administrative, que ce soit État civil, Population au service des Etrangers, il y avait dans les documents la localisation de la nouvelle antenne avec les heures d'ouverture. Sur le site Internet, ça figurait évidemment aussi. C'était aussi indiqué à l'accueil de l'antenne centrale. Les gardiens renseignaient aussi verbalement aux gens en leur disant que si leur domicile est plus proche de l'antenne Charles Malis, qu'une nouvelle antenne avait été ouverte.

Nous n'avons donc pas décidé de limiter l'information un seul quartier, puisque toute personne peut y avoir accès en fonction de la mobilité, du désir qu'il a d'aller dans l'un ou l'autre quartier.

Le service à domicile, vous le savez bien, il continue à fonctionner, très bien d'ailleurs, et même plus fréquemment que précédemment, depuis l'ouverture de l'antenne. C'est sur demande, toute personne ne sachant pas se déplacer peut évidemment faire appel au service. Je rajouterai même qu'à l'antenne Malis, j'ai initié une rencontre entre les responsables des maisons de repos depuis quelques années et donc sur rendez-vous, les maisons de repos peuvent se rendre à l'antenne Charles Malis en dehors des heures d'ouverture pour les personnes qui sont alitées et qui doivent entre autres donner leurs empreintes digitales, pour les personnes qui ne sont pas belges ou pour les personnes qui demandent un titre d'identité ou un passeport. On a donc ouvert cette possibilité-là pour des personnes grabataires ou physiquement en difficultés. C'est quand même un plus pour le citoyen fragilisé.

Quel est le pourcentage de la population qui s'adresse à l'antenne Charles Malis, et bien, c'est dix pourcent plus ou moins. Ce sont principalement les gens du quartier, ce qui est logique.

Pour le permis de conduire, ça doit être localisé pour pouvoir vérifier les différents documents, actuellement on ne peut le faire que dans un seul endroit.

Voilà, je pense avoir répondu à vos questions.

M. le Président :

Merci beaucoup Madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud:

J'ai fait une expérience, parce que j'ai voulu aller à une place d'handicapés tout près de la Place communale. Aux deux places de la rue Vandermaelen, il y avait des camions. Et je me suis demandée si la place qui se trouvait à la rue Sainte-Marie, c'était une place pour tous les handicapés de la commune ou pour une personne handicapée de la rue Sainte-Marie ? Parce que dans ce cas-là, il n'y a pas de place handicapés pour les personnes qui se rendre au service de la Population.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

C'est une excellente remarque et je trouve qu'on a déjà parlé du problème de l'accès aux personnes handicapées, de l'accès aux places PMR devant les maisons de repos, c'est vraiment une très bonne question et je pense qu'il faudrait vraiment privilégier une possibilité de dire, particulièrement pour les démarches administratives, pour les personnes handicapées, je pense qu'on pourra en reparler avec mon collègue Olivier Mahy qui sera certainement ouvert à la question. Mais voilà, concrètement, souvent les gens sont mis en difficulté parce que des camions ou des véhicules stationnent sur des emplacements de personnes handicapées.

Mme Evraud:

De toute façon, c'est un peu loin! En chaise roulante par exemple, depuis la rue Vandermaelen, même pour une personne qui vient demander son permis de conduire, ce n'est pas évident.

Mme l'Echevine Gilles-Goris:

Une personne en chaise roulante qui vient chercher son permis de conduire ?

Mme Evraud:

Mais Madame Gilles-Goris, on peut très bien être en chaise roulante et avoir son permis de conduire !

Mme l'Echevine Gilles-Goris:

Oui oui, mais alors on sait bouger dans sa chaise roulante. C'est alors quelqu'un qui a l'habitude de faire 10 ou 20 ou 30 mètres en chaise roulante, il sait le faire, ce n'est pas une personne grabataire, c'est ça que je veux dire. S'il conduit une voiture, ce n'est pas une personne grabataire.

Mme Evraud:

D'accord, mais ce n'est pas toujours évident.

Mme l'Echevine Gilles-Goris:

Oui oui, c'est un élément auguel on doit faire attention.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Je voulais vous remercier pour les réponses et je rejoins un petit peu Madame Evraud, c'est vrai que sur les places handicapés, il faudrait peut-être avoir une législation, enfin, ça ne relève pas de la Commune, pour voir si effectivement les administrations publiques, les bassins de natation ne pourraient pas disposer de places typiquement réservées. Parce que les places handicapés, quelle que soit la rue, tout le monde peut s'y parquer. Ça, c'est la règle. Enfin je veux dire toutes les personnes handicapées même ceux qui ne sont pas riverains. Si moi j'habite dans une autre commune et que je suis handicapé et que je viens me garer à Molenbeek, je peux prendre une place réservée aux handicapés.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

L'incident est clos.

Monsieur Ait Jeddig, j'ai commis une erreur, j'aurais dû vous demander de présenter votre motion avant de passer aux interpellations. Et donc si vous voulez bien, vous pouvez présenter votre motion concernant les fournitures scolaires.

48. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal ISLAM, relative à la gratuité des fournitures scolaires. (Ajouté en séance) Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de kosteloosheid van het school materiaal. (Toegevoegd tijdens de zitting)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je vous remercie pour cette rectification.

La population de notre commune avoisine les 97.000 habitants. Elle est fort jeune, les 0-18 ans représentent 29%. Le nombre de jeunes en âge d'obligation scolaire est approximativement de 28.000 sur le territoire communal. Un grand nombre de familles dont sont issus ces jeunes, sont en situation précaire : des revenus faibles, un taux de chômage fort élevé, plus de 30%, plus de 5.000 bénéficiaires du revenu d'intégration social. Pour les familles de notre commune et de la Région bruxelloise, les indicateurs montrent que malheureusement la pauvreté ne cesse de croître.

Récemment, en vue des élections communales pour sensibiliser les politiques, une enquête de la Ligue des Familles sur un échantillon de plus de 3.000 familles, toutes catégories sociales confondues, a mis en évidence les demandes prioritaires des familles. Entre autres demandes prioritaires, on épingle pour 80% d'entre-elles, la gratuité de l'enseignement. Effectivement, ces dernières années, on constate que l'école devient de plus en plus chère, le budget que les familles y consacrent en moyenne est équivalent à un

mois de salaire. Alors que la gratuité de l'enseignement est écrite dans la constitution, les sollicitations financières des parents par l'école sont de plus en plus importantes : on pointe les sorties, les classes vertes, les repas, les frais de garderies, ceux des études dirigées, la piscine, les fournitures scolaires et avec l'introduction du numérique, il y a fort à parier que les parents vont encore devoir mettre les mains à la poche. L'école est chère et l'accessibilité au savoir dans de bonnes conditions est compromise pour une bonne partie de la population. Certaines écoles jouent même de cette onérosité pour éloigner les enfants issus des familles pauvres. De plus, les mauvaises conditions financières dans lesquelles vivent les familles influencent les résultats de leurs enfants et favorisent le décrochage scolaire. Or l'enseignement est un enjeu fondamental pour l'avenir de nos enfants.

C'est pourquoi dans le but de réduire la facture et la fracture scolaire pour les familles de notre commune :

LE CONSEIL,

Considérant l'article 23 paragraphe 3 de la constitution qui dit que l'accès à l'enseignement doit être gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire ;

Considérant le décret mission du 24/07/1997 qui oblige la commune en tant que PO des écoles communales subventionnées sur son territoire à mettre les conditions nécessaires en place pour réaliser les objectifs généraux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, dont celui de rendre l'enseignement accessible et égalitaire.

DECIDE:

Article 1:

De mettre en place un groupe de travail pour définir des stratégies permettant de trouver des sources de financements via des partenariats avec d'autres communes, par la sollicitation d'aides régionales, d'aides fédérales, éventuellement faire appel à des aides européennes ; de prendre contact avec des fournisseurs, mettre en place en collaboration avec les directions des écoles fondamentales, des méthodes et des moyens de distribution des fournitures scolaires dans les écoles fondamentales de notre commune.

Article 1 bis:

Lorsque la Commune dégage un bénéfice de ses comptes, elle le réinvestit directement dans l'achat de fournitures scolaires pour les élèves qu'elle a en charge.

Article 2:

D'aboutir à court terme à la gratuité de toutes les fournitures scolaires dans les écoles communales de Molenbeek-Saint-Jean, comme c'est déjà le cas pour les écoles flamandes.

Remarques: en comptant largement 100 euros par élève, pour 5.200 élèves, on ne dépasse pas 520.000 euros. Alors que lors de la précédente modification budgétaire, le boni était de 800.000 euros. On a vu qu'il y avait un rabotage mais il y a quand même 12 millions d'euros mis en réserve. La commune a la possibilité par cette action de mettre son logo sur les fournitures scolaires et l'occasion d'améliorer son image auprès de la population. Ce sera un magnifique geste de la commune et elle ne fera qu'améliorer son image et le collège n'en sera que plus apprécié.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

Dank u Mijnheer de Voorzitter, dus in artikel 2 staat dat het in de nederlandse scholen, dat het daar het schoolgerief gratis is, dus ik wou aan de Schepen van de nederlandse onderwijs vragen of dat effectief zo is? En dan heb ik een opmerking, j'ai une remarque, je comprends les soucis de notre collègue qui a introduit la motion, mais quand on voit les différents réseaux d'écoles, les écoles catholiques, les écoles libres, les écoles des communautés, là, il n'y a pas la gratuité non plus. Donc j'aimerais connaître votre position ou plutôt poser la question si vous ne voyez pas ça comme une discrimination? Je n'ai pas de problème avec l'idée de rendre plus facile, surtout pour les parents, la scolarité de leurs enfants, ce que vous proposez à la base c'est bon, mais ça ne va pas résoudre des problèmes dans toutes les écoles.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Kitantou.

M. Kitantou:

En ce qui me concerne, par rapport au groupe CDH, que l'on veuille effectivement alléger la charge sur le portefeuille des parents et des familles en matière de frais relatifs à la rentrée scolaire, à l'école etc., effectivement on peut avoir un discours disant qu'il faut tendre le plus possible vers ce genre de direction. Mais j'ai quand même un très gros bémol sur la manière dont le sujet, dont vous abordez en tout cas la question, c'est qu'il faut être extrêmement clair, on ne va pas faire un débat autour d'une motion, ce genre de questions s'aborde dans le cadre d'une discussion sur un budget et c'est dans ce cadre-là qu'on peut prendre ce genre de décision et définir ce genre de politique. Ici dans une motion, l'approche est assez légère. D'autant plus que vous n'êtes pas sans savoir que si on fait ce genre de choix-là, c'est effectivement au détriment d'autres politiques. Donc il y a effectivement des choix à faire en la matière. On ne peut pas avoir une réflexion sur une motion et sur un point unique et précis, sans avoir un débat plus global sur la question. C'est le premier élément fondamental sur lequel je pense, au niveau de l'approche de ce débat, on n'est pas tout à fait d'accord. Je n'irai pas beaucoup plus loin par rapport à cette question-là parce que je pense que si on doit avoir un débat sur la gratuité scolaire ou comment faire pour réduire la charge sur les parents, on doit pouvoir savoir sur quels éléments de charge on va pouvoir agir. parce que la Commune fait déjà beaucoup pour alléger la charge des parents et donc c'est quelque chose qui doit se faire de manière beaucoup plus large à travers les espaces de réflexion et autres. Mais en tout cas ici et maintenant sur cette motion pour nous, l'approche nous semble assez légère.

M. le Président :

Merci Monsieur Kitantou.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Simplement, pour la question de la discrimination, je ne vois aucune discrimination parce que ça concerne les écoles dont le pouvoir organisateur est la Commune. C'est donc la Commune qui offrirait ce service-là, de donner ces fournitures scolaires parce que n'oublions pas que nous avons une population pauvre, exerçant parfois des métiers à faibles revenus. On a mis en place des garderies payantes donc on a alourdi la facture pour les parents et le fait de rendre ces fournitures gratuites, en passant par la commune qui peut avoir des remises sur les achats puisqu'elle va commander ces fournitures en gros, donc je pense qu'il y a moyen d'y arriver. En plus, j'ai indiqué dans l'article un qu'on pourrait créer un groupe pour étudier la possibilité et la faisabilité de cette chose. Je crois que c'est tout à fait possible, on regarde toujours les dépenses et le budget d'une façon globale mais vu les bonis que nous avons dégagés actuellement et puis la tendance qui est plus à la maîtrise du budget, je pense qu'il y a tout à fait la possibilité de le faire et la Commune va y gagner.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

On peut passer au vote.

Le point est rejeté.

36 votants: 1 vote positif, 25 votes négatifs, 3 abstentions.

7 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

Het punt wordt verworpen.

36 stemmers: 1 positieve stem, 25 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

7 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

51. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Magérus, conseiller communal PS, relative à la propreté publique dans les quartiers Machtens, Osseghem et Mennekens.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus, gemeenteraadslid PS, betreffende de openbare netheid in de wijken Machtens, Osseghem en Mennekens.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci Monsieur le Président, mon interpellation de ce soir, qui est l'émanation du souci quotidien de beaucoup de Molenbeekois, porte sur les lacunes constatées en matière de propreté publique dans et autour du périmètre formé par notamment les quartiers Machtens, Osseghem, Mennekens. Ainsi, en dépit des déclarations grandiloquentes de la nouvelle majorité en 2012 - majorité qui, vous en conviendrez, n'est plus tout à fait nouvelle, six ans après ! -, et qui dans sa note d'orientation générale consacrait quelque 3 pages à la problématique de la propreté publique, la plaçant au centre de ses préoccupations, avec force enquête, participation des citoyens, des acteurs communaux et autres projets prétendument innovants, et tutti quanti ...

Six ans plus tard, de l'avis unanime des riverains, la propreté publique fait figure de problème n°1. Ça devient franchement insupportable. Et pourtant, des solutions existent, encore faut-il avoir la volonté et la détermination de le faire.

Pour réussir, il aurait fallu, à mon avis, travailler conjointement trois axes :

- la prévention;
- faire les bons choix quant à la manière de gérer et assurer une bonne organisation du travail;
- la mise sur pied d'une répression adaptée

Ce préalable rappelé et qui, à mon sens, est loin d'être respecté, je souhaiterais vous poser deux ou trois questions:

- 1) En matière de prévention, la commune organise-t-elle encore des actions de sensibilisation/habitants rue/rue ou à d'autres endroits sensibles connus? En ce qui concerne les écoles et les écoliers, public cible des plus importants dans la mesure où le présent et l'avenir s'y façonnent en termes d'éducation à la citoyenneté et de responsabilité : y mène-t-on encore des actions de sensibilisation ou autres parrainages d'arbres ? Je pose la question parce que je n'entends plus rien à ce propos!?
- 2) Deux axes majeurs de la politique communale actuelle en matière de propreté publique ont été le placement de poubelles à tous les coins de rue et la suppression des campagnes de ramassage gratuites des encombrants/domicile. Une condition nécessaire mais pas du tout suffisante. Car le constat que l'on peut faire est que plutôt que de s'améliorer, toutes les poubelles deviennent des lieux de déversages potentiels et la situation se dégrade de jour en jour à tel point que, dans mon quartier, c'est devenu la principale préoccupation de la population!

C'est d'autant plus inquiétant que malgré de nouveaux recrutements/personnel, ça ne s'améliore pas vraiment, j'en veux pour preuve la grogne actuelle et le malaise perceptible d'une bonne partie du personnel chargé de la propreté publique!

3) Bien souvent, votre majorité se targuait d'installer des caméras de surveillance. Au vu de l'actuelle dégradation générale, il ne doit sûrement pas y en avoir beaucoup et sur pellicule, les actes de déversages inciviques ne constituent sûrement pas le menu principal ! La situation est similaire quant à l'installation excessive de poubelles: quand l'utilisation n'est pas rationnelle, il vaut mieux s'abstenir!

En définitive, combien sont-elles finalement et quels sont les résultats concrets? Quel est, par exemple, en 2018, le nombre de PV dressés ...?

Voici pour les trois axes de politique rationnelle en matière de propreté publique qui auraient dû être menées de pair. Vous avouerez que nous sommes loin du compte. Pourriez-vous, s'il-vous-plaît, par ailleurs m'éclairer sur le point qui suit : un subside d'un million d'euros était disponible pour la Place Jef Mennekens où un nouvel aménagement n'était pas superflu, notamment pour améliorer l'environnement quant à la propreté. Pourquoi avoir abandonné ce projet prévu de longue date et galvaudé par là même une contribution importante lors même que toutes les communes et, surtout la nôtre, ne peuvent se passer d'un tel secours ?

Enfin, la grogne du personnel des services de la Propreté publique s'est-elle estompée ? Pourriez-vous me donner des réponses précises à ces questions ?

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy:

Le marché pour le réaménagement de la place Mennekens est en phase d'attribution. Lorsque le projet sera attribué, il est prévu au calendrier une réunion de riverains afin de les consulter. Les impétrants interviendront avant la Commune et auront lieu à partir de janvier 2019 jusqu'à septembre de la même année.

Au sujet de la propreté, je ne compte plus vos interpellations sur le sujet de la propreté. À chaque fois je me suis posé la question si je devais faire un retour vers le passé lorsque vous étiez Echevin de la Propreté entre 1994 et 2006. À chaque fois, je me suis abstenu, malgré la haute subjectivité de vos commentaires, mais ici, la qualité du porteur du message que vous êtes ne peut être mise de côté, eu égard à la dernière charge que j'estime totalement démagogique. En 12 ans d'échevinat de la Propreté publique, on est censé faire beaucoup de choses. En 2000, Molenbeek comptait 70.000 habitants, soit 26.000 personnes en moins qu'aujourd'hui, il n'y avait pas de tri sélectif pour compliquer la vie est pourtant, Molenbeek Saint-Jean était une poubelle à ciel ouvert, comme une bonne partie de la capitale, il faut bien le dire à votre décharge. La propreté est une matière compliquée, les résultats s'arrachent avec à chaque fois beaucoup d'énergie, si l'obligation des résultats est présente, l'obligation des moyens est une preuve d'une volonté politique de résoudre cette question. Cela fait cinq ans que j'ai pris à ma charge volontairement cette compétence, et en cinq ans, j'ai fait plus que ces 25 dernières années. Nous avons mécanisé la profession, le taux de mécanisation des balayeurs est le plus élevé à Bruxelles, grâce aux 20 Gluttons dont dispose la Propreté publique. Nos balayeurs travaillent beaucoup plus vite et donc dans de bien meilleures conditions. Vous les aviez oubliés à l'époque et vous estimiez qu'ils n'étaient pas dignes d'un tel investissement. Ce n'est pas mon cas et ce n'est pas le cas de ce Collège. Nous avons augmenté le nombre de corbeilles publiques, mis en place les sacs dans ces mêmes corbeilles pour faciliter encore une fois le travail de nos balayeurs et augmenter leur sécurité lors des vidanges. Nous avons mis en place les opérations conteneurs dans les quartiers, depuis 2013, plus de 12.000 personnes ont bénéficié de la centaine d'opérations, cela représente 15.000 m³, un demi-millier de containers. Vous allez encore me dire ou me parler de votre fameux rendez-vous. Combien de gens ont-ils bénéficié de vos chers rendez-vous en 12 ans ? J'ai fait 100 fois plus pour 10 fois moins cher et en deux fois moins de temps. Lorsque dans vos interpellations vous mettez en cause l'efficacité du service de la Propreté publique, ce que je trouve vraiment dommage, mais lorsque le rendez-vous des encombrants que votre copropriété a fixé il y a deux ans avec l'agence Bruxelles-Propreté foire lamentablement, c'est la Propreté publique communale que vous appelez à l'aide parce que ça ne marche pas et vous appelez les services communaux qui réagissent rapidement et efficacement pour régler votre problème et pallier aux difficultés d'organisation de l'agence Bruxelles-Propreté. Je rappelle que la sixième réforme de l'État a décidé que la gestion des encombrants était du ressort de la Région.

Enfin, on a répondu à une forte demande des habitants pour mettre en place une vidéosurveillance pour attraper les pollueurs, nous avons fait l'acquisition en 2016 de cette caméra mobile, elles sont entrées en action graduellement à partir de cette date, en septembre 2016 et en 2017, elles ont pu fonctionner pleinement. Les sept caméras ont enregistré de nombreux faits. Alors vous dites que nous n'avons rien fait, mais il y a eu 312, écoutez bien, 312 procès-verbaux avec une moyenne de 250 € qui ont été dressés. Cela fait 78.000 €, ce qui est cinq fois notre investissement de départ pour les caméras. Et surtout, c'est peut-être la chose la plus importante, c'est que, des lieux de dépôt ont totalement disparus.

Et nous n'avons pas oublié la prévention parce que de nombreuses opérations de prévention se sont bien déroulées dans les écoles, via les comités de quartier. Le fleurissement et le parrainage des pieds d'arbres, ma collègue Gadaleta pourra vous en dire long sur ce travail avec les habitants et les associations.

Alors j'ai été long et pourtant totalement incomplet et vous, Monsieur Magérus, hormis changer les ballets et les pelles, quelles initiatives innovantes avez-vous prises pour diminuer la malpropreté ? Votre héritage a été extrêmement lourd à reprendre car vous n'avez rien fait ou pas fait ce qu'il fallait lors des 12 années d'échevinat que vous avez assumé. Entre 2014 et 2017, chiffres fournis par les services, toutes les actions prises, containers caméras etc., ont permis de diminuer de 9 % le tonnage de dépôt clandestin, soit 258 tonnes. Ça fait 125 € la tonne, une fois de plus 30.000 € annuels d'économies. Ici, ça ne tient pas de la subjectivité, c'est un fait, tout ce que je vous ai dit, ce sont des faits.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci pour votre réponse Monsieur Mahy, mais je ne vous connaissais pas d'habitude avec un ton aussi agressif. Jamais je n'ai été agressif, la dernière fois que je vous ai interpellé en matière de propreté publique, vous aviez même, je trouve une réponse un peu grosse en disant que vous ne saviez pas qu'il y avait des problèmes dans ce quartier. Manifestement, vous ne connaissez pas ce quartier et manifestement, je vous invite à accompagner un contremaître et à voir les problèmes sur le terrain à Molenbeek. Je n'exagère à aucun moment et si j'interpelle ici, c'est parce que je suis sollicité tous les jours et tous les jours, il y a des problèmes avec les dépôts, avec les poubelles qui ne sont pas vidées à temps, mais je voudrais quand même réagir sur quelque chose que je trouve assez grave, vous venez de dire ce soir, vous avez dit que nous critiquions les travailleurs et les services communaux, non absolument pas. À aucun moment, nous n'avons fait ça et d'ailleurs, quand un balayeur ou un camion me voit dans la rue, il s'arrête et on vient parler avec moi, Monsieur. À aucun moment, je ne mets en cause le travail ou les travailleurs, je mets ici en cause des choix de gestion et c'est pour ça que j'ai posé la guestion sur les points encore deux et trois, des choix de gestion qui prouvent que ce sont vraiment de très mauvais choix de gestion. D'ailleurs, s'il y a eu une grogne il y a peu de temps parmi les travailleurs, question à laquelle vous n'avez en fait d'ailleurs pas répondu, il y a eu une grogne dans les services de la Propreté publique et s'il y a eu cette grogne, c'est que manifestement il doit y avoir des problèmes. Quand les poubelles débordent parce qu'on en a mis de trop et qu'on ne parvient pas à les vider, eh bien oui, pour les travailleurs, ce n'est pas gai parce que l'imagine qu'ils subissent des remarques et ce n'est guand même pas agréable non plus pour la gestion d'un travail. Vous avez fait aussi d'autres erreurs de gestion, la campagne de ramassage des encombrants à domicile, vous l'avez supprimée. Les poubelles qui ne sont pas vidées, je l'ai déjà dit.

Alors vous mettez en question la gestion de mon époque, en 1995, Monsieur, nous avons obtenu le premier prix de l'opération 1.000 communes pour l'environnement européen, quand j'étais Echevin de la Propreté publique. Je pense que vous ne pouvez pas mettre cette fleur-là à votre chapeau.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

L'incident est clos.

52. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GIC-GGB, concernant l'Ecole des Jeunes du RWDM et la candidature du Président du RWDM aux élections communales. *(Complémentaire)*

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB-GIC, betreffende de Jeugdschool van RWDM en de kandidatuur van de voorzitter van de kandidatuur van de RWDM-Voorzitter bij de gemeenteraadsverkiezingen. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans:

Dank u Mijnheer de Voorzitter. J'ai une interpellation sur le RWDM, sur son Ecole des Jeunes et aussi secondairement sur son Président. Donc je vais un peu résumer. Je vais faire le résumé en français, puisque le texte est disponible en néerlandais, je fais ça pour gagner du temps.

En février 2016, il y a eu un article où le Président du RWDM a déclaré dans Bruzz, et je traduis en français : « Le RWDM veut former des footballeurs de qualité et veut donner aussi une chance aux enfants et aux jeunes qui sont moins talentueux. Nous ne pensons pas mettre des joueurs à la porte après une saison. Chaque joueur qui le veut peut avoir une formation de cinq ou 10 ans. » Et pas plus tard qu'à la fin de la deuxième saison, fin juin 2018, vous vous souvenez, j'en ai fait aussi une interpellation, plus de 100 jeunes joueurs ont reçu leur C4. C'était très contradictoire avec les promesses du début.

L'équipe première a connu un succès pendant les premières années de sa renaissance. Je crois qu'on peut être tous contents, c'est bénéfique pour la Commune, je ne vais pas répéter tous les facteurs qui jouent là-dedans et je comprends très bien quand l'équipe première fait une promotion que les jeunes doivent suivre d'une certaine façon. Mais comme j'ai cité le Président dans un article il y a deux ans, lors de la présentation de l'Ecole des Jeunes, je partage son idée que chacun doit avoir une place, donc non seulement les meilleurs joueurs, si je peux m'exprimer comme ça, mais aussi ceux qui aiment jouer pour le plaisir du jeu de football, même s'ils sont moins talentueux au niveau technique.

La mémoire de beaucoup de personnes est courte et donc, les promesses d'il y a deux ans sont déjà oubliées. À cela, s'ajoute le fait que le RWDM dispose de façon gratuite du stade Edmond Machtens, qui est à ma connaissance toujours un stade communal. Donc moi, je suis d'avis que suite à ça, un geste ou une contrepartie peut être faite par le club.

Un deuxième aspect est la gestion de l'Ecole des Jeunes. À l'époque, on a fait déjà un débat, on voulait exclure la politique du football, moi, ce n'est pas mon intention d'insérer la politique dans la gestion sportive d'un club, mais comme le club dispose gratuitement du stade Machtens, je rappelle que ce stade est communal, je suis d'avis qu'une représentation de la Commune doit avoir sa place dans la gestion de cette Ecole des Jeunes. Et donc, pour éviter les approches politiciennes, je propose que deux Conseillers communaux représentent la Commune dans ce Conseil à savoir un Conseiller communal de la majorité et un

Conseiller communal de l'opposition. Éventuellement, ils peuvent se faire assister par les collaborateurs du service des Sports.

Donc mes questions sont de savoir si vous êtes aussi d'avis que cette école doit jouer un rôle social comme je l'ai expliqué et quel est votre point de vue sur ma proposition que la Commune doit être représentée dans cette Ecole des Jeunes.

Et puis j'ai d'autres questions, en ce qui concerne la candidature du Président, lors des élections, on m'a dit il y a deux mois quand j'ai fait une interpellation, pas de politique dans le football, jusqu'au moment où le Président du club se met sur une liste, là il n'y a pas de problème. Donc quel est votre avis sur le fait qu'un Président d'un club qui dispose gratuitement d'une infrastructure sportive soit candidat lors des élections communales ? Je sais au niveau juridique, il n'y a pas de problème, mais je pose la question au niveau déontologique.

Deuxièmement, quelle est votre point de vue dans l'hypothèse que la personne a une question, est élu en tant que Conseiller communal, est-ce qu'à ce moment-là, il n'y a pas un conflit d'intérêts au niveau juridique et qu'en pensez-vous au niveau déontologique ?

Je vous remercie.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je voulais me joindre à cette interpellation parce que c'est vrai que c'est préoccupant, le club du RWDM est venu au Conseil communal pratiquement en pleurnichant pour avoir une place dans les infrastructures. On a tous été favorables à cette occupation, à l'histoire de ce club et son projet. Mais comme Monsieur Berckmans vient de le dire, on assiste à ce club qui met 100 enfants dehors parce que ce club, je n'ai rien contre le fait qu'il y ait une promotion, qu'ils soient montés, c'est très bien. Mais il y a des idées élitistes et quand on parle de discrimination, ici il y a vraiment un esprit discriminatoire parce qu'il a mis des joueurs d'origine maghrébine, et je suis désolé de le dire, en majorité dehors. Je les ai comptés, je les ai vus, vous pouvez dire ce que vous voulez, mon fils a joué là, moi je l'ai vu et beaucoup de parents se plaignaient. Je n'ai rien contre le talent, je suis pour la sélection par le talent et la compétence, mais quand on voit qu'il y a une discrimination liée à l'origine, à l'ethnie, à la religion, là, il faut le dénoncer et je le dénonce ici devant vous et j'espère que vous en prenez conscience parce que là, vous êtes en train de pousser un club qui a cet esprit-là. Je veux le dénoncer et c'est vraiment la même chose qu'à l'ANTWERP, c'est vraiment grave, on a une population, on a des jeunes, on a énormément de jeunes qui ont du talent ici à Molenbeek et qui se voient rejeter et qui trouvent la porte fermée, pas à ce club et ça, je dois le dénoncer.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum:

Merci Monsieur le Président, moi je ne veux pas non plus mettre de l'huile sur le feu, mais malheureusement j'ai aussi entendu un certain nombre de parents dont les enfants jouent dans le club et qui se plaignent de comportements particuliers. Beaucoup de jeunes malheureusement ont eu une fin de non-recevoir dans le club, ils n'ont pas pu continuer, c'est en tout cas ce que beaucoup de parents disent et il serait important que la Commune ait une attention particulière pour vérifier si ces comportements sont vrais et s'ils sont vrais, il faut réagir très rapidement. Je le rappelle que le racisme n'est pas une opinion, mais un délit.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss:

Merci Monsieur le Président, je vais essayer de sortir un peu de cette situation émotionnelle, parce que c'est un sujet qui nous a pris énormément de temps, je ne vais pas rappeler ici les nombreuses heures que nous avons passées sur le dossier football, d'ailleurs ça été au détriment de dossiers beaucoup plus importants pour les Molenbeekois et les Molenbeekoises.

Je rappelle que c'est un club privé, parce que beaucoup de gens l'oublient, même si il y a une demande ici pour que les pouvoirs publics réintègrent les structures de l'Ecole des Jeunes, je rappelle que c'est un club privé, qui fonctionne comme tous les clubs de foot qu'on rencontre dans le royaume.

Vous me demandez quelle est ma position, eh bien évidemment que je déplore cette sélection qu'on peut rencontrer dans tous les clubs de foot, c'est-à-dire qu'en fin de saison, il y a un certain nombre d'enfants de différentes catégories qu'on invite à quitter le club pour les remplacer par d'autres. Je le répète, je déplore ce mode de fonctionnement et nous sommes dans une approche totalement élitiste qui pénalise et qui frustre, qui blesse les enfants qui sont victimes de ces choix et malheureusement, au stade où nous en sommes, notre marge de manœuvre est quasi égale à zéro.

Vouloir réintégrer une structure, qui je le rappelle est privée, vouloir y remettre des représentants du Conseil comme vous le proposez Monsieur Berckmans, c'est aller à l'encontre de ce que nous avons décidé ici, qu'il n'y ait plus de représentants politiques dans les structures sportives. Je ne vais pas revenir sur les raisons qui ont fait que nous avons eu cette position, c'est la politisation, c'est la récupération, sans compter les problèmes de gestion qui ont été problématiques et d'ailleurs, qui je pense vont encore faire parler dans les mois à venir. Ça, c'est mon point de vue et je pense qu'il est partagé par l'ensemble des membres du Collège. Ce club qui a évolué d'une manière extrêmement positive à travers ces résultats, il est tout doucement en train de s'installer comme étant un des meilleurs clubs élite en région bruxelloise, eh bien il fonctionne comme un club qui est en train de se professionnaliser, c'est-à-dire qu'ils ne vont retenir que ceux qui ont des possibilités de pouvoir jouer un très haut niveau. Je le répète encore une troisième fois de plus, cette soirée, je le déplore, mais c'est comme ça qu'ils fonctionnent.

Ce club, Monsieur Berckmans, il n'a pas totalement la gratuité, ce club est installé dans le stade qui appartient à la Commune et pour la première fois depuis de très longues années, nous l'avons installé avec la signature d'une convention qui est relativement stricte par rapport aux obligations aussi bien du propriétaire que nous sommes, que l'occupant qui

est le RWDM et je peux dire qu'aujourd'hui, le RWDM rempli ses obligations contractuelles vis-à-vis de la Commune. Nous n'avons pas la possibilité, ni une marge de manœuvre pour leur imposer des choix en matière de jeunes qui pourraient rester ou partir. Je pense que les choses soient claires, ce que moi je privilégie, et d'ailleurs j'ai commencé il y a quelques mois déjà, c'est qu'on a commencé tout le débat avec le nombre de jeunes, 228 jeunes qui malheureusement ont été invités à quitter. Il faut savoir que le RWDM finalement est revenu sur sa décision et en a gardé un certain nombre, et plusieurs de ces jeunes ont regagné une série de club qui se trouvent dans la Commune comme la Jeunesse, mais aussi d'autres clubs des communes limitrophes. Ce que nous nous faisons avec le service des Sports, c'est de voir comment nous pouvons faire en sorte que tous ces clubs qui ont la capacité d'accueillir nos jeunes, puissent travailler en bonne intelligence, en complémentarité et pouvoir se transmettre des jeunes quand ceux-ci n'ont plus le niveau dans le club dans lequel ils jouent, qu'ils soient de la Jeunesse ou autre, qu'ils puissent passer au RWDM si le niveau s'améliore et vice versa. Nous, nous ne pouvons évidemment que créer une dynamique pour provoquer ces échanges, mais on ne peut pas imposer au club des choix qui relèvent de la gestion interne.

Quant à la question que vous posez par rapport à une éventuelle élection du Président du RWDM, tout d'abord ça regarde sa vie privée, c'est son choix personnel de pouvoir s'engager en politique et moi je respecte ce choix. Deuxièmement, s'il est élu, bien évidemment qu'il y a des règles qui s'imposeront à lui, c'est-à-dire dans les situations où il y aurait un conflit d'intérêts, par exemple, si ici au sein de ce Conseil on est amené à discuter d'un sujet qui concerne le RWDM, bien évidemment qu'il y a des règles qu'il devra respecter.

Avant de clôturer, je voudrais dire que l'Union des Ville et Communes nous a confirmé que nous sommes dans la légalité et ici au sein de ce Conseil, nous avons des personnes qui sont Conseillés ou Conseillères communale, qui avec leur association occupent des infrastructures sportives, ce sont des situations similaires et la question ne se pose pas. Donc je pense que si nous restons vigilants par rapport au respect de ces règles pour être certain que nous n'entrions pas dans un conflit d'intérêts, je pense que cette candidature et son éventuel élection ne devrait pas poser de problème.

On a parlé de racisme, on a parlé de discrimination, mais que les choses soient claires, au sein de ce Collège, personne n'acceptera qu'on puisse mener une politique raciste. Simplement moi, quand j'ai été interpellé par ce soi-disant racisme, je me suis rendu personnellement sur place et j'ai pu constater qu'on a renvoyé effectivement un certain nombre de personnes ou un certain nombre de jeunes d'origine étrangère, on a aussi fait venir d'autres jeunes également d'origine étrangère. Donc, il faut être prudent parce que si on a la preuve qu'il y a un acte raciste qui a été posé par un entraîneur ou par un responsable, Monsieur Azaoum l'a rappelé, c'est un délit. Mais alors il faut déposer plainte, et j'invite tout un chacun à être responsable et ne pas diffuser des rumeurs ou de fausses informations. Il faut aller voir à la source si elles existent, et si elles existent, alors il faut déposer plainte. Moi l'ai été ici victime de propos racistes d'un supporter, ca a été filmé et i'ai assumé mes responsabilités, mais ce n'est pas tout à fait la même chose que ce que vous venez de dire. On parle de supporters qui étaient sous l'emprise de la boisson, qui ont porté des propos qui étaient inacceptables, mais ici on parle d'un fonctionnement et ce que j'ai pu entendre ici est très grave, c'est qu'on dit qu'il y a une politique volontariste de discrimination et d'apartheid au sein du RWDM, c'est-à-dire une volonté d'exclure des personnes qui sont d'origine ou de confession différente et ça, c'est très grave. Alors soit on a les éléments de preuves et on étaye ces accusations, soit on se tait. C'est très important parce qu'il faut être prudent, il faut réagir systématiquement s'il y a des éléments de preuves.

Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

Je remercie l'Echevin pour sa réponse.

Je reviens brièvement, premièrement vous dites qu'il y a des dossiers beaucoup plus importants, je dis quand même que c'est un dossier qu'il ne faut pas négliger, il s'agit de centaines d'enfants de Molenbeek. Je sais que c'est un club privé, mais à l'époque l'Ecole des Jeunes du FC Brussels, juridiquement c'était aussi un club privé et donc il y a à boire et à manger là-dedans. Je me réfère à l'Echevin Majoros, il y a quelques mois, je lui ai posé la question en ce qui concerne l'utilisation du stade Machtens, du Sippelberg et du Verbiest, si vous vous rappelez bien, et dans votre e-mail, vous m'avez dit que le RWDM dispose gratuitement du stade Machtens. J'espère que vous avez écouté votre collègue parce que lui, il dit le contraire. Il dit que ce n'est pas gratuitement.

M. l'Echevin El Khannouss:

Monsieur Berckmans, n'interprétez par mes propos, je ne dis pas le contraire, j'ai dit simplement et je vais essayer de répéter plus lentement pour que tout le monde comprenne, j'ai dit simplement que ce n'était pas la gratuité comme vous l'expliquez parce que le RWDM à des obligations en matière de prise en charge de certains frais de fonctionnement et donc ça, c'est une manière de participer à la gestion et pour ça, il faut débourser de l'argent en payant des factures d'entretien etc. Et donc, ce n'est pas la gratuité.

M. Berckmans:

Il y a gratuité et gratuité. Je sais qu'ils payent pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité. Mais ça ne veut pas dire qu'ils payent un loyer.

Et puis autre chose, je sais que ça se passe comme ça, c'est la logique du monde de football, mais je trouve qu'il doit aussi y avoir une place pour le social. Et donc moi, j'invite le Collège à veiller sur ça.

Lors du dernier Conseil d'administration de Molenbeek-Sport, suite à la pénurie des terrains, je vous ai invité à réfléchir sur les autres lieux qui sont disponibles à Molenbeek. J'ai donné l'exemple de l'école Toverfluit où il y a un bel hall des sports, donc là, il y a parfois des terrains qui sont libres et je pense qu'il y a aussi une possibilité. Comme le Machtens, le Sippelberg et le Verbiest ne suffisent pas pour placer tous les clubs, je pense que là, il y a un travail par le service des Sports ou par l'ASBL Molenbeek-Sport pour faire un inventaire pour voir si on ne peut pas mettre les enfants sur ces terrains ?

Et puis moi, j'ai défendu l'arrivée du RWDM et je suis toujours pour leur présence ici à Molenbeek. Quand il y a des critiques à faire je le dis et quand il y a des choses positives je le dis aussi. Moi je suis là souvent et je suis aussi vigilant à ça, je ne pense pas qu'il y a une politique générale de racisme là-bas. Moi je peux en témoigner, il y a de toutes les couleurs qui passent et de toutes les couleurs qui viennent.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

L'incident est clos.

53. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal PS, relative aux chèques sport. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, betreffende de cheques sport. (Aanvullend)

M. le Président :

L'interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative aux chèques sport est retirée de l'ordre du jour et transformée en question écrite, à sa demande.

54. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal Défi, relative aux emplacements de stationnement pour personnes handicapées. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, Gemeenteraadslid Défi, betreffende de parkeerplaatsen voor mindervaliden. (Aanvullend)

M. le Président :

Monsieur Vossaert demande une réponse par écrit.

55. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, Conseillère communale PS, relative au parking Brunfaut. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, Gemeenteraadslid PS, betreffende de parking Brunfaut. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Je suis interpellée, par plusieurs membres du personnel communal qui, depuis cette année, utilisaient ledit parking à un prix mensuel de 20 €.

Or, à la mi-juillet, le personnel concerné a reçu un courrier expliquant que le parking n'était plus géré par la Commune, qu'ils n'y avaient donc plus d'accès à ce tarif et qu'ils devaient payer 600 € leurs cartes de riverain s'ils utilisaient leurs véhicules ou utiliser leur abonnement STIB, qu'ils ont reçu d'office, pour venir travailler.

Permettez-moi de vous faire remarquer que la période durant laquelle, la décision a été prise, période massive de congés, témoigne d'un manque de respect à l'égard du personnel!

Même si je conçois qu'il faille limiter le nombre de véhicules dans les villes, il me semble légitime que les membres du personnel aient droit à un peu plus d'attention. Sachant qu'on exige d'eux d'être performants au travail! Je pense particulièrement aux petits salaires qui, du jour au lendemain, doivent dépenser 30 fois plus de leur budget annuel pour venir travailler! Je pense aussi aux parents travaillant à la Commune et ce même s'ils sont

domiciliés à l'extérieur de Bruxelles, déposent leurs enfants dans nos crèches et nos écoles communales, parfois dans des lieux différents, avant de se rendre à leur travail.

De plus, la façon dont il semble avoir été procédé que l'on peut qualifier de quasi du « jour au lendemain » n'a nullement tenu compte de ces situations personnelles que je viens de citer. La problématique avait été évoquée au conseil communal fin de l'an dernier ou au début de celle-ci et nous vous avions demandé de conserver une période intermédiaire d'une année pour que les travailleurs puissent utiliser le parking Brunfaut et être prévenus largement à temps de la modification, que nous ne souhaitions pas. Notre opposition était claire : trouver une solution notamment via le parking Brunfaut, car effectivement il existe d'autres parkings dans notre commune.

A ce jour, je constate qu'il n'en a pas été tenu compte et que de plus, aucune alternative n'a été trouvée en faveur des membres du personnel dont les situations sont de fait, rendues compliquées (comme je l'ai dit supra).

De plus, je ne peux que constater que votre gestion, en cette problématique, a consisté à déléguer la gestion du parking à une autre instance indépendante de la commune.

Il est inutile de me répondre qu'il s'agit d'une injonction régionale, la situation à Molenbeek disposait d'alternatives pour les membres du personnel se trouvant en difficulté soit financière, soit pratique, justifiant l'emploi de leur véhicule : c'était notamment le parking Brunfaut!

Mes questions:

Qu'en est-il réellement et donc actuellement de la situation du parking Brunfaut ? Il est vrai que j'ai appris aux sections réunies de ce lundi que la gestion du parking Brunfaut avait été confiée au Logement Molenbeekois.

De combien de places (2 niveaux) disposaient-ils et quel était la proportion d'occupation par le personnel sous le couvert de la gestion communale ?

Qu'en est-il advenu du personnel qui gérait ledit parking?

Pourquoi une solution en faveur du personnel communal n'a-t-elle pu être négociée préalablement à la délégation de la gestion du parking, comme par exemple la mise à disposition de X place dans le parking grand faut pour le personnel ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, je vais commencer par répondre à votre dernière question, car les informations dont vous disposez sont inexactes, parce qu'une solution a bien été prévue avant le transfert du parking. Ainsi, les 10 places qui étaient occupées dans le parking Brunfaut ont été maintenues au tarif de 20 € par mois, en accord avec l'opérateur B-Park.

En ce qui concerne les autres membres du personnel qui voudraient se rendre au travail en voiture, des cartes de stationnement seront mises à disposition pour un montant de 240 € par an. La Commune assumera donc la majeure partie du coût réel puisque ces cartes coûtent 600 € en prix plein.

Je vous rappelle également que la politique de la Région et de la Commune, c'est de faire en sorte que les travailleurs utilisent de plus en plus les transports publics et donc les travailleurs communaux ont tous reçu un abonnement STIB qui est gratuit et la compensation qui était demandée à la Commune par la Région, c'étaient de demander justement aux travailleurs de faire usage de cet abonnement et d'utiliser de moins en moins leur véhicule personnel pour se rendre à leur travail.

Je vous rappelle également qu'il existe plusieurs parkings communaux qui sont gratuitement mis à disposition du personnel. Il y a notamment le parking à la piscine, rue Charles Malis, le parking rue du Géomètre.

En ce qui concerne la situation du parking Brunfaut, c'est un parking qui compte 200 places, 150 places appartiennent à Citydev et 50 autres places appartiennent au Logement Molenbeekois. La Commune avait jusqu'à présent la gestion du parking des 150 places, mais pas la propriété de celui-ci. La Commune n'ayant pas vocation à être exploitante d'un parking, des négociations sont en cours depuis plus de quatre ans pour transférer la gestion des parkings Brunfaut vers Parking Brussels, qui est l'agence de stationnement régional. Malheureusement, ces discussions n'ont pas abouti parce que Parking Brussels et d'une nouvelle institution bruxelloise qui semble-t-il à des difficultés à se mettre en place et qu'elle n'a pas été active dans l'avancement des discussions que nous avons eues avec eux pour assurer ce transfert. L'intention première de la Commune, c'était d'assurer un transfert vers Parking Brussels, mais je pense qu'ils n'étaient pas prêts à le reprendre.

En l'absence de décision, le Collège a décidé de confier la gestion du parking au Logement Molenbeekois qui effectue actuellement la gestion de l'ensemble de ces parkings via l'entreprise B Park qui est un opérateur spécialisé dans la gestion des parkings. Je pense que c'est une solution qui est tout à fait réaliste et positive. Le Logement Molenbeekois a déjà confié la gestion de stationnement de parking dans les nouveaux immeubles rue Charles Malis et c'est véritablement la volonté de la Commune de faire en sorte que l'on puisse de plus en plus utiliser du stationnement hors voirie dans le parking pour pouvoir justement désengorger les rues et assurer cette possibilité aux habitants et plus particulièrement aux riverains puisqu'on l'a encore souligné tout à l'heure, les riverains sont parfois amenés à tourner pendant de nombreuses minutes pour trouver une place de stationnement.

Actuellement, le taux d'occupation moyen du parking Brunfaut est de 40 %. On peut mieux faire dans le quartier et je pense que véritablement B Park fera en sorte que ce parking s'ouvre aux clients qui fréquentent la chaussée de Gand, qu'il va en partenariat avec l'association des commerçants et que les résidents de ce quartier qui compte un grand nombre d'habitants puissent également en bénéficier.

En ce qui concerne le personnel qui gérait ce parking, les deux membres du personnel communal qui travaillaient dans le parking ont été transférés, un vers le service des Plantations et l'autre vers un poste de Coordination du personnel de nettoyage des écoles. Le retour que j'en ai eu est tout à fait positif par rapport à leurs nouvelles fonctions. En ce qui concerne les neuf articles 60, ils sont répartis vers d'autres services communaux.

Voilà Madame Piquard, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard:

Il me reste encore une question, pourquoi ai-je été interpellée par plusieurs membres du personnel. Ils ne sont pas au courant que 10 places sont maintenues au parking Brunfaut et que le prix de la carte riverain soit diminué. Alors s'il vous plaît, faites un effort de communication! Puisqu'on leur a envoyé un courrier aux alentours du 10 juillet, je ne sais pas, mais à la rentrée, on aurait pu leur dire que 10 places étaient encore disponibles, d'autant plus que vous m'annoncez qu'il n'y a que 40 % d'occupation dans ce parking.

M. le Président :

Merci Madame Piquard, dont acte.

L'incident est clos.

56. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GIC-GGB, relative aux mauvaises herbes, au nettoyage des égouts et au nourrissage des pigeons. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GIC-GGB, betreffende het niet verwijderen van onkruid, niet reinigen van riolen en voederen van duiven. (Aanvullend)

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

Dank u Mijnheer de Voorzitter, dus Mijnheer Mahy heeft er al allusie opgemaakt, denk ik, daarstraks in verband met een ander punt, dus ik heb van een dame uit Jean Dubrucqlaan een foto gekregen, ik had die bijgevoegd bij mijn interpellatie waar men duidelijk ziet, Madame Bastin et Madame Piquard, où on voit clairement sur les photos que j'ai annexées qu'il y a beaucoup de mauvaises herbes qui se trouvent à côté des égouts et même dans la rue et tout ça n'est pas enlevé. On voit aussi que les égouts sont bouchés. Ce ne sont pas des herbes qui sont là depuis avant-hier, elles sont là depuis longtemps.

J'ai aussi envoyé une autre photo dans le quartier maritime ou on voit que des personnes nourrissent les pigeons. Ce n'est pas un phénomène typique du quartier maritime, je vois ça aussi dans d'autres quartiers. C'est très sympathique, mais c'est dangereux pour la santé publique, ça amène aussi d'autres problèmes etc. Je demande donc quand la Commune va faire le nécessaire pour enlever ces mauvaises herbes qui poussent et je pense que l'habitante en question m'a signalé qu'elle a vu que quand les ouvriers passent, qui n'ont pas toujours le bon matériel pour enlever tout cela.

Au niveau des égouts, la question est de savoir quand ils vont être curés parce que vous voyez sur la photo que c'est vraiment bouché.

En ce qui concerne les pigeons, une campagne d'information ou des panneaux sont nécessaires pour dire que c'est interdit. Je crois qu'il y a un règlement sur ça et je pense que

c'est important d'informer les habitants, même si c'est très sympathique mais que ce n'est pas vraiment bon pour la santé publique.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy:

Je vais répondre à la fois pour les avaloirs, les mauvaises herbes et les pigeons et Madame Gadaleta me corrigera pour ces matières à elle.

Effectivement le service Propreté publique à des difficultés pour déboucher les avaloirs situés dans les parkings en épi. Les interdictions de stationnement que nous utilisons sont rarement respectées. Effectivement c'est un problème, on n'a pas accès aux avaloirs.

Le marché dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui devrait entrer en vigueur d'ici quelques semaines, prévoit notamment à charge du prestataire la réservation des emplacements à la police avec enlèvement si besoin. On a voulu vraiment que ce soit efficace.

Quant aux herbes, on connaît un peu la chanson, ce sont les normes européennes qui interdisent l'utilisation des herbicides et donc tous les services Plantations des communes belges et ailleurs sont confrontés aux mêmes difficultés pour désherber les zones urbaines. L'arrachage à la main est devenu la norme, mais malgré tout, les services ont été informés de ces témoignages et dans les jours qui viennent, normalement des opérations de nettoyage spécifique vont se produire dans cette rue.

Au sujet des pigeons, juste un témoignage d'un membre de la Cellule Incivilité. Il dit qu'il est tombé sur un flagrant délit pour nourrissage des pigeons à la place des Etangs Noirs. Impossible de communiquer avec le contrevenant qui ne comprend pas la langue, il ne voulait pas non plus présenter ces documents, c'est très difficile. Ça, c'est un peu la difficulté de nos équipes sur le terrain. Quand on appréhende les personnes, elles ne souhaitent pas donner leurs cartes d'identité, ils ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre et ils finissent par passer leur chemin. La coercition est compliquée dans ces cas-là. Les affichages, on les fait, mais malgré ces affichages, les nuisances persistent. On essaie de trouver une solution, on ne peut pas les empoisonner comme les rats et on essaye de trouver des solutions comme pour le désherbage. Ce sont des matières un peu compliquées.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans:

Je vous remercie pour les réponses. Je suis content que quelque chose va se passer avec le nouveau dossier et que dans l'avenue en question, les ouvriers passeront. Je veux juste signaler que moi non plus je n'ai pas plaidé pour l'utilisation des herbicides.

M. le Président :

Merci, l'incident est clos.

57. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, Conseiller communal ACT, relative au placement de bancs et poubelles sur la nouvelle place au carrefour des rue de Ribaucourt, Vanderstichelen et de l'Intendant. (Complémentaire) Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, Gemeenteraadslid ACT, betreffende het plaatsen van Banken en vuilnisbakken op de nieuwe plein op de kruispunt Ribaucourtstraat - Vanderstichelenstraat - Opzichterstraat. (Aanvullend)

M. de Voorzitter:

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

M. Rahali:

Dank u Mijnheer de Voorzitter, in mei 2018 het ik mijn de schepen, de bevoegde schepen geïnterpelleerd wat betreft het nieuwe heraangelegd pleintje achter de Mexicostraat. Er werd acte genomen dat een bank of banken gingen komen en een paar vuilnisbakken, een aantal van 4, dus één vuilnisbak per hoek.

Vier maanden later, en zelfs na mijn informele interpellatie en mijn email aan de heer Gypers, alles staat daar stil.

Mijn Vragen:

Waarom word uw engagement die geacteerd is op de gemeenteraad van mei niet gerespecteerd?

Geeft u geen belang aan de eisen van de burgers? Een petitie werd getekend door honderden bewoners van de wij, handelaars en winkeliers ook!

Woud u daar geen rekening mee?

Gaat u nu in actie gaan om uw engagement te respecteren en dus banken en vuilnisbakken te plaatsen?

En belangrijk, de inwoners van dit pleintje wille concreet weten wanneer?

Dank voor uw antwoord.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy:

Au sujet des corbeilles, récemment, huit corbeilles ont été installées sur le parcours Ribaucourt, notamment une sur le coin Ribaucourt-Intendant., du côté canal. Ce sont des corbeilles qui ne sont pas en fonte, ce sont des corbeilles arceaux, dites « Vigipirate », et il n'a pas été possible d'en installer sur l'oreille Mexico. Une corbeille en fonte est prévue, mais on attend de voir ce que va donner la corbeille située rue de l'Intendant-Ribaucourt pour voir si ça ne va pas attirer des dépôts clandestins.

Au sujet des bancs, c'est vrai que l'échevin Gypers m'a communiqué des témoignages pour ne pas avoir des bancs sur cette place. Un banc, c'est bien, mais quand vous habitez à côté, des gens sont attirées par ce banc la nuit, et ça créée des nuisances. Ce sont les témoignages des habitants, des riverains directs de la place Mexico qui n'ont pas souhaité de banc. Je laisserai ce débat continuer entre vous et Monsieur Gypers, parce que ce n'est pas moi qui ai reçu les doléances.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali:

Vous m'excuserez, Monsieur l'Echevin, mais je ne peux pas accepter ça, ce n'est pas une réponse. Vous esquiver la réalité. Ce qui a été dit et ce qui a été fait, ça a été acté, Monsieur l'Echevin, comme quoi un ou deux bancs allaient arriver et qu'il y aurait aussi des corbeilles, et vous nous avez même parlé de 4 corbeilles et en tout cas 2 au minimum. Tout a été acté ici, donc la question n'est plus de demandé l'avis de Monsieur l'Echevin Gypers, qui n'est jamais là d'ailleurs, depuis 6 ans. Les habitants attendent que leurs bancs arrivent et de même pour les corbeilles. Parce que je veux bien encore m'amuser à vous envoyer des photos des sacs en plastiques que les commerçants accrochent sur les poteaux. Vous avez reçu une pétition, avec une centaine de signatures, pas seulement les habitants, mais aussi les commerçants, et aujourd'hui, faites simplement ce que vous avez promis de faire, tout simplement. On ne demande pas plus. Vous parlez de dépôts clandestins, mais alors il faut enlever les poubelles partout. Pour les dépôts clandestins, il y a d'autres possibilités, il y a d'autres méthodes pour combattre ce fléau. Soyons sérieux, Monsieur l'Echevin, il y a quelque chose qui a été acté, faites-le!

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos.

60. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, Conseiller communal ACT, relative à la procédure d'inscription des nouveaux Molenbeekois. *(Complémentaire)*

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, Gemeenteraadslid ACT, betreffende de procedure van inschrijving van nieuwe Molenbeekenaars. (Aanvullend)

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

M. Rahali:

Je me suis intéressé à la procédure d'inscription de nouveaux Molenbeekois. C'est un dossier assez complexe, nous n'allons pas le détailler ici en quelques minutes, suite à de multiples interpellations de nos concitoyens confrontés à cette problématique.

En effet, le temps moyen pour être effectivement inscrit chez nous et pour pouvoir jouir de ses droits, est de plus ou moins 8 mois, dans le meilleur des cas! C'est extraordinaire, les citoyens restent pendus entre deux communes pendant des mois, d'autres restent sans adresses. Cela implique des problèmes très très graves!!!

Vous n'êtes pas sans savoir que l'adresse d'une personne est la base de tous ses droits. Sans adresse, pas de mutuelle, pas de compte bancaire, pas de travail, et si elle est au chômage, elle perd tout.

Et pourtant rien n'est fait pour faciliter ce genre de démarches d'inscriptions de nos concitoyens. Le système est totalement archaïque et inefficace, il y a trop d'intervenants dans cette démarche. Je me suis amusé à aller voir comment ça se passe. Il faut aller à la Commune, s'inscrire à la Commune, puis la feuille de contrôle doit aller chez l'agent de quartier, mais avant que l'agent de quartier la reçoive, elle passe par un dispatching où ça traine pendant des mois et puis ça arrive enfin chez l'agent de quartier qui fait son travail. Il envoie son rapport et ça doit repasser par un dispatching pour que ça arrive à la Commune. C'est vraiment un exercice périlleux et inimaginable, sans oublier le sous-effectif des agents de quartier, parce qu'ils doivent faire leur quartier, plus les marchés et venir ici au Conseil communal. Donc on leur demande plein de choses.

Dans certains pays qu'on appelle en voie de développement, tout est informatisé, tout est digitalisé. Donc ma question est simple, pourquoi en six ans n'avez-vous pas songé à améliorer cette procédure si longue et lourde de conséquence pour le citoyen ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Monsieur Rahali, si on peut admettre que tout n'est pas parfait, et qu'il arrive que dans certains quartiers la durée soit trop longue, déclarer qu'il faille 9 mois en moyenne pour s'inscrire à Molenbeek, est une légère amélioration. Franchement, le délai moyen n'est certainement pas de 9 mois. Effectivement, il y a plusieurs personnes qui interviennent dans cette démarche, puisque l'inscription doit se faire à la Commune, c'est logique. Le citoyen doit se présenter, c'est un agent de quartier qui doit se rendre à domicile. Les gens ne sont pas toujours présents, certains agents de quartiers sont malades et ne sont pas remplacés automatiquement, mais c'est normal qu'un agent de quartier doive aller sur place et constater que la personne est présente ou non dans son domicile.

Vous affirmez que dans les pays sous-développés, tout est informatisé. Je mets un peu de nuance dans ce que vous affirmez. Et donc, après la visite de l'agent de police, un rapport est établi et ce rapport doit être envoyé au service de la population. Il arrive que ça puisse un peu trainer. Mais je ne voudrais quand-même dire que tant la Police que le service Population, sont en relation. De nombreux dossiers sont résolus de cette manière, par un contact direct entre nos services et la Police. Sur une population de 96.000 habitants, avec plus de 8.000 déménagements pas an, il faut se rendre compte de ce que ça représente

comme travail. Si de temps en temps, il y a l'une ou l'autre personne qui passe à travers les mailles du filet et que le délai est vraiment trop long, on peut dire qu'il y a un travail effectif qui est fait au quotidien et que les Molenbeekois ne doivent pas attendre 9 mois pour être inscrits à leur nouveau domicile.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali:

Merci pour votre explication, je ne vous parle pas du cheminement du dossier, nous le connaissons tous, nous nous sommes un jour tous inscrits quelque part et nous le savons. La question n'est pas là, mais en 6 ans de temps, pourquoi n'avez-vous pas pensé à réellement moderniser la démarche, comme dans certaines villes. Je me suis amusé à comparer et je peux vous citer Koekelberg où les gens s'inscrivent dans un délai de trois à 6 semaines. A Anderlecht, c'est pareil. Ici, ce que je vous pose comme question, c'est de savoir s'il n'était pas possible de digitaliser le système et que le citoyen aille à la Commune, qu'il s'inscrive et que le document ne soit plus envoyé au dispatching pour que les gens puissent trier les courriers pour qu'il puisse aller dans des antennes, au lieu de l'envoyer par un courrier électronique, parce que ça, ça fait foi aussi aujourd'hui, même avec le tribunal, c'est accepté. L'agent de quartier recevrait le document de la commune de manière directe sans que ça passe par 1.000 intervenants.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos.

59. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal ISLAM, relative au Logement Molenbeekois. (Ajouté en séance)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de Logement Molenbeekois. (Toegevoegd tijdens de zitting)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Dans un article de la Libre Belgique datant du 26 mai 2018, nous apprenions que de nombreuses plaintes avaient été déposées par des travailleurs contre les responsables de l'Agence Immobilière Sociale. Sous anonymat, on parle de plaintes pour faits graves, tels que des harcèlements et des licenciements abusifs. Parmi les licenciements, il y a celui du directeur technique qui est en fonction depuis trente-trois ans dans la maison. On dénonce aussi des non-remboursements de décomptes de charges. Le Président lui-même dit que les choses au sein de la société partent en vrille.

Je demande des explications par rapport à ces plaintes. Je voudrais avoir des précisions sur le nombre et la nature des plaintes qui ont été déposées ? Par quelles catégories du personnel, ou peut-être que le mécontentement est général ?

Vu de l'extérieur, d'après les infos diffusées par la presse, on a l'impression que rien ne va plus. Y-a-t-il encore un dialogue entre la direction et les employés, au sein de l'Administration, entre les employés ?

Un audit a été réalisé. Peut-on en connaître les conclusions?

Cette situation est très inquiétante, le Logement Molenbeekois a sous sa responsabilité la gestion de 3.250 logements occupés par de très nombreuses personnes. D'ailleurs, ces derniers mois, des locataires se sont plaints du mauvais accueil et des réponses inappropriées apportées à leurs demandes par le Logement Molenbeekois. Il y a un vrai manque de respect des habitants de ces logements.

Y-a-t-il un lien entre les disfonctionnements internes à la société et les mauvaises réponses apportées aux locataires ?

Je voudrais aussi savoir ce que pense l'Echevin du Logement de cette situation fort dommageable au bon fonctionnement du Logement Molenbeekois ? Comment y remédier pour éviter de compromettre sa mission principale : octroyer un logement de qualité aux personnes et aux familles en situation précaire, des personnes qui ne peuvent pas trouver un logement?

Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour votre question, d'abord un scoop, le Logement Molenbeekois n'est pas une Agence Immobilière Sociale, c'est une société immobilière de service publique et donc, il ne faut sans doute pas confondre les opérateurs. Vous êtes peut-être trop jeune dans cette fonction que pur connaître ces subtilités.

Je ne vais pas renter les détails de la gestion de la société le Logement Molenbeekois, dans ces aspects des relations professionnelles, parce que je pense que ça ne relève pas de ce conseil communal. Je vous dirai que c'est délicat de commenter des accords pris entre des personnes de la direction de l'employeur et des employés, pour le reste, s'il y avait aussi alarmant que ça, je pense bien que la Tutelle régionale de la SLRB aurait depuis longtemps envoyé des commissaires spéciaux pour gérer cette SIS, donc la situation n'est sans doute pas aussi chaotique que celle que vous décrivez. Pour le reste, bien sûr, des choses peuvent être améliorées dans la gestion des problèmes des locataires, que ce soit sur le plan technique ou sur d'autres aspects, mais je pense que votre interpellation est trop confuse que pour qu'on puisse avoir ce débat sereinement ici. Et par ailleurs, je rappellerai que le Logement Molenbeekois est une société qui ouvre son conseil d'administration à l'opposition démocratique qui est dûment représentée depuis de nombreuses années. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

C'est un peu court, je crois que mes questions sont très claires Monsieur Majoros, je sais que vous avez du mal à voir les gens à la même hauteur que vous, vous les voyez souvent de très haut, alors jeter comme ça des anathèmes du style : « Monsieur, vous êtes trop jeune... » Non, je ne suis pas trop jeune, je comprends très bien. On comprend très bien les difficultés et on a des témoignages de personnes qui occupent ces locaux, qui ne sont pas contentes de l'accueil gu'elles reçoivent au niveau du Logement Molenbeekois. Est-ce que ça, c'est lié aux problèmes internes à ce Logement Molenbeekois, c'est fort possible. En tout cas les personnes qui les recoivent ne sont vraiment pas sympathiques. Il y a des gens qui sont venus se plaindre par rapport à des ascenseurs qui ne fonctionnent pas et souvent ce sont des personnes invalides et on les renvoie. Il y a des personnes qui sont venues demander des logements plus appropriés, on les renvoie de la même manière. Il y a vraiment un problème très important à l'accueil au Logement Molenbeekois. Peut-être qu'il y a des problèmes de fonctionnement, de gestion, mais voilà, le résultat est là, les gens se plaignent et ne sont pas contents. Je tenais à le dire et j'espère, Monsieur Majoros, qu'à l'avenir, vous éviterez d'avoir cet esprit hautain, parce qu'il faut descendre au niveau des personnes et des gens.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

L'incident est clos.

58. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal ISLAM, relative à la fête de l'Aïd. (Ajouté en séance)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid ISLAM, betreffende het Eid-feest. (Toegevoegd tijdens de zitting)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

La fête de l'Aïd a eu lieu au mois d'aout, mais certainement que de nombreuses personnes sont allées fêter l'Aïd dans le pays d'origine. Mais de nombreuses autres personnes sont restées ici. Elles n'ont vraiment pas été contentes, ni satisfaites.

Pour cette fête, la Commune avait l'opportunité de mettre en place un abattoir temporaire puisque la Région de Bruxelles-Capitale n'applique pas encore la directive européenne sur son sol. Pour rappel, cette directive dit que l'abattage rituel ne peut se faire en dehors des abattoirs agréés et non temporaires.

Vu que la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas organisé d'abattoir temporaire cette année;

Vu le fiasco que la prise en main de l'organisation par la Région de Bruxelles-Capitale de cet événement avait provoqué en 2016 : on se rappelle que la personne qui devait attendre la carcasse de son animal, devait le faire dans une salle d'attente et qu'il n'avit la maitrise de rien du tout, bref un vrai fiasco ;

Vu l'expérience de la Commune dans ce domaine, car elle a déjà organisé plusieurs fois cet abattoir temporaire;

Je vous demande pourquoi la Commune n'a pas pris ses responsabilités pour mettre en place une structure temporaire d'abattage cette année comme elle avait l'habitude de le faire par le passé? Quels en sont les motifs?

Merci pour votre réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Monsieur Rahali, vous voulez vous joindre.

M Rahali:

Je n'ai pas souhaité faire d'interpellation par rapport à ça, mais vu que Monsieur Ait Jeddig l'a introduite, j'interviens tout simplement pour dire que peu importe le nombre d'ethnies que nous pouvons avoir dans notre commune, même s'il ne devait y en avoir qu'une seule, il faudrait essayer de la contenter et essayer de laisser ce groupe pouvoir pratiquer sa religion et sa culture comme elle le souhaite. Et effectivement, c'est vraiment historique pour la commune de Molenbeek, qu'il n'y ait rien qui ait été réellement fait pour la communauté musulmane par rapport à ce rituel qui est très important. Personnellement, je ne suis pas parti durant les mois d'été, et j'ai entendu des bruits de couloir qui disait que c'était parce que tout le monde rentrait dans son pays d'origine pour fêter la fête de l'Aïd.

Je vais vous dire une chose, que fait-on des gens qui sont nés ici ? Leur origine, c'est celle-là, et ces gens-là, ce sont des citoyens et ce qui est dommage, c'est que rien n'a été fait alors qu'il y avait des possibilités de pouvoir le faire. Donc moi, ce que je regrette, c'est ça, qu'aujourd'hui, cette catégorie de personne pour qui on n'a rien fait, demain, ce seront à autres. Ce qui m'interpelle justement, c'est de se mettre derrière des excuses pour dire qu'ils sont tous partis, donc il n'est pas nécessaire de le faire. Vous devez savoir que la commune de Molenbeek est la plus pauvre de Belgique, avec un taux de chômage de 40 %, c'est extraordinaire, plus de 29 % chez les jeunes de moins de 25 ans, et donc, beaucoup ne sont pas partis. Et c'est vrai qu'il y a un grand pourcentage de Musulmans dans cette commune et dans ce pourcentage-là, de plus ou moins 45 %, plus de la moitié ne sont pas partis. Ils n'ont pas les moyens d'y aller. Ces gens-là n'ont pas pu fêter leur fête la plus importante de l'année.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

La raison pour laquelle la Commune n'a pas organisé d'abattoir temporaire en 2018, c'est très simple, la Région n'autorise plus l'installation d'abattoirs temporaires, depuis 2016. La dernière année où la Commune a organisé un abattoir temporaire sur son territoire, c'était en 2015. A partir de 2016, il n'y a plus eu cette possibilité pour aucune commune bruxelloise d'organiser des abattoirs temporaires. En 2016, c'est la Région qui a pris le relais, pas avec un abattoir temporaire, mais avec un abattoir mobile, et il y a quand-même une différence technique très importante entre les 2. En 2017, il n'y a eu aucune commune bruxelloise qui a

organisé un abattoir mobile sur son territoire, et en 2018 non plus. Donc la seule raison pour laquelle on n'organise pas ça, c'est parce que on aurait jamais eu les autorisations nécessaires pour le faire. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je ne suis pas du tout convaincu, vous n'avez peut-être pas demandé l'autorisation, mais vous aviez le droit de le faire. Vous aviez l'opportunité de le faire, parce que vous aviez l'expérience. Vous savez comment le faire, la Commune l'a mis en place de nombreuses années, tout a toujours bien fonctionné. Là, je ne vous suis pas, c'est parce que simplement vous n'avez pas demandé l'autorisation. Vous avez pensé que la plupart retournent au pays et voilà. Je vous assure, de nombreuses personnes sont restées ici et elles étaient complètement désabusées. Moi, simplement en me promenant dans la rue, ils m'ont dit que cette fête cette année, elle n'a pas été une fête.

Ça concerne les Musulmans, mais c'est quand-même une communauté importante de notre commune, et voilà, les élections sont là et merci quand-même pour votre réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. L'incident est clos.

Notre séance publique est terminée. Je vous remercie, nous allons commencer la séance à huis-clos, dès que le public nous aura quitté, public auquel je souhaite une bonne soirée et merci d'être restés aussi longtemps avec nous.

M. l'Echevin Majoros :

Pendant 6 ans, bravo!

M. le Président :

Ce n'est pas encore terminé, ils doivent encore venir deux fois.

Voilà, je clos la séance publique, merci.